

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 5**

---

Séance tenue le 17 mai 2006 à 19 h  
Salle Fraser et Blondeau  
Hôtel Lévesque  
171, rue Fraser  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 17 MAI 2006  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. PIERRE LÉVESQUE ..... 9  
M. GEORGES-GUY PELLETIER ..... 19  
Mme LUCILLE BOUCHARD ..... 24  
M. BERTRAND GAUDREAU ..... 30  
M. LUC DESAULNIERS ..... 38  
REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION SUR LE CLIMAT SONORE PAR LE MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS ..... 61  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. BENJAMIN GAUDREAU ..... 72  
M. PHILIPPE DIONNE ..... 81  
M. NORMAND COUILLARD ..... 88  
M. ALAIN BÉRUBÉ ..... 99  
M. ALEXANDRE APRIL ..... 106

---

**SÉANCE DU 17 MAI 2006  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez soit de nouveaux documents ou encore des précisions à apporter sur notamment, je pense, le contrat d'octroi d'option.

15

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur le Président, au niveau du contrat du droit d'option, vous mentionniez qu'il y avait trois (3) annexes qui étaient identifiées, qui étaient manquantes, mais ce sont des parties en fait qui doivent être complétées par le notaire, à la toute fin finalement du processus. Alors c'est sûr que ces choses-là vont aller pratiquement juste avant la période de construction.

20

Si vous voulez, je peux demander à une personne-ressource de vous expliquer la teneur de ces annexes-là.

25

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous écoute, madame.

30 **PAR Mme MÉLANIE DAVID:**

L'annexe A au contrat, c'est la liste des charges et priorités qui affectent la propriété sur laquelle l'éolienne sera construite et sera complétée par le notaire une fois son étude de titre terminée.

35

L'annexe B s'intitule "Zone du projet", sera complétée par l'incorporation du plan qui sera préparé par un arpenteur-géomètre.

40 Et l'annexe C, intitulée "Clauses additionnelles", contiendra toutes les clauses qui diffèrent du contrat type, qui seront négociées entre les parties au moment de la signature de l'acte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45           Excellent, merci. Parce que pour les participants, si vous vous posez la question à savoir pourquoi les annexes A, B et C ne sont pas incluses, madame David vient de donner les explications requises à cet effet.

50           Vous avez pas d'autres documents à déposer, monsieur Boulianne, pas ce soir?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

55           Non, pas d'autres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

60           Est-ce que vous avez des réponses aux interrogations de cet après-midi?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

65           Oui, j'ai des réponses.

70           Il y avait une question qui était soulevée, la quantité d'huile qui était dans les transformateurs, la quantité est de mille six cent quatre-vingt-quinze litres (1695 l). C'est de l'huile nécessairement sans BPC.

75           Il y avait une question au niveau du nettoyage des pales d'éoliennes, la quantité d'eau qui serait utilisée. Les informations que nous avons eues indiquent que la quantité d'eau serait de l'ordre d'un mètre cube (1 m<sup>3</sup>) pour faire trois (3) à quatre (4) éoliennes, donc c'est des quantités qui sont assez minimes. Puisqu'il y a un système de récupération d'eau dans notre mécanisme de nettoyage.

80           Ensuite, est-ce qu'il y avait d'autres points, vous aviez mentionné peut-être, vous vouliez peut-être avoir des informations supplémentaires au niveau de la caractérisation du milieu forestier dans le secteur où serait implantée la sous-station électrique.

85           On a une ressource, au niveau forestier, qui pourrait vous donner cette information.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS HUDON:**

90           Bonsoir monsieur le Président, Jean-François Hudon. En tant que tel, en fait je peux juste confirmer ce qui avait déjà été avancé, parce qu'on avait une hésitation à savoir qu'est-ce qui en était du peuplement forestier, et puis j'ai vérifié avec les données écoforestières de la Direction des inventaires forestiers produites par le ministère des Ressources naturelles secteur

85 Forêt, et puis je peux confirmer que c'est bien un peuplement mélangé, de vingt (20) à vingt-cinq (25) ans à peu près en tant que tel.

Il y avait pas nécessairement plus d'information, mais ça confirme ce qui avait été avancé, tout simplement.

90

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Hudon.

95

Autre chose? Juste peut-être une petite question, finalement la direction des eaux usées après le nettoyage des pales, est-ce que vous avez une indication où vous allez les rejeter?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

100

Moi, ce que je peux vous dire, c'est que le sous-traitant ou l'entreprise qui effectuera les travaux de nettoyage devra se conformer à la réglementation en vigueur.

105

Alors si les eaux sont acceptables au niveau de réseau d'égout, elles pourront être envoyées là; sinon, elles devront être récupérées par une compagnie appropriée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

110

Parfait, merci.

Et maintenant, du côté des personnes-ressources, est-ce que certains d'entre vous ont des documents à déposer?

115

Oui, monsieur Lacasse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

120

J'ai la carte où on voit les baux émis par le secteur Territoire du ministère pour l'installation de mâts de mesures de vent en territoire public, sous forme numérique, qu'on peut projeter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

125

Oui, allez-y.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Et qu'on pourrait comparer avec la carte du potentiel éolien, aussi.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

135 Avant que ce soit prêt, dans le document que vous avez déposé, qui se trouve à être le PR4.1, donc la carte que je vous avais demandé d'agrandir, monsieur Demers, on ne retrouve pas les lignes électriques.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

140 Effectivement, les lignes électriques aériennes, parce qu'on avait précisé les lignes électriques aériennes, ne sont pas là parce qu'on n'a pas encore l'information. On me dit que je devrais l'avoir dans les prochains jours.

145 À ce moment-là, on remodifiera, on refera une nouvelle carte incluant les lignes aériennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, je vous remercie, monsieur Demers.

150

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

155 Monsieur le Président, j'ai juste une précision, en attendant que tout se monte, hier on a parlé, au niveau des communications, que si on tombait avec des systèmes câblés ou de système Bell ExpressVu ou Star Choice, qu'on pourrait perdre les signaux qui sont locaux.

160 Après vérification, les signaux de Rivière-du-Loup au niveau de Quatre Saisons et au niveau TVA sont disponibles sur câble, sont disponibles aussi au niveau de Bell ExpressVu et de Star Choice.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et Radio-Can?

165 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Radio-Canada, ils ont pas de contenu local, de toute façon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

170

Donc ça vient directement de Montréal.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

175

Montréal, exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

180

Monsieur Lacasse, est-ce que vous êtes prêt?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

185

Rectification s'il vous plaît, pour ne pas choquer personne. Au niveau de Radio-Canada, il y a un contenu local d'environ de dix pour cent (10 %), qu'on me dit.

Donc c'est important, il y a des journalistes sur place.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

190

J'en suis fort aise.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

195

Il me semblait, aussi, avoir vu hier ou avant-hier.

Monsieur Boulianne, le contrat type qui est là, vous avez dit que vous en aviez signé combien, vous avez mentionné un chiffre il y a quelques séances.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

200

C'est soixante-trois (63), dans l'ordre de soixante-trois (63).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

205

Ils ont été signés à quelle époque?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

210

Ça s'est étendu entre 2003 et 2006.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Entre 2003 et 2006?

215 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

220

Est-ce qu'ils ont tous une durée de validité de trente-six (36) mois?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

225

Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

230

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez vous approcher, s'il vous plaît, monsieur le Vice-président aux infrastructures.

235

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Avec plaisir, monsieur le Président.

240

Alors monsieur le Président, juste à titre de point d'information, les contrats ont une clause de renouvellement pour un autre trente-six (36) mois. Alors ceux-là qui ont été signés les premiers, en 2003, ont été reportés pour un autre trente-six (36) mois.

Et c'est quatre (4) ou cinq (5) contrats.

245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en fait, au lieu de trente-six (36) mois, c'est soixante-douze (72) mois de façon automatique ou bien est-ce qu'il fallait avoir l'accord, après la première période de trente-six (36) mois?

250



**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

255 C'est-à-dire que tout simplement, il y avait un renouvellement automatique à moins d'un avis contraire du propriétaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260 Il fallait absolument qu'il y ait un avis contraire.

Et à ce moment-là, la période pour envoyer l'avis contraire était de quoi?

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

265 Trente-cinq (35) mois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

270 Non, non!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Trente-cinq (35) mois, c'est-à-dire trente (30) jours avant le délai.

275 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 Mais moi, je voulais savoir le délai. Trente (30) jours. C'est parfait, je vous remercie, monsieur Fortin.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

285 Soit dit en passant, en complément d'information, vous m'aviez demandé plus tôt au niveau du son pour la sous-station, le transformateur, notre expert en son a les données.

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

290 Oui bonsoir. Donc au niveau de la sous-station, en fonction des niveaux sonores que nous avons reçus pour le transformateur, j'ai fait des calculs simplifiés, on peut avoir les niveaux sonores à différentes distances, donc à trois cents mètres (300 m), on parle de niveau sonore de trente-six (36) dBA; à quatre cents mètres (400 m), d'autour de trente-quatre (34)

295 dBA si j'arrondis au dB près; et à cinq cents mètres, de trente-deux (32) dBA, pour le bruit du transformateur.

Il a différents modes, le transformateur, j'ai pris le mode le plus bruyant, c'est-à-dire lorsque le ventilateur fonctionne. Donc généralement, la nuit ou en période plus fraîche, le niveau de bruit va être inférieur à ce que je vous ai mentionné.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Meunier.

Le registre est présentement ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la Commission, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, à la table située à l'arrière de la salle.

Et évidemment, je vais vous rappeler les règles de procédure. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, vous pouvez poser deux (2) questions par intervention et ce, sans sous-question. Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le voulez.

Toutes les questions et réponses me seront directement adressées.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Et finalement, ceux qui n'ont pas complété le questionnaire hier soir, j'apprécierais, en tout cas vous êtes pas obligés de le faire, mais la Commission apprécierait recevoir vos commentaires, donc à ce moment-là, vous demandez à madame Hawey, elle va vous remettre un questionnaire et on vous demande de le remplir et de lui remettre par la suite. Ceci dans le but évident d'aider la Commission à améliorer ses services.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**PIERRE LÉVESQUE**

335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et sur ce, je vais appeler dans un premier temps monsieur André Roussel. Monsieur Roussel n'est pas là.

340 Monsieur André Stainier. Monsieur Stainier n'est pas là.

Monsieur Armand Pouliot. Monsieur Pouliot n'est pas là.

Monsieur Denis Leduc.

345

Monsieur Pierre Lévesque. Vous êtes monsieur Pierre Lévesque? D'accord, veuillez vous présenter, monsieur Lévesque. Bonsoir monsieur Lévesque.

**PAR M. PIERRE LÉVESQUE:**

350

Bonjour. Je suis directeur de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup, on représente les gens d'affaires.

355

Ma question va sur le projet, on a suivi ça, nous, ce projet-là, depuis son annonce en 2004, on parlait d'un projet éolien dans le coin de Saint-Arsène, L'Isle-Verte, Saint-Épiphan.

Maintenant, le projet s'est transformé, on parle d'un projet évolutif.

360

Pourquoi est-ce qu'on est rendu avec des éoliennes à Cacouna, c'est quoi, on pourrait peut-être avoir un petit historique du projet, pourquoi ça s'est transformé comme ça, ça a autant changé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

Parfait. Monsieur Boulianne, vous pourriez faire un petit topo de peut-être trois minutes et demie (3 ½)!

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

370

Oui, oui, merci. C'est une très bonne question.

En fait, le projet a été initié par une compagnie qui s'appelle ÉoÉlectrique, en 2004, et puis ils avaient fait des démarches préliminaires dans le secteur de Saint-Arsène.

375

SkyPower a repris les intérêts que ÉoÉlectrique avait entrepris dans ce secteur-là, et puis a poursuivi un peu les démarches que ÉoÉlectrique avait entreprises. À l'époque, il y avait

une tour de mesures de vent qui était installée, SkyPower en a installé deux (2) autres supplémentaires par la suite.

380            Ensuite, un peu plus tard, le 25 novembre 2004, si je me souviens bien, il y a eu l'annonce publique du projet avec le ministre Sam Hamad, et le projet, à l'époque, se situait à Saint-Arsène, Saint-Épiphanie et L'Isle-Verte. On avait ciblé ces trois (3) municipalités-là pour avoir une concentration, pour essayer de diminuer l'étendue du projet, et pour avoir aussi une sous-station électrique à un endroit spécifique.

385            C'est sûr qu'après l'annonce de 2004, il s'est quand même pas passé grand-chose, il y a pas eu de discussions, parce qu'au niveau de l'éolien, il y a toujours la question de mesures de vent. Ça fait que là, les tours de mesures de vent ont fonctionné pendant plusieurs mois et nous ont donné des statistiques très importantes et très appréciables, qu'on a pu combiner, à ce moment-là, avec les statistiques, les autres statistiques gouvernementales qui sont disponibles.

395            Et ce que ça nous a donné comme information, c'est que la viabilité économique du projet était assez limitée dans le secteur des trois (3) municipalités dont je vous ai parlé. Alors le projet s'est étendu dans le secteur Cacouna où on connaît, à cet endroit-là, des vents qui sont généralement peut-être un mètre-seconde (1 m/s) plus élevés qu'ailleurs dans les autres secteurs.

400            Alors suite à ça, le projet a évolué beaucoup vers Cacouna, où il y avait des potentiels de vents intéressants. En février, au début 2006, on arrive avec un projet, donc le projet initial qui a été présenté.

405            On a eu des rencontres avec la MRC, on s'est fait dire aussi que selon les préoccupations du milieu, il y avait des concentrations d'éoliennes qui étaient trop élevées dans le secteur de Cacouna.

              Alors on a pris bonne note de toutes les recommandations, des lignes directrices qu'on nous avait demandé de respecter pour s'harmoniser autant que possible avec le projet.

410            Alors on a fait des modifications majeures, on a déplacé beaucoup d'éoliennes du secteur Cacouna pour les répartir de façon un peu plus uniforme dans l'ensemble du projet, puis ça a amené une restructuration assez générale du projet; le fait de déplacer quelques éoliennes a amené un déplacement, des fois d'une courte distance, d'une plus longue distance, d'environ quatre-vingt-quatre (84) éoliennes.

415            Parce qu'au niveau éolien, il y a toujours une influence réciproque entre les éoliennes. Il faut vérifier, on approche une nouvelle éolienne dans un secteur, il y en a d'autres qui sont à proximité, ça peut faire un impact, une ombre au niveau du vent, donc ça amène à restructurer un projet dans un laps de temps qui a été assez court.

420 Ce qui nous amène à présenter aujourd'hui un projet qui est nettement bonifié, puis qui répond, selon nous, beaucoup plus aux attentes de la population.

Mon collègue aimerait rajouter quelque chose là-dessus.

425 **PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Peut-être rapidement, pour compléter, parce qu'effectivement, souvent, les gens ont l'impression que c'est un projet évolutif, il faut peut-être se rappeler, et je sais aussi qu'il y a le Règlement de contrôle intérimaire qui semble une préoccupation pour beaucoup de gens, il faut se rappeler que la loi, depuis quelques années, prévoit que les municipalités régionales de comté ont compétence entre autres pour déterminer les territoires d'intérêt historique, esthétique, culturel, etc.

430 Et évidemment, lorsque le projet a été en phase de conception préliminaire, à partir de 435 2004, lorsqu'on consultait les documents disponibles, entre autres il y a le schéma en vigueur de la MRC, qui date quand même d'il y a près d'une vingtaine d'années, qui ne contient pas nécessairement d'éléments à ce niveau-là, et il y a le schéma révisé qui n'est pas en vigueur, dont l'élaboration, on me corrigera, je sais que monsieur Gagnon est ici ce soir, je pense qu'il a commencé en 94, traite effectivement de l'énergie éolienne, commence à déterminer, 440 effectivement, des territoires d'intérêt esthétique.

Mais dans le schéma révisé, il n'y avait pas encore d'indications spécifiques sur la question de l'éolien, c'est-à-dire à quel endroit la MRC souhaitait qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas, en termes cartographiques, entendons-nous.

445 Donc évidemment, lorsque le promoteur a élaboré son projet, les balises qu'il avait n'étaient pas encore déterminées ou, en tout cas, n'avaient pas une portée définitive dans le schéma, et évidemment, à partir du moment où le Règlement de contrôle intérimaire a été adopté, en janvier 2006, on le voit, déjà le projet dans sa conception était relativement avancé.

450 Et de plus, comme on a pu le remarquer, ça implique toutes sortes de niveaux d'autorisation, avec les propriétaires, beaucoup de négociations, etc.

455 Donc effectivement, la perception du fait que le plan évolue illustre tout simplement le fait qu'effectivement, au fur et à mesure que différentes autorisations sont obtenues ou sont négociées, ça a un impact sur le projet.

460 Entre autres, je voudrais terminer rapidement, parce que je sais que c'est un enjeu important qui préoccupe beaucoup de gens, le fameux deux kilomètres (2 km) d'aire de protection entre le fleuve, à partir du fleuve, finalement entre la 20 et le fleuve Saint-Laurent qui, dans le Règlement de contrôle intérimaire qui actuellement n'est pas en vigueur mais qui

pourrait le devenir, initialement donc, ce Règlement de contrôle intérimaire là prohibe l'implantation d'éoliennes.

465 C'est une question d'ailleurs qui a été soulevée, quel impact ça a sur le projet. Dans les faits, cette question-là a été posée au préfet de la MRC et à son personnel, il y a à peu près un mois et demi (1 ½), à savoir effectivement, est-ce que la MRC, les représentants de la MRC, entendons-nous, parce que comme l'a mentionné très justement monsieur Gagnon, c'est le Conseil des préfets de la MRC qui va décider du contenu du Règlement de contrôle intérimaire, 470 mais donc, la question a été posée carrément, est-ce que la MRC souhaite qu'il n'y ait aucune éolienne à moins de deux kilomètres (2 km) du fleuve ou entre la 20 et le fleuve.

Et la réponse a été: non, il pourrait être acceptable qu'il y ait des éoliennes dans ce secteur-là, à certaines conditions d'intégration du projet en termes esthétiques, dont entre 475 autres le fait de créer des éléments qui vont se rapprocher par exemple de l'autoroute, donc des lignes droites, etc., certains éloignements de certains massifs rocheux, des tourbières, etc.

Donc c'est pour ça que le projet évolue en termes d'implantation, justement pour tenter de rencontrer les différentes attentes des différentes personnes concernées, comme on le dit, 480 les propriétaires, les municipalités locales, la municipalité régionale de comté.

Et effectivement, dans le processus d'obtention d'autorisation de la CPTAQ, la première phase, quand les municipalités ont mentionné par résolution que ça n'allait pas à l'encontre de leur règlement, dans le fond, ce que ça reflète, c'est qu'effectivement, cette énergie-là, ce type 485 d'énergie là, les réglementations locales encore étaient pas adaptées.

Tout le monde, dans le fond, savait que ça s'en venait, mais personne n'avait balisé. Ça fait qu'effectivement, lorsqu'un promoteur a un projet, si de façon très claire, les choses sont pas encore balisées, c'est difficile pour lui de concevoir quelque chose qui va, à coup sûr, 490 rencontrer les attentes de tout le monde, si ces attentes-là ne se traduisent pas encore dans des documents officiels.

Ce qui explique un peu cette espèce de perception là.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Frenet.

Donc je présume, monsieur Gagnon, vous acquiescez aux propos de monsieur Frenet?

500

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Oui, à quelques subtilités près.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quelles sont-elles?

510 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Bien écoutez, il a fait référence à certaines lignes directrices que la MRC a données au promoteur, ces lignes directrices là, le contexte des discussions, bon, après l'adoption du RCI, le promoteur est venu nous voir en disant, écoutez, votre RCI, on sera pas capable de le respecter.

515

De mémoire, on avait fait un calcul, il y avait pas loin du deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des sites, à l'époque...

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y en avait plus, on les a comptés. Nous autres, on arrivait à quarante-deux (42) non admissibles sur quarante-quatre (44).

525 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Sur le premier projet qui avait été présenté en février, sur les cent cinquante-six (156) sites, il y en avait plus de cent (100) qui contrevenaient au Règlement de contrôle intérimaire.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je parlais juste de Cacouna, moi.

535 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

C'est ça. Mais pour l'ensemble.

Donc dans ce contexte-là, le promoteur a dit, écoutez, dites-nous-le si vous voulez pas de projet, on va partir tout de suite.

540

Alors là, évidemment, on a dit, écoutez, non. Le Règlement de contrôle intérimaire, il avait comme, je l'ai déjà dit, deux (2) objectifs, dans un premier temps celui de permettre des éoliennes dans certains secteurs où c'était interdit, pour faciliter le projet, et dans un deuxième temps, encadrer les éoliennes.

545

Donc la position de la MRC a toujours été de faciliter l'arrivée d'un projet d'éoliennes dans la MRC, mais dans un certain cadre, etc.

550 Alors là, voyant que le cadre qui a été fourni, le promoteur pouvait pas s'y plier, on a essayé de voir des solutions, vers où vous pourriez bouger, etc. Alors nous, on a effectivement, à ce moment-là, émis des lignes directrices, juste un instant, je les ai couchées ici sur papier!

On a entre autres demandé de réduire au maximum le nombre d'éoliennes situées donc dans les zones d'interdiction, entre la 20 et le fleuve, nommément.

555 On a demandé de privilégier, pour les éoliennes qui seraient situées dans ce secteur, une localisation plutôt en bordure de la 20 qu'en bordure de la 132; à choisir entre deux (2) maux, on prend le moins pire.

560 On demandait aussi que dans les zones très sensibles, les éoliennes, comme monsieur Frenet disait, soient localisées, disposées de manière linéaire, de manière ordonnancée, pour qu'il y ait une lisibilité, une compréhension du visiteur, quelqu'un qui voit ça, il se demande pas, coudon, les éoliennes ont tu été placées n'importe comment; donc une espèce d'ordonnancement, une équidistance entre les éoliennes, une linéarité qui pouvait aussi souligner des aspects du paysage. Bon, comme une route, des crêtes, des choses comme ça.

565 On voulait aussi à tout prix éviter une disposition en double rangée. Dans le premier projet, il y avait deux (2) rangées d'éoliennes entre la 132 et la 20, entre même le village de Cacouna et la 20, ce qui faisait que par exemple, quand on circulait sur la 20 et qu'on regardait vers le village, ça faisait un peu chaotique, on imaginait en tout cas que ça pouvait faire chaotique. Quand on se déplace, les deux (2) rangées d'éoliennes se déplacent visuellement en sens inverse, et finalement, finissent par se superposer et puis se superposent pas, bon. Alors cet aspect chaotique, on voulait l'éviter au maximum, donc pas de double rangée.

575 On voulait aussi éviter le plus possible qu'à partir de points de vue sur la 132, à partir de la 132, des points de vue sur le fleuve, qu'on puisse voir aussi dans le champ de vision des éoliennes. Alors pas nécessairement que les éoliennes s'interposent entre le fleuve et l'observateur, mais que l'observateur ait à voir, en tournant la tête un peu, et le fleuve et les éoliennes. Donc la covisibilité, éviter ça au maximum.

580 Et on a demandé aussi à ce que les fils électriques soient enfouis au maximum.

585 Et puis ces principes-là, idéalement, principes entre autres de linéarité et etc., on avait demandé à ce qu'ils soient appliqués aussi, idéalement, dans l'ensemble de la MRC, parce qu'on avait observé que certains secteurs, entre autres à Saint-Arsène, les éoliennes étaient disposées de manière un peu, qui semblait anarchique. Alors on avait demandé de rectifier ça.

590 Alors ce sont les lignes directrices. Et puis en fait, le promoteur était d'accord pour relever le pari, relever le défi, dire oui, on va être capable d'aller dans ce sens-là. Alors c'est ce qui a abouti au projet qui est présenté.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

595 Juste une petite question, une précision plutôt, monsieur Gagnon. Lorsque vous parlez d'enfouissement des fils, est-ce que c'est l'enfouissement strictement en terrains privés, en terres privées ou encore sur les terres publiques?

600 Par exemple si on prend le rang des Sauvages, où il n'existe pas à l'heure actuelle ni de poteaux électriques ou de lignes électriques finalement, est-ce que la MRC privilégie à ce moment-là l'enfouissement dans ce rang-là; et il y a le rang Pelletier, aussi, qu'on m'a parlé cet après-midi.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

605 Regardez, on est parti d'un projet qui était complètement, au point de vue de la MRC, inacceptable, on a dit, vous nous demandez d'aller à l'encontre d'un règlement, bonifiez le projet le maximum que vous pouvez, et si vous voulez aller dans ce sens-là de bonification, ça pourrait être d'enfouir le maximum de fils, et qu'il y ait pas de doubles rangées, ni de nouvelles rangées de poteaux sur le long des chemins où il y a pas de rangées de poteaux.

610 Donc c'est une directive un peu générale, pas spécifique, parce qu'on n'a pas vu, ni comme vous, les endroits exacts où passeraient les fils et tout ça. C'est une directive générale, si vous voulez bonifier le projet, allez dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615 Parfait, merci monsieur Gagnon.

Votre seconde question, monsieur.

**PAR M. PIERRE LÉVESQUE:**

625 Il semble que c'est pas évident nécessairement de développer un projet éolien, c'est un projet qui est en écriture, qui commence à se faire au Québec, il y a pas de cadre pour les promoteurs ni pour les populations.

630 Il y a une question dont on a essayé de réfléchir, essayé de voir, parce qu'on peut pas nécessairement se fier sur aucun barème, il y a des redevances qui sont données aux municipalités, il y a des redevances qui sont données aux cultivateurs, je sais pas s'il y a quelqu'un qui est en mesure de nous dire, c'est trois cent mille dollars (300 000 \$) dans la MRC, c'est deux mille dollars (2000 \$) par éolienne pour les cultivateurs, deux mille cinq cents dollars (2500 \$) je crois, c'est quoi les barèmes, c'est tu bon, c'est tu des bonnes redevances?

635

Est-ce qu'on peut dire que c'est une compensation juste et équitable pour les gens qui vont avoir, parce que quand même, il y a des impacts à avoir des éoliennes, est-ce qu'on peut se fier sur des balises.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640

Je vais demander à monsieur Boulianne de répondre à cette question-là, parce qu'on n'a pas cette information sur les autres, enfin, c'est des ententes de gré à gré avec des propriétaires, ça fait que chaque entente est particulière et différente, probablement, d'un propriétaire à l'autre.

**PAR M. PIERRE LÉVESQUE:**

645

Peut-être au niveau des redevances aux municipalités, également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

Ça, il peut en discuter.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

655

Merci monsieur le Président. Bon, au niveau des redevances, on a fait des vérifications au niveau des municipalités dans la région, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, c'est sûr qu'il faut comparer des pommes avec des pommes et pas prendre nécessairement ce qui se passe dans d'autres pays ou d'autres provinces, c'est pas les mêmes contextes économiques.

660

Alors si on compare avec ce qui se fait dans la région, bien, les redevances qu'on donne au niveau des municipalités, au niveau aussi des propriétaires terriens, sont équivalentes ou supérieures à ce qui se fait dans les autres projets.

665

Au niveau des redevances, si je peux avoir le projecteur, peut-être revenir un peu sur les montants qui sont mis en jeu, les redevances sont basées sur les éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW), cent trente quatre (134) éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW), c'est ce qui représente notre projet.

670

Alors au niveau des propriétaires, les redevances moyennes sont de l'ordre deux mille cinq cents dollars (2500 \$) par année. Le calcul est un petit peu plus complexe, il y a une partie qui est pour l'éolienne en tant que telle, qui représente à peu près mille deux cent cinquante (1250 \$), et il y a une partie aussi qui comprend la superficie de terre qui a été offerte au promoteur pour installer des éoliennes.

675           Donc la superficie de terre, c'est un chiffre qui est un peu plus variable, mais si on fait  
une moyenne globale de l'ensemble du projet, le revenu moyen par éolienne est de l'ordre de  
deux mille cinq cents dollars (2500 \$) par année pour les propriétaires.

680           Au niveau des municipalités, il y a une redevance de deux mille dollars (2000 \$) par  
année par éolienne sur son territoire.

          Les redevances globales sont de l'ordre quinze millions cinq cent mille (15 500 000 \$)  
sur une base de vingt et un (21) ans, en incluant l'indexation.

685           Les impacts des redevances au niveau des municipalités, on parle que c'est de l'ordre  
de trois cent mille dollars (300 000 \$) par année, deux mille dollars (2000 \$) par éolienne, donc  
pour Cacouna, ça fait un revenu annuel de quatre-vingt-deux mille (82 000 \$); L'Isle-Verte,  
cinquante-huit mille (58 000 \$); Saint-Arsène, cinquante-huit mille (58 000 \$); Saint-Épiphanie,  
soixante-dix mille (70 000 \$).

690           Et aussi, il y a un fonds de visibilité qui a été mis en place pour Notre-Dame-des-Sept-  
Douleurs, seize mille dollars (16 000 \$) annuels, et Saint-Paul-de-la-Croix, seize mille dollars  
(16 000 \$) annuels.

695           J'ai fait un petit tableau comparatif, pour pouvoir permettre de représenter à qu'est-ce  
que ça correspond, la redevance au niveau d'une municipalité. Par exemple la municipalité de  
Cacouna, qui a une évaluation foncière imposable uniformisée de quatre-vingt-seize millions  
(96 M\$), quel est l'impact de la redevance qu'on donne à la municipalité de Cacouna, c'est pour  
quelqu'un qui aurait une évaluation municipale de l'ordre de cent mille dollars (100 000 \$), ça a  
un impact de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$).

700           Là, je veux faire comprendre que ça se traduira pas nécessairement par une réduction  
de taxes de cet ordre. Cependant, c'est des revenus, c'est de l'argent que la municipalité va  
disposer pour offrir des services, pour faire des infrastructures qui sont pour le bénéfice de la  
municipalité. Donc d'une manière indirecte, ce montant d'argent là va bénéficier à l'ensemble  
705 de la population.

          Les exemples comparatifs se sont faits au niveau de L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-  
Épiphanie, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Saint-Paul-de-la-Croix.

710           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Merci monsieur Boulianne.

          Merci monsieur Lévesque.

715

Maintenant, il y aurait le ministère des Ressources naturelles et la Faune qui aurait quelques précisions à apporter. Donc il y aurait une carte à installer.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

720

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait voir la carte du potentiel éolien régional, avant celle-là, est-ce que ce serait possible?

725

Donc le promoteur a affirmé, cet après-midi, que la carte du potentiel éolien produite par le consultant engagé par le ministère était très imprécise, on va en reparler.

730

Donc je vous invite à porter attention sur les points chauds du potentiel éolien régional suivant, donc je vous demanderais de porter attention sur le secteur du lac de l'Est, ici, qui est un point chaud; ensuite, le secteur ici, donc le secteur qui est au nord-ouest de Pohénégamook et plein ouest par rapport à Cabano; par la suite, si on peut aller un peu plus vers le nord s'il vous plaît, le point chaud entre Trois-Pistoles et Le Bic; si on peut aller encore nord-est, le mont Comi qui est un point chaud; ici, le mont Rédemption; et complètement à l'est, s'il vous plaît, donc le secteur des Méchins.

735

Maintenant, si on pouvait montrer la carte des baux émis par le secteur Territoire du ministère en territoires publics, il y a vingt (20) baux sur la carte.

740

Commençons par le sud, comme on vient de faire pour le potentiel, donc on a quatre (4) mâts dans le secteur du lac de l'Est; juste un petit peu plus au nord, on a des mâts ici, dans le secteur qui est au nord-ouest de Cabano, au nord-ouest de Pohénégamook et plein ouest par rapport à Cabano; si on monte un peu plus vers le nord, donc le secteur entre Trois-Pistoles et Le Bic, secteur supposément appelé Nicolas-Viau je crois; Rimouski-Neigette, un peu plus vers le nord; le secteur du mont Comi est sans mât de mesures de vent, j'avais cru en voir, il y en a pas, je me suis trompé; ici, le secteur du mont Rédemption; et si on va complètement au nord, le secteur des Méchins. Donc ça colle pas mal.

745

750

Évidemment, ce sont les mâts installés en territoire public pour lesquels on a l'information, et les mâts encore une fois en territoire privé, il est impossible d'avoir de l'information pour ceux-ci.

755

Donc la question était, est-ce qu'il y a du potentiel éolien ailleurs, et est-ce que ce potentiel-là est prospecté, la réponse est oui.

Encore une fois, on peut reprendre du sud vers le nord, on a une ligne ici pour le secteur du lac de l'Est, il semble pas y avoir de ligne, alors il faut se méfier, il y a une ligne qui descend ici, peut-être que le long de la frontière, elle semble se destiner vers la frontière et être à une distance, selon l'échelle de la carte, de dix (10 km) ou vingt kilomètres (20 km). Ici, on est entre zéro (0 km) et dix kilomètres (10 km), même chose ici, même chose ici.

760 Si on monte vers le nord, on est tout près de la ligne. Pour le secteur entre Trois-  
Pistoles et Le Bic, si on monte plus vers le nord avec la carte, pour le point chaud qui est à la  
frontière entre la MRC de la Matapédia et la MRC de la Mitis, le secteur du mont Rédemption,  
on est loin, on est entre dix (10 km) et vingt kilomètres (20 km).

765 Si on monte plus vers le nord, donc dans le secteur des Méchins, les deux (2) mâts  
qu'on voit là sont à moins de dix kilomètres (10 km) de la ligne. Donc on est toujours près des  
lignes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

770 Merci, monsieur Lacasse.

---

**GEORGES-GUY PELLETIER**

775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Georges-Guy Pelletier, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Pelletier.

780 **PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Bonsoir messieurs. Alors moi, je représente l'Association des bâtisseurs de vent de la  
Gaspésie; c'est un organisme sans but lucratif qui regroupe des petites et moyennes  
entreprises qui se spécialisent dans la construction de parcs éoliens, dans lesquels on a  
785 plusieurs disciplines, soit des arpenteurs, des ingénieurs, des transporteurs et tout un groupe  
de personnes qui s'intéressent à la réalisation des projets. On est régional, on est de la région.

Le but que l'Association a été formée, c'était pour approcher les compagnies qui  
arrivaient avec des structures quand même assez importantes, et nos entreprises étaient peut-  
790 être pas nécessairement adaptées à discuter avec eux autres, alors voilà quatre (4) ans,  
l'Association s'est parlée, elle s'est formée.

On est allé en Europe chercher de l'expertise au niveau de la construction des chemins,  
l'érection des éoliennes optimisée, la recherche dans le vent et toutes ces choses-là.

795

Alors nous, le projet d'ici, la raison pour laquelle on vient, qui est en dehors de notre  
territoire, parce que dans le futur, avec le nouveau deux mille mégawatts (2000 MW), on devra  
s'étendre à notre région, nous avons participé aux audiences de Baie-des-Sables, Anse-à-  
Valleau et Murdochville, d'ailleurs on peut voir nos citations dans les rapports du BAPE.

800

Aussi, la région de Rivière-du-Loup, pour nous, est un attachement avec notre région sur certains points, au niveau, beaucoup de nos fournisseurs viennent d'ici, on envoie beaucoup de nos étudiants étudier ici alors pour nous, c'est une région qu'on tient à garder des relations avec eux autres.

805

Peut-être que certains de nos entrepreneurs auront peut-être la chance de prendre des contrats ici, parce qu'actuellement, on a beaucoup de monde, ici, qui travaille sur le projet qui est en cours de construction à Baie-des-Sables, c'est-à-dire qu'on a des gens de Montmagny à aller jusqu'à Matane, par exemple, même Sainte-Anne-des-Monts. Parce qu'il faut ramasser le monde de partout pour faire un projet, parce qu'on n'a plus bien bien de monde chez nous.

810

Nous, on va avoir sûrement quelques questions à vous poser, à faire poser, on en aurait deux (2) pour commencer. La une s'adresserait au promoteur, au niveau des chemins, et la deuxième...

815

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va commencer par la première, si vous voulez, monsieur Pelletier, et on tombera à la deuxième après.

820

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

C'est qu'on a fait beaucoup de recherche au niveau de la construction des chemins, on a réussi à faire réduire un peu les opérations de Baie-des-Sables avec beaucoup de difficulté.

825

Ce qui nous a surpris dans le rapport du BAPE, rapport de la compagnie qui a été présenté au BAPE, l'étude d'impact, il semble nous indiquer qu'ils préconiseraient un système de construction comme nous on préconise, qu'on a importé d'Europe.

830

Et lors de notre mémoire que nous allons présenter, nous allons transmettre aux commissaires des DVD sur lesquels vous allez voir le genre de chemins, les véhicules appropriés qui circulent dessus, et les "cranes" utilisées afin d'optimiser l'opération.

835

Ma question s'adresse au promoteur, est-ce que vous maintenez cette politique de construction de chemins réduits et d'utilisation minimum au niveau des espaces pour l'érection des tours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

845 Merci monsieur le Président. Comme mentionné précédemment, lors de l'évolution du projet, de la mise en branle du projet, il y avait un enjeu qui était important dans la région, étant donné que c'était un projet qui était dans un secteur agricole d'assez grande importance, c'était de diminuer au maximum l'impact au niveau de l'agriculture. Donc ça, ça se traduit nécessairement par diminuer la largeur des chemins d'accès.

850 On a fait des recherches, et le type de machinerie qu'on va utiliser, des grues hydrauliques, qui peuvent circuler dans des espaces beaucoup plus restreints comparativement à peut-être d'autres projets qui se sont faits avec des chemins qui sont peut-être du double de la largeur qui sont requis dans le cadre de notre projet.

855 Alors nous, dans notre projet, les chemins devraient avoir une largeur maximum, le chemin fini, de six point sept mètres (6,7 m), ce qui inclut les retours, on appelle ça les retours de fossés; donc la partie carrossable devrait être de cinq mètres (5 m). Ce qui est, je pense, dans les minimums qui se fait dans les projets éoliens.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur, votre seconde question.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

865 La seconde question, monsieur le Président, elle s'adresse à l'ensemble des représentants des différents ministères.

870 Je sais si pas si vous avez vu les mémoires qu'on avait présentés lors des audiences, on avait fait une recommandation, on avait demandé à la Commission de faire une recommandation aux différents ministres qui sont de vos ministères, d'organiser des missions pour vous sur les terrains, dans les pays où est née l'éolienne, où c'est qu'il y a beaucoup de références.

875 Parce que nous, on va là, on vous voit pas, et on bénéficie de choses, on a des expériences, on a des connaissances, on a de la documentation que vous n'avez pas, que vous ne pouvez pas avoir autrement que d'aller sur le terrain.

880 Alors ce que j'aimerais savoir de vous, si vous avez entendu qu'il y a quelque chose qui se prépare. Parce qu'on arrive devant les audiences du BAPE, on a un consultant qui a fait une étude d'impact, on a un promoteur qui a respecté les conditions de soumissions ou de négociations de gré à gré, et la population qui parfois manque d'information, et on a l'impression que vous manquez de données réelles, que vous n'avez pas la chance de vivre parce que vos décideurs ne vous envoient pas sur place, là-bas.

885 Nous, notre association, c'est une association sans but lucratif, on serait prêt à  
collaborer avec vous autres pour vous aider à vous ouvrir les portes, que ce soit au Blade  
Center, qui est le centre de recherche sur les pales, que vous pourriez rapporter à la  
Commission ou à la population les développements au niveau des pales, ça avance de mois en  
890 mois, ça devient de plus en plus silencieux; la fabrication des tours, comment les nacelles se  
font, quel est le futur, et comment ces gens veulent venir ici.

Ça aurait un double impact, monsieur le Président. C'est que là-bas, ils nous  
connaissent très peu, ils ont peur de nous, ils ont peur de nos règlements, ils aimeraient  
connaître les règlements de notre province en recevant des gens du Québec là-bas.

895 C'est pour ça que la question, on avait demandé, est-ce que les ministres ont fait des  
démarches pour envoyer nos fonctionnaires en Europe pour aller chercher de l'information,  
pour informer les populations ici.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, écoutez, je pense pas que les personnes-ressources qui sont ici présentes  
peuvent vous répondre là-dessus, parce que bon, si on les commence une par une, on va  
passer une bonne partie de la soirée.

905 Sauf que vous pourrez refaire cette recommandation dans votre mémoire, monsieur  
Pelletier, et ce serait fort apprécié.

Disons que je vais peut-être demander à un, qui se trouve à être le responsable pour le  
910 ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Monsieur Juneau, est-  
ce que vous pourriez répondre peut-être à l'interrogation de monsieur Pelletier, à savoir si au  
niveau du ministère de l'Environnement, il y a eu des recommandations au ministre à l'effet qu'il  
serait peut-être opportun dans les circonstances de faire préparer ou, en tout cas, de préparer  
des missions pour que les fonctionnaires du ministère puissent se rendre en Europe et vérifier  
915 tout ça.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Je peux vous dire que je serais partant pour une visite!

920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je m'en doutais.



925 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Pour le reste, écoutez, c'est certain que c'est quelque chose qui se développe au Québec, et ça peut être intéressant qu'on organise des choses à l'extérieur. Mais là, c'est pas de mon ressort, c'est pas à mon niveau que ces décisions-là se prennent.

930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Lacasse. Monsieur Lacasse aurait de l'information supplémentaire ou un point de vue.

935

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Sur le pourquoi les fonctionnaires vont pas en Europe, et là je parlerai pas de nos augmentations salariales, je trouve que la question revient à savoir quel est le rôle du gouvernement dans le développement éolien au Québec, et le rôle du gouvernement, c'est de définir le cadre dans lequel ce développement a lieu.

940

Le développement lui-même de l'industrie se fait par le privé, c'est au privé à voyager et à décider avec qui il fait des partenariats, et comment, et dans quelles conditions. C'est pas à nous.

945

Et ceci dit, le MDIE a organisé, il y a pas longtemps, un colloque sur le maillage d'entreprises à Gaspé, où toutes les entreprises de la région étaient pratiquement présentes. Donc on est là, on est sur le terrain, on organise des choses aussi.

950

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

Vous organisez pas des choses...

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est terminé, monsieur.

**PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

960

On le mettra dans le mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

965

Voilà! Merci, monsieur Pelletier.

---

**LUCILLE BOUCHARD**

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lucille Bouchard.

975 **PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Premièrement, je représente le grand Cacouna puis l'est du Québec sur le terrain. Je suis tannante avec ça, mais je travaille sur le terrain, on travaille beaucoup sur le terrain.

980 J'ai une petite rectification à faire, peut-être qu'elle s'est faite aujourd'hui, j'étais pas là, mais je vais la faire quand même, ça va être court.

985 Un oiseau qui est en instinct de survie, je parle pas des grenouilles puis des reptiles, là, je parle d'un oiseau avec des ailes, quand il est dans le brouillard et il sent, vraiment, il a une ouïe terrible, c'est pire que les humains, il pique en l'air au lieu d'à terre; parce qu'en bas, c'est pas sa maison, c'est en haut, sa maison. S'il pique à terre, c'est parce qu'il est en phase terminale, monsieur le Président, s'il pique à terre, c'est parce qu'il est fini de toute façon. Qu'il y ait une éolienne ou pas, il piquerait à terre quand même.

990 Bon, ceci étant dit, maintenant j'aimerais, monsieur le Président, porter à votre attention que les promoteurs, depuis le début qu'on suit le dossier, puis je sais pas si c'est une idée qu'on se fait, mais on se demande, nous les gens de l'est du Québec, du grand Cacouna, on trouve que le projet d'éoliennes, c'est un beau projet, pas à n'importe quel prix, c'est une énergie qui est propre, les gens qui ont inventé les éoliennes ont un peu d'humain en eux, ils ont dû penser  
995 qu'il y avait des matières qui étaient moins dangereuses que d'autres, et c'est une évolution qu'il faut aller vers ça, parce que veux veux pas, en 2006, il y a pas cent (100) années-lumière, là. C'est deux mille (2000) ans et plus, et on est dans le plus! Donc on va aller pour le plus.

1000 On dirait que le promoteur, je le sais pas, avant d'en parler vraiment aux personnes intéressées, fait toute la tournée, le maire de Rivière-du-Loup, la MRC, le maire du grand Cacouna, tout le monde sauf les gens concernés.

1005 Ça, on trouve ça un peu regrettable, parce qu'on se dit, les maires, les MRC, c'est beau, ils font du beau travail. Par contre, ce sont nos employés, c'est des gens qu'on a placés là pour travailler, nos taxes, ils sont presque nos employés. Ils devraient nous parler, avant de dire, il y a ça de prêt, vous allez aller là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010 Est-ce que vous avez une question, madame Bouchard? Parce que là, on a compris.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Oui, oui, je vais arriver, monsieur le Président, ce sera pas long, vous allez voir.

1015 Que je sache, au grand Cacouna, même à la radio, on l'entendait aujourd'hui, on est à quatre-vingt-quatre-vingt-un-quatre-vingt-deux point neuf pour cent (80 %-81 %-82,9 %) pour les éoliennes. C'est sûr que dans ces gens-là, il y a des agriculteurs, mais ça, on laisse ça au promoteur de rencontrer, il rencontre les agriculteurs, comme vous avez dit, de gré à gré, un par un, c'est des longues négociations, c'est compréhensible, parce qu'ils veulent pas n'importe

1020 quoi sur leur terrain.

Mais je crois pas qu'il va y avoir des gens qui vont être sourds, qui vont faire des dépressions, qui vont être sur le Prozac parce qu'il va y avoir une éolienne qui va tourner. S'il y en a une dans ma cour, bien là, je vais faire quelque chose! Mais je croirais pas, monsieur le

1025 Président.

Une autre chose qui est très importante, qui a été dite à une soirée d'information à Cacouna, par les gens de SkyPower, on a dit que s'il y aurait de la formation, j'aimerais avoir, ma première question, une explication plus claire, s'il avait à y avoir de la formation ou peut-être un montage, je l'ai déjà dit l'autre soir, ce serait fait à Rivière-du-Loup.

1030

Moi, je demanderais, monsieur le Président, Cacouna! C'est pas dur à dire, pourtant! Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, Saint-Paul-de-la-Croix, Trois-Pistoles, Saint-Mathieu, allons-y en descendant! Je sais pas pourquoi, Rivière-du-Loup.

1035

Je le sais que c'est beau, j'aime ça Rivière-du-Loup, je viens ici tous les jours. Mais par contre, est-ce qu'il y a des éoliennes à Rivière-du-Loup. J'aimerais, monsieur le Président, le savoir, sur le terrain même de Rivière-du-Loup.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, à ce que je sache, il y a pas de projet d'éoliennes à Rivière-du-Loup.

1045 Mais je vais quand même transférer votre question, qui consiste finalement à savoir pourquoi la formation se fait à Rivière-du-Loup et non dans un autre endroit ou dans une municipalité qui va être impactée par le projet d'éoliennes.

Donc monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez répondre à madame Bouchard.

1050 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Merci monsieur le Président. Je peux vous assurer que SkyPower prend tous les moyens pour favoriser au maximum les retombées économiques à Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, Cacouna et L'Isle-Verte.

1055

Je vous donne par exemple l'arpenteur qui est engagé pour le projet, faire tout l'aspect "légaux" des terres, c'est un arpenteur de Cacouna. On a sollicité des notaires, il y en a à L'Isle-Verte, des notaires, et je pense qu'il y en a un à Saint-Épiphanie.

1060

C'est sûr que ces gens-là n'auront pas peut-être les ressources pour faire l'ensemble des contrats notariés, donc il y a peut-être une partie des contrats notariés qui devront être faits par Rivière-du-Loup.

1065

Nous avons implanté nos bureaux permanents à Saint-Arsène. Donc l'esprit de SkyPower est vraiment de favoriser au maximum les retombées économiques dans les quatre (4) municipalités concernées par le projet.

1070

Au niveau de la formation, je vous confirme qu'on a une rencontre le 5 juin prochain, une rencontre avec les gens du cégep de Rivière-du-Loup et du CLD, pour regarder qu'est-ce qui pourrait se faire au niveau de la formation dans la région pour les emplois qui seraient visés pour l'exploitation du projet, et qui pourraient aussi déborder vers les autres projets éoliens.

1075

C'est juste au stade discussions, à ce moment-ci, je peux pas vous en dire beaucoup plus. Au niveau de la formation, s'il y en a, à quel endroit elle va être donnée, bon, c'est sûr que les établissements d'enseignement principaux dans la MRC de Rivière-du-Loup sont à Rivière-du-Loup, ça, c'est un fait que tout le monde doit vivre avec.

1080

Mais s'il y a des choses, des ateliers pratiques, des choses pratiques qui doivent être faites, bien nécessairement, ces choses-là vont se faire dans les municipalités concernées, et pas à Rivière-du-Loup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1085

Monsieur Boulianne, est-ce qu'il serait plausible d'envisager ou encore de penser qu'il y a des locaux, en fait des gens de la place qui pourraient être formés d'ici la fin de l'année pour occuper les emplois qui seraient susceptibles d'être accessibles dans le cadre de votre projet; quand je parle des emplois, des emplois en opération et non des emplois en construction.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1090

OK, bonne question. Pour cette année, je pense que ce serait un petit peu hâtif, étant donné que la mise en route de la première phase est prévue vers la fin de l'année. Et puis aussi, nous avons un contrat d'entretien avec General Electric de deux (2) ans.

1095

Et la formation va se faire une partie peut-être en classe et une partie sur le terrain; dans des projets comme ça, la meilleure façon de former les gens, c'est sur le terrain.

1100

Alors avec l'entente qu'on a avec General Electric, il y a une formation qui va se faire, et qui va permettre de faire graduellement la transition entre les gens de General Electric et les gens de la région qui vont être engagés pour les emplois permanents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1105

Donc il pourra y avoir de la formation, mais ce sera pas d'ici la fin de l'année.

Donc à ce moment-là, on peut penser que des locaux pourront être formés pour remplacer, après ça, les gens de General Electric; exact?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1110

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1115

Et en construction, est-ce que vous avez besoin de formation technique spécifique?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1120

Bien, de formation, c'est principalement, au niveau de la construction, j'ai un acétate expliquant les emplois, si vous permettez, j'aimerais le montrer.

1125

Ici, c'est présentement un acétate que je présente au niveau de la main-d'œuvre qui est destinée, on a fait des démarches auprès de nos entrepreneurs à savoir quel est le nombre d'employés qu'ils auraient besoin pour la réalisation des travaux. Donc dans un projet éolien, nécessairement il y a beaucoup de machineries, de grosses machineries, il y a toujours un petit travail de maintenance qui doit être fait. Ça, on prévoit que ça peut solliciter dix (10) emplois locaux, au niveau des ateliers.

1130

Génie civil, tout ce qui a trait au génie civil, les chemins d'accès, excavation, opérateurs, le déboisement, soixante (60) emplois. C'est beaucoup, une bonne proportion de ces emplois-là vont être dans le secteur de Rivière-du-Loup.

Au niveau du transport également, une bonne proportion peut être dans le secteur de Rivière-du-Loup.

1135 Grutiers, bon, c'est des métiers un petit peu plus spécialisés, c'est des grues qui sont assez spécialisées également, c'est pas n'importe quel genre de grue, donc à ce niveau-là, c'est peut-être un petit peu moins évident de trouver de la main-d'œuvre qualifiée pour ça.

1140 Au niveau de l'électricité, canalisations souterraines, lignes électriques, on prévoit quarante-cinq (45) emplois. Une partie va venir de la région de Rivière-du-Loup.

1145 Fondations, ça devrait être principalement des gens de Rivière-du-Loup. Lorsque je dis Rivière-du-Loup, je veux pas dire la ville, je parle de la MRC de Rivière-du-Loup, il faut faire attention dans le terme que j'utilise.

Au niveau de l'acier d'armature également, il y a beaucoup de main-d'œuvre dans la région à ce niveau-là, ce sera pas un problème.

1150 Un chantier de cette envergure, un gros chantier de construction qui est étendu sur plusieurs kilomètres carrés, le territoire c'est à peu près cinq cents kilomètres carrés (500 km<sup>2</sup>), donc nécessairement ça prend de la sécurité, on prévoit sept (7) emplois à ce niveau-là.

1155 Et puis au niveau de l'érection des tours, des éoliennes, pour les monteurs d'acier, il y a certains emplois qui vont certainement venir de la région. C'est quelque chose qui est cependant très très spécialisé, donc les compagnies qui font l'érection des éoliennes viennent avec quand même un minimum d'individus qui ont une expertise spécifique dans ce type d'opération.

1160 Au niveau peut-être de la main-d'œuvre indirecte ou des retombées indirectes, c'est sûr, il y a les hôtels, motels, restaurants, bars. Tous les fournisseurs de matériaux de construction. Les matériaux granulaires, ça provient tout de la région, le béton également.

1165 Produits pétroliers, bon, toutes ces machineries-là vont encourager les vendeurs de pétrole.

Ensuite, il y a de la location de machineries et d'équipements, beaucoup, qui va se faire dans la région, principalement au niveau des travaux de génie civil et d'excavation. Les garages pour la mécanique vont être sollicités.

1170 Environnement, bon, tout ce qui touche à l'environnement, on a des entreprises spécialisées dans la région qui vont être sollicitées. Les roulottes de chantier.

Je mentionnais précédemment les arpenteurs, c'est tous des professionnels de la région, ainsi que les notaires.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, je vous remercie.

Votre dernière question, madame Bouchard.

1180

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

Oui, monsieur le Président. Moi, je voudrais savoir, Hélimax et Boralex, est-ce que SkyPower, c'est SkyPower, Hélimax c'est une autre chose, Boralex c'est une autre chose.

1185

C'est toutes des petites cellules, qu'on pourrait dire, des formations pour faire des éoliennes, mais toutes indépendantes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190

Ce sont pas les mêmes compagnies. Boralex, c'est une entreprise privée, comme Hélimax est une autre entreprise privée, comme SkyPower est une autre entreprise privée.

1195

Ils n'ont pas, à ce que je sache, ils n'ont pas de liens directs ou indirects, entre ces trois (3) entreprises-là.

Monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez le confirmer?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1200

Vous avez très bien répondu à la question, j'ai rien à ajouter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205

Merci monsieur Boulianne.

Merci madame Bouchard.

**PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:**

1210

Merci monsieur le Président, merci monsieur le Commissaire.

1215

---

**BERTRAND GAUDREAU**

1220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bertrand Gaudreau, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Gaudreau.

1225 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Bonsoir monsieur le Président. J'aurais un petit préambule et une rectification à ce qui s'est dit le premier soir, et c'est important.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, les rectifications, on a dit que c'était en deuxième partie de l'audience, mais je vais quand même écouter votre rectification, si on peut commencer par là, et on verra.

1235 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Par le préambule ou la rectification?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1240 Bien, la rectification.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1245 La rectification, c'est qu'on avait dit que j'avais huit (8) éoliennes à Saint-Épiphan, j'en ai deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui a dit ça?

1250

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1255 J'ai fait exprès pour les mettre en haut du 4, j'ai un mille et quart (1 ¼), ce lot là mesure un mille et quart (1 ¼). Et mon voisin le plus proche, c'est un ancien ami de trente-cinq (35) ans, je l'ai connu il y a trente-cinq (35) ans, et je voulais pas lui mettre une éolienne dans la face. J'ai mis les éoliennes, on parlait d'une au début, finalement il en a arrivé une deuxième parce qu'à Cacouna, il y a eu des changements, et c'est un mille et quart (1 ¼) plus haut. Ça, c'est la rectification.



1260 Quand SkyPower sont venus me visiter, quand ils ont rentré dans la maison, j'ai  
demandé, pourquoi vous venez nous mettre ça dans la face. J'aurais aimé avoir ça, moi, sur la  
Côte-Nord, où il y a pas de monde, au nord de la route 138, où il y a des lignes électriques, les  
gros énergivores sont sur la Côte-Nord. Il y a trois (3) alumineries, il y a Port-Cartier, toute  
l'énergie est gaspillée sur la Côte-Nord au Québec. Pas toute, mais la grosse majorité, à part  
1265 de ce qui est vendu aux États. Ça aurait été, tant qu'à moi, plus normal de mettre ça là, il y a  
des chemins d'accès partout, sur les terrains privés comme sur les terres publiques.

Moi, j'aurais aimé avoir la réponse d'Hydro-Québec, pourquoi ils ont pas mis ça là, ou  
mettre ça sur les terres publiques. Et on parlait de points chauds tantôt, monsieur Lacasse  
1270 parlait de points chauds, et c'est justement des places où il y a pas grand monde. Si c'est les  
meilleures places, pourquoi pas les avoir mis là.

Ici, on a un corridor touristique. Les données de 2004 sur le tourisme au Québec – moi,  
je joue dans le tourisme – en 2004, les données touristiques 2005 sont pas sorties, sont pas  
1275 compilées, en 2004, en retombées économiques dans la région, il y a eu deux cent dix-huit  
millions (218 M\$), et c'est notre plus grosse vache à lait. Il y a eu un million quatre-vingt-quinze  
mille (1 095 000) personnes, et ça emploie trois mille cinq cents (3500) personnes directes, on  
parle pas des indirectes.

Moi, je pense qu'il faudrait faire attention à ça. Et c'est pour ça qu'on a eu un schéma  
d'aménagement, pour nous protéger. La route 132, c'est un corridor merveilleux, et moi, j'ai  
une maison là. Et puis là, je suis pris avec une éolienne dans la face. Et j'ai des terres là, et je  
suis pris avec des éoliennes là aussi.

1285 Et puis quand il est venu me voir, monsieur Benoît Fortin, là, soit disant qu'il y avait trois  
(3) cultivateurs qui avaient pas signé dans Cacouna paroisse, je faisais partie des trois (3); si je  
signais pas, j'en avais pareil. Tous mes voisins avaient signé, comprenez-vous la patente, là?  
C'est pour ça que j'ai signé, c'est la simple raison.

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En quelle année avez-vous signé, monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1295 En quelle quoi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300 En quelle année avez-vous signé?

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1305 L'hiver passé, aux alentours du 20 décembre. Et Saint-Épiphane, Saint-Arsène, c'était  
signé avant. C'est parce que Cacouna, on n'était pas dans le décor, avant ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1310 D'accord.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1315 Et à Saint-Épiphane, j'aimerais faire une autre rectification, j'ai regardé le plan et sur le  
plan, supposément que j'avais deux (2) éoliennes là, je suis rendu avec quatre (4), mais quatre  
(4), les deux (2) autres sont à côté de mon chalet. J'ai un chalet, moi, et j'ai une chute, et c'est  
sacré pour moi, ça. Je veux pas d'éoliennes là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1320 Il y a personne qui vous oblige à en avoir, parce que si vous acceptez pas de les avoir,  
monsieur Gaudreau, le promoteur ne peut pas vous exproprier pour installer des éoliennes là. Il  
faut que vous acceptiez de signer.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1325 Je comprends ça, mais les petits points rouges, j'ai fait un saut, mettons, quand je les ai  
vus, les petits points rouges.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330 Je vous comprends que vous ayez pu faire un saut, sauf que je pense qu'il y a quand  
même une explication qui a été donnée cet après-midi et hier également, à savoir que bon, sur  
les cartes, c'est vraiment des cartes qui sont minuscules, premièrement, donc on peut avoir  
l'impression d'un point, d'une éolienne à un endroit, alors qu'en réalité, elle n'est pas là. Mais  
1335 ça, c'est une autre paire de manches.

Évidemment, si on avait un grand plan, avec une localisation définitive, vous verriez  
probablement qu'il y a pas d'éoliennes, il y a pas deux (2) éoliennes de plus sur votre terre à  
Saint-Épiphane.

1340

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

C'est correct. C'est que moi, je les avais vues sur le plan à l'entrée en arrière.

1345 Et à côté de ma terre, j'ai un monsieur dans la salle ici, Denis Leduc, bien chum avec, et je lui aurais pas mis d'éoliennes dans la face. Et André Roussel non plus. Et puis mon voisin, le docteur Jean-François, non plus, jamais.

1350 En haut du 4, pas loin du 5, c'est pas si pire, tant qu'à en avoir!

Ma question, c'était plus pour les gens d'Hydro-Québec, pourquoi que ça a pas été mis sur le nord, où l'énergie est gaspillée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355 Bien en fait, même, c'est pas la décision d'Hydro-Québec; Hydro-Québec n'est qu'acheteur. La décision de s'implanter à un endroit ou à un autre relève strictement du promoteur.

1360 Et je pense que je vais laisser le promoteur répondre à cette question.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1365 Merci monsieur le Président. Comme j'ai mentionné à quelques reprises, le choix d'implantation éolienne dans la MRC de Rivière-du-Loup est basé sur plusieurs raisons.

Premièrement, bon, les vents; pour faire un projet éolien, c'est la prémisse, ça prend des vents.

1370 Au niveau de la proximité des chemins publics qui offrent une bonne structure, on a la 185, la 132, l'autoroute 20. La proximité d'un port de mer, le port de mer de Cacouna. La traverse Rivière-du-Loup qui facilite aussi toutes les communications. Donc au niveau communications, la MRC de Rivière-du-Loup, c'est un endroit exceptionnel pour un projet éolien, d'une part.

1375 Aussi, il y a la proximité des réseaux de transmission. Donc ici, on a des lignes électriques qui passent en plein centre de notre projet éolien, des lignes électriques de haute tension auxquelles on peut se raccorder.

1380 Donc tous ces éléments-là mis ensemble ont fait que la région, la MRC de Rivière-du-Loup est un endroit très intéressant où SkyPower a décidé de développer un projet éolien.

1385 Et puis je peux ajouter une petite chose, bon, comme j'avais mentionné précédemment, le projet a été initié au tout début à Saint-Arsène, s'est agrandi, Saint-Arsène, Isle-Verte, Saint-Épiphane, mais toutes ces démarches-là se sont toujours faites avec une rencontre préliminaire avec la municipalité, une résolution, on a des résolutions à l'appui nous montrant leur intérêt à

aller de l'avant avec un projet. C'est sûr, un intérêt, c'est pas inconditionnel, on s'entend là-dessus.

1390 Et lorsque le projet s'est déplacé en partie vers Cacouna, c'est la même chose, à l'époque il y avait pas la fusion entre les municipalités, mais on a eu une résolution d'intérêt de la part des deux (2) municipalités.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395 Merci monsieur Boulianne.

Oui, monsieur Gaudreau.

1400 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Moi, ce que je peux répliquer là-dessus, c'est que pour eux autres, c'est super intéressant, je comprends que c'est plus facile pour eux autres d'installer ça ici que d'installer ça sur la Côte-Nord. Ça aurait été un petit peu plus long, mais nous autres, on va les avoir vingt et un (21) ans renouvelable, OK.

1405 Et je vais regarder mes notes un peu, là. Les pays européens où c'est qu'ils ont des éoliennes, ils sont bien contents d'avoir de l'électricité. Nous autres, on est chanceux, on est privilégié, on a des barrages, c'est pour ça qu'on n'avait pas d'éoliennes.

1410 Moi, je trouve que le gouvernement a pas mis ses culottes là-dedans. Le choix des emplacements aurait dû être, ça aurait dû être dirigé, ça, par le gouvernement, tu mets pas ça n'importe où!

1415 Là, il y a un bloc de deux mille mégawatts (2000 MW) qui a été débloqué, un autre de mille (1000 MW), là il vient d'en débloquer un autre de cinq cents (500 MW), savez-vous que ça va faire des éoliennes, ça, au-delà de mille trois cents (1300) éoliennes, peut-être. Ils vont les mettre où?

1420 S'ils mettent tout ça au travers du monde de même, ça va être une tour de Babel!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc votre question, vous voulez savoir où ça va être installé.

1425 Je vais demander à monsieur Lacasse, parce qu'il y a quand même eu une Stratégie énergétique qui a été déposée par le gouvernement du Québec et donc, je pense que monsieur Lacasse est en mesure d'en parler.

1430 Monsieur Lacasse, est-ce que vous pourriez répondre à monsieur Gaudreau, s'il vous plaît.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

1435 Alors je vais essayer d'être rapide et concis. Il y a actuellement au Québec mille quatre cent cinquante-quatre mégawatts (1454 MW) d'octroyés. Quand on dit que le gouvernement aurait dû choisir les sites où ce mille quatre cent cinquante-quatre (1454 MW) octroyés là va se développer, bien, c'est ce qu'on a fait, on l'a choisi, et on a choisi que ce serait en Gaspésie et puis dans la MRC de Matane, à la satisfaction des décideurs et des leaders régionaux  
1440 d'ailleurs, dans le but avoué de développer une industrie de l'éolienne régionale.

Maintenant, il reste deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW) à développer, et ce deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW) là va être développé, peut être développé plutôt sur l'ensemble du territoire québécois. Donc on risque de voir des parcs éoliens sur la Côte-Nord bientôt.  
1445

Ce qui est vendu aux États-Unis, maintenant, c'est pas vrai qu'il y a une grande partie de l'électricité québécoise qui est vendue aux États-Unis; c'est, en 2005, quatre pour cent (4 %) de notre production qui est vendue aux États-Unis, mais qui produit trente pour cent (30 %) des bénéfices, donc c'est beaucoup d'argent pour nous, pour notre système de santé et nos garderies.  
1450

Vous avez évoqué aussi le plan d'ensemble. Écoutez, le plan d'ensemble pour savoir où est-ce que les parcs éoliens peuvent s'installer, où est-ce qu'ils ne peuvent pas s'installer, il existe; il existe via le schéma d'aménagement de la MRC et en territoire public, via le plan régional de développement du territoire public du gouvernement.  
1455

Maintenant, le choix des emplacements aurait dû être choisi par le gouvernement, encore une fois – et puis là, je me répète par rapport à ce que j'ai dit tantôt – le gouvernement est là pour encadrer, dans les appels d'offres, le développement éolien; le développement lui-même et le choix de l'emplacement des sites appartient aux promoteurs.  
1460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465 Merci, monsieur Lacasse.

Merci monsieur.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1470 Ma deuxième...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475 Bien là, c'était déjà la deuxième, c'était une deuxième question. Mais je vais vous laisser une troisième.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1480 Bien, c'était un préambule, tantôt, et une rectification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1485 Vous avez fait votre rectification, votre préambule a amené une question qu'on a envoyée à monsieur Boulianne, et votre seconde question a été adressée à monsieur Lacasse.

Je vous en permets une troisième, monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1490 Une troisième, parce que ça fait trois (3) jours que j'attends pour parler. Merci beaucoup!

1495 On parlait que le gouvernement essayait de faire en sorte qu'il reste le plus d'argent possible sur le territoire québécois. Il aurait pu prendre des promoteurs québécois au lieu de prendre des Ontariens ou peu importe, ça aurait pu arriver de la Finlande, de n'importe où.

1500 Là on a, comme retombées, sans parler de la construction, on a des retombées de l'ordre de un pour cent (1 %). Une éolienne, si ma mémoire est bonne, on pourra me corriger, c'est deux cent quarante mille (240 000 \$) que ça rapporte par année, je pense.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1505 J'ai aucune idée, Hydro-Québec n'a pas déposé...

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Monsieur pourrait nous le dire, le profit brut ou net d'une éolienne.

1510 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Le profit brut d'une éolienne est de l'ordre de deux cent cinquante mille (250 000 \$) par année.

1515 **PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Et puis il y a cent trente-quatre (134) éoliennes dans le territoire, et ça donne six cent mille (600 000 \$). Si ça avait été un Québécois qui aurait installé les éoliennes ici, peut-être que tout serait resté ici ou en partie.

1520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il s'agit de trouver un promoteur québécois pour le faire.

1525

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

Il y en avait pas?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530

Il semble que non.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1535

Ah, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540 Vous savez, il y a quand même des risques à assumer, quand on fait un projet comme ça, et s'il y a personne, s'il y a pas de Québécois qui veulent l'assumer!

Mais par contre, je suis pas prêt à dire qu'il y a pas de Québécois, parce que vous avez Cartier qui a fait Murdochville, c'est des Québécois, ils sont installés à Sherbrooke si je ne me trompe.

1545

Monsieur Lacasse, savez-vous si c'est des gens de Sherbrooke? Boralex aussi.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

1550 Écoutez, je trouve que toute la question est un peu – premièrement, lors du premier appel d'offres, la compagnie qui a gagné plus de sept cents (700 MW) des neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW), c'est un consortium entre un entrepreneur québécois, la firme Innergex, qui est partenaire à trente pour cent (30 %) je crois, et TransCanada Pipelines qui est un Canadien.

1555

Deuxièmement, on est, à ce que je sache, dans un pays capitaliste et peu importe qui fait de l'argent, c'est celui qui va soumissionner au meilleur prix qui va remporter l'appel d'offres.

1560

Maintenant, le gouvernement s'est assuré, dans ses deux (2) appels d'offres, ce qui n'est pas le cas du projet en question, d'un contenu régional et québécois minimal, dans le but de maximiser les retombées locales et de développer une industrie, encore une fois, éolienne régionale qui, jusqu'à maintenant, fournit tout près de deux cent quatre-vingts (280) emplois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

Merci monsieur Lacasse.

Merci monsieur Gaudreau.

**PAR M. BERTRAND GAUDREAU:**

1570

Merci à vous.

1575

---

**LUC DESAULNIERS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1580

Monsieur Luc Desaulniers, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Desaulniers.

**PAR M. LUC DESAULNIERS:**

1585

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Ma première question concerne le sondage SOM déposé en pièce DA14.

1590

En fait, c'est que lorsque je me promène dans mon village, à Cacouna, les gens, il y a de la confusion autour du projet en raison du Règlement de contrôle intérimaire qui est connu. Ce règlement-là semble protéger les gens, et quand on leur demande s'ils sont en faveur du projet, parfois ils nous répondent dans un premier temps oui, parce qu'on est protégé par un Règlement de contrôle intérimaire.

1595

Donc j'aimerais savoir s'il y a des démarches qui peuvent être effectuées ou s'il y a quelqu'un qui peut me répondre sur l'impact qu'a pu avoir cette contradiction entre le Règlement de contrôle intérimaire et le projet en question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?



1600 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais laisser répondre monsieur Frenet à la question.

1605 **PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Écoutez, je ferais d'abord un petit commentaire, effectivement, je pense qu'il est évident qu'il y a beaucoup de confusion qui tourne autour du Règlement de contrôle intérimaire, à commencer par le rôle du Règlement de contrôle intérimaire qui est, effectivement, comme son nom le dit, un règlement de contrôle intérimaire.

1610

Comme vous avez pu voir, dans ce projet-là, personne, étant donné la nature du projet, a été en mesure de donner des balises claires. Dans le fond, tout le monde était pour la vertu mais personne était capable d'identifier les gestes vertueux ou non vertueux dans l'élaboration du projet.

1615

Ça fait qu'effectivement, pour ce qui est de l'impact du RCI par rapport à la confusion, oui, effectivement, mais je croirais pas que personne soit de mauvaise foi là-dedans, ni la MRC dans l'élaboration du RCI, ni le promoteur dans la recherche de tenter de rencontrer les exigences.

1620

Sauf comme on le disait tout à l'heure, le règlement en soi, c'est pas lui qui gère, dans le fond, les paysages de la MRC, normalement c'est ce qu'il devrait y avoir dans le schéma d'aménagement, et le schéma d'aménagement révisé est dans un processus, il a pas été encore approuvé, et comme le mentionnait monsieur Gagnon, tout récemment, une étude a été déposée pour qualifier le paysage et aider la MRC à inscrire des choses dans son schéma.

1625

Au niveau donc des sondages, vous avez parlé effectivement d'un sondage qui a été réalisé par une firme reconnue, ce sondage-là est pas venu de nulle part; comme on le mentionnait tout à l'heure, dans le cadre des discussions avec la MRC, il a été aussi indiqué de demander à chaque conseil municipal qui, via ses règlements locaux, serait appelé à approuver ou refuser le projet, et dans le cas spécifique de Cacouna, les élus nous ont indiqué que dans le fond, ils seraient d'accord avec le projet si la population était d'accord avec le projet.

1630

Il y a donc eu de souhaité, d'exprimé le souhait qu'il y ait une rencontre d'information publique, qui a eu lieu au village de Cacouna. Le sondage qui a été réalisé par la firme SOM s'est fait dans ce contexte-là, et je crois que vous avez les questions, effectivement c'est tout à fait neutre comme question, autant par rapport aux impacts positifs ou négatifs, au fait que les gens soient favorables ou non.

1635

1640

Deuxièmement, comme vous le savez, il y a eu aussi au niveau de la municipalité un sondage qui a été organisé par la municipalité auprès de sa population, pour aussi donner l'occasion aux gens de s'exprimer.

1645 Mais dans tous ces cas-là, ce qui est clair, c'est que les gens de Cacouna, avant de répondre dans le fond au sondage de la municipalité locale, avaient l'occasion de venir s'informer à la soirée d'information, et entre autres de poser des questions par rapport à la confusion au niveau du Règlement de contrôle intérimaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1650 Merci monsieur Frenet.

1655 Monsieur Gagnon, on est à l'écoute de beaucoup de choses au niveau du Règlement de contrôle intérimaire depuis quelques jours, et là, je suis en train de me demander, est-ce que votre Règlement de contrôle intérimaire se transforme-t-il en gruyère, avec tous les accommodements susceptibles d'être accommodés, finalement.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1660 La position du conseil jusqu'à maintenant reste la même, le Règlement de contrôle intérimaire n'a pas été changé, c'est la position officielle du conseil.

1665 Maintenant, comme j'ai dit tout à l'heure, le conseil avait aussi un intérêt à ce qu'un projet éolien se fasse dans la MRC, et puis on a donc essayé de voir avec le promoteur comment en arriver à un projet bonifié, un projet optimisé. Alors on a travaillé avec le promoteur pour que son projet s'améliore, parce que la première mouture était inacceptable.

1670 Maintenant, je pense que le Conseil des maires est devant une situation où là, bon, le projet bonifié contrevient encore au Règlement de contrôle intérimaire, qui est la position officielle de la MRC, alors maintenant, qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on tasse notre règlement tout de suite, est-ce qu'on attend de voir qu'est-ce que la population en pense, on attend de voir les audiences.

1675 Alors c'est un peu ça, je pense, la position du conseil, sans m'avancer trop, c'est de dire, bon, on a pris une position claire, ferme, qui est établie dans le règlement, maintenant, avant de changer cette position-là, allons voir auprès de la population, allons voir auprès du BAPE aussi, je pense que les audiences ici sont très utiles pour éclairer les maires, allons voir qu'est-ce qui en est, si le projet est acceptable.

1680 Et là, si le projet est acceptable, bien, je pense que les maires sont prêts à réviser leur position. Mais pour l'instant, la position du conseil, elle est claire; officiellement, c'est ce qui est écrit dans le RCI.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685 Parfait.

Monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1690 Merci monsieur Gagnon. Si je comprends bien, l'acceptabilité sociale du projet fait partie des critères qui vont vous permettre de prendre une décision?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1695 Oui, je pense, tout à fait, vous l'avez dit.

1700 Bon, il y a des critères plus objectifs je dirais, on parle de la protection de la faune et tout ça, hier on en a parlé abondamment, je pense que c'est des choses qui doivent faire réfléchir aussi, mais au niveau par exemple de la protection des paysages, on peut avoir à l'interne des avis professionnels là-dessus et tout, sauf que ça reste une notion qui est subjective, et je pense que les maires seraient assez embêtés de décider qu'est-ce qui est beau, qu'est-ce qui est pas beau, qu'est-ce que les gens doivent aimer et ne pas aimer.

1705 Alors c'est des choses qui sont subjectives et dans ce sens-là l'acceptabilité sociale joue un grand rôle, c'est-à-dire qu'on est capable de voir qu'est-ce que les gens sont prêts à accepter ou pas.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1710 Comment allez-vous procéder, monsieur Desaulniers a parlé d'un sondage qui a eu lieu, comment allez-vous procéder pour prendre le pouls de la population sur ce projet; allez-vous procéder par sondage ou par consultation?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1715 Je pense que là-dessus, c'est un peu la responsabilité de chacun des maires de se faire une tête là-dessus. Il y a des maires qui ont décidé d'assister aux audiences, il y a des maires qui ont décidé d'y aller par consultation de la population, il y a des maires qui reçoivent des pétitions de leurs citoyens.

1720 Alors chacun des maires aura à jouer son rôle d' élu et prendre une décision en temps et lieu.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1725 Parce que beaucoup de gens, avant que l'audience commence, ont parlé soit directement, soit indirectement, qu'ils manquaient d'information ou que l'information était pas toujours là. Nous constatons qu'il y a beaucoup de gens qui sont venus, pendant ces journées,

1730 qu'il y a beaucoup d'information qui a circulé. Effectivement, il y avait toujours au moins deux (2) maires présents dans la salle, sinon trois (3) ou quatre (4).

Donc vous pensez que c'est à chacune des municipalités de faire cette analyse et ensuite, de se rapporter à vous ou de quelle façon allez-vous procéder?

1735 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Il y aura une analyse du service de l'aménagement quand les informations seront complètes.

1740 Parce qu'une autre bonne raison pour pas changer le Règlement de contrôle intérimaire, c'est qu'on sait pas qu'est-ce qu'on accepte, le projet n'est pas complet encore.

1745 Donc quand le projet sera complet, avec des simulations visuelles, avec des cartes plus précises, etc., il y aura une analyse du service d'aménagement, donc il y aura un conseil qui sera fait auprès des maires, mais après ça, les maires disposeront de cette analyse-là selon leur conscience, selon l'information qu'effectivement ils seront allés chercher auprès de leur population ou ailleurs, selon la méthode de chacun.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1750 Vous avez parlé de paysages tout à l'heure, vous avez dit que c'était subjectif, mais il y a quand même, si je peux dire, une science du paysage? Par exemple, j'ai un document ici qui vient du Conseil du paysage québécois, qui essaie d'appliquer une charte du paysage. Donc il y a quand même des valeurs objectives à un paysage.

1755 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1760 Oui, bien en fait, on a à la MRC, d'ailleurs, commandé une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages. Donc c'est sûr que c'est quelque chose qu'on peut tenter d'évaluer, tenter de caractériser. Mais cette évaluation-là se fait sur la base d'une grille d'analyse, comment dire, on essaie d'accorder donc une valeur au paysage en fonction de nos valeurs à nous, si j'ose dire.

1765 Par exemple dans l'étude que la MRC a reçue, c'est Ruraliste, une société, une firme si on peut dire de Kamouraska, c'est pas vraiment une firme, je cherche le terme, un organisme à but non lucratif voilà, donc l'étude qui a été faite est faite sur la base donc d'une grille d'analyse, on essaie de voir, pour chaque type de paysage perçu à partir des routes, est-ce qu'on peut accorder une valeur environnementale à ce paysage-là, une valeur esthétique, une valeur patrimoniale, historique, une valeur interprétative.

1770

Alors il y a toute une grille comme ça, mais ça reste que ça repose sur une perception, ça repose sur les valeurs de l'observateur. Et les valeurs des observateurs varient aussi à travers les époques.

1775 Il y a une certaine époque, à une certaine époque, les gens, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, au début de la révolution industrielle, trouvaient les paysages de cheminées d'usines absolument fabuleux, parce que c'était symbole de prospérité et de progrès, et puis quand les gens se sont rendu compte que c'était aussi synonyme de pollution et d'exploitation, ou que sais-je, bien là, c'est devenu moins beau.

1780 Alors les perceptions changent, les valeurs changent. Et puis on peut tenter, avec nos valeurs d'aujourd'hui, avec les valeurs de la majorité, on peut tenter de qualifier et caractériser les paysages, mais ça reste, comme je disais, une notion qui est subjective.

1785 Et c'est dans ce sens-là, comme vous disiez, les maires auraient tendance à aller tester l'acceptabilité sociale du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 Merci monsieur Gagnon.

1795 Monsieur Joannette, au niveau du ministère des Affaires municipales et des Régions, comment sont intégrées les préoccupations, au ministère, en matière de paysages, en aménagement du territoire; comment, chez vous, intégrez-vous cette notion de préoccupation dans l'aménagement du territoire.

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

1800 Nous, on fait beaucoup de sensibilisation, j'ai même des documents ici qui traitent des paysages, on travaille beaucoup avec les aménagistes et les MRC, et les municipalités locales, pour qu'il y ait cette préoccupation-là, entre autres, dans la planification de l'aménagement du territoire.

1805 Ça fait des années qu'on travaille sur ces dossiers-là, je pense que les efforts de nos huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent, qui vont adopter ou qui ont un RCI éolien, entre autres, prouvent qu'il y a une certaine sensibilité à cette dimension-là.

1810 Alors on travaille beaucoup en termes de sensibilisation, malgré le fait, comme je le disais hier, qu'il y a très peu d'orientation gouvernementale en cette matière-là, puisqu'elle date de 94, et comme je le disais hier, le phénomène n'existait pas.

Mais il reste qu'en terme général, on essaie de sensibiliser beaucoup les MRC et les municipalités locales aux différentes dimensions qui touchent le paysage. On a même produit des documents.

1815

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ces documents-là, j'imagine que vous allez nous les déposer, monsieur Joannette?

1820

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

Ça va me faire plaisir.

1825

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, vous venez de parler que dans les autres MRC, il y a des règlements de contrôle intérimaire notamment, et je parle surtout des MRC où il y a eu implantation d'éoliennes ou encore il y a des projets présentement de construction, si on parle par exemple aux Boules et à Métis-sur-Mer, bon, on sait qu'éventuellement, il pourrait y avoir des projets, à Saint-Ulric également.

1830

Est-ce que c'est possible, au niveau du ministère, de déposer copie des règlements intérimaires des autres MRC?

1835

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

Il y a pas de problème.

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous allez nous déposer ça également?

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

1845

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850

Parfait.

Maintenant, monsieur Juneau, est-ce qu'il existe cette préoccupation aussi au niveau de l'aménagement du territoire en regard du paysage, chez vous?

1855 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Absolument. C'est traité d'ailleurs dans la directive, on demande que soit pris en compte dans les projets, dans l'analyse des projets, l'aspect du paysage au niveau local. Il y a aussi l'aspect touristique qui est demandé.

1860

On demande des simulations visuelles, c'est une très grande préoccupation. Par contre, quand vient le moment de l'analyse, je vous dirais que c'est effectivement difficile pour nous, encore plus compte tenu qu'on n'a pas la connaissance locale du milieu, c'est plus difficile de bien juger exactement quel est le paysage à protéger, quel est le paysage pour lequel il y a moins d'intérêt.

1865

Par contre je vous dirais aussi, dans notre travail, on consulte des organismes, notamment le ministère des Affaires municipales, on consulte le Tourisme, on consulte le ministère de la Culture et des Communications pour l'aspect culturel, patrimonial.

1870

Donc c'est un peu tout ça notre élément de travail, et c'est ça qui est l'essentiel du contenu qui nous mène à notre analyse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875

Et dans le projet qu'on est en train de regarder ici, quels seraient les principaux impacts sur des valeurs paysagères dans la région; est-ce qu'au niveau du ministère, vous avez regardé ça, cet aspect-là lorsque – bon, il y a eu la consultation auprès des différents ministères, mais quelles seraient les principales valeurs paysagères, ici, qui seraient, comment dirais-je, qui seraient impactées finalement en termes de paysage.

1880

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Écoutez, un aspect qu'on a remarqué rapidement, c'est qu'on est en zone plutôt urbanisée, surtout le secteur de Cacouna. Le travail qui a été fait, en retirer du milieu de Cacouna nous semblait une approche très intéressante, au début de l'amélioration du projet pour l'aspect paysager.

1885

On a été aussi préoccupé par l'aspect visuel, en particulier des gens qui sont sur l'île Verte, on a demandé des simulations. Tout ça, ça nous préoccupe un petit peu dans ce sens-là. C'est les premières lignes qui nous sont apparues.

1890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1895

Merci monsieur Juneau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Juneau vient de mentionner des simulations.

1900

Monsieur Gagnon, de la MRC, on a cinq (5) simulations ici à l'arrière, est-ce qu'elles font partie de celles que vous aviez demandées?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1905

Oui, c'est exact. On a demandé plus de, je vais donner un chiffre rond, vingt-cinq (25) sites auxquels on voulait voir des simulations. En arrière il y a cinq (5) simulations mais en fait, c'est quatre (4) sites, parce qu'il y a deux (2) simulations, deux (2) photos qui, dans le fond, c'est destiné à être collé une à l'autre, là, c'est un même panorama.

1910

Alors oui, nous, on a fait le travail ce printemps avec justement le consultant Ruraliste, qui avait fait l'étude sur les paysages, qui connaissait très bien les paysages de la MRC, on a fait le tour de tous les rangs qu'on estimait être touchés par le projet, on a pris des photos, on a pris les positions au GPS et puis on a envoyé ça au promoteur en demandant qu'il fasse un maximum de simulations à partir de ces points de vue là qui nous semblaient stratégiques.

1915

Je vous dirais qu'au départ, on en avait sélectionné pas loin de quarante (40), et puis on a élagué, parce qu'on se trouvait un peu trop exigeant. Mais dans les vingt-cinq (25) qu'on a transmis, on lui a demandé d'en livrer le maximum.

1920

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quand est-ce que vous avez fait cette demande?

1925

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Vous voyez les photos, sur les photos, c'est moi qui les a prises, il y a de la neige encore pas mal dans les champs, c'était il y a un mois et demi (1 ½), peut-être, un mois-un mois et demi (1-1 ½).

1930

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et vous avez eu cinq (5) simulations en un mois et demi (1 ½)?

1935

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

On les a vues en même temps que vous, quand l'audience a commencé.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

1940

Et lorsque vous aurez l'ensemble des simulations, est-ce que vous allez les utiliser pour faire une analyse, peut-être un début d'analyse objective sur les impacts sur le paysage?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1945

Bien, tout à fait. Je pense que l'analyse de l'impact sur le paysage peut pas se faire autrement que par des simulations. Je pense pas qu'avec une carte de localisation des éoliennes, ce soit suffisant; on peut toujours s'imaginer, mais les simulations, c'est un outil indispensable quoi qu'imparfait.

1950

Idéalement, on aurait aimé des simulations 3D, c'est-à-dire des simulations visuelles, bon, je vais utiliser l'expression "saucissonnées", ça saucissonne l'analyse du projet parce qu'on voit cinq-dix-quinze (5-10-15) éoliennes à la fois, et là on regarde dans cette vue-là, dans ce cadre-là, oui c'est acceptable, ce cadre-là à côté, oui c'est acceptable, et là, on additionne les acceptables et les non acceptables.

1955

Mais dans le fond, il faut savoir qu'il y en a cent trente-quatre (134) éoliennes sur la MRC et que des visiteurs ou des citoyens qui se déplacent sur le territoire vont avoir les cent trente-quatre (134) éoliennes le long de leur parcours.

1960

Donc une simulation 3D, par exemple comme fait le ministère des Transports quand il fait un projet de prolongement d'autoroute, où on voit la caméra virtuelle se promener le long de cette autoroute-là, aurait été pour nous plus satisfaisant.

1965

Par exemple, on aurait pu faire cette simulation-là le long de la 132 et voir par le fait même les éoliennes tourner, parce que les éoliennes se trouveraient à être les seuls objets animés du paysage, donc probablement qui attirent l'attention davantage que ce qu'on voit sur une photo.

1970

Donc c'est des éléments qu'on a évoqués auprès du promoteur, mais on a restreint nos demandes à des simulations 2D, comme ce que vous voyez là, ce qui semble être la norme dans l'analyse des projets.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1975

Est-ce que vous allez faire une contre-expertise de ces simulations? Parce que j' imagine qu'on peut regarder une photo et considérer que ça représente adéquatement le paysage avant et après, ou on peut avoir des doutes, est-ce que vous allez avoir vous-mêmes des experts qui vont déterminer si la simulation qui est fournie par exemple à un endroit donné est bonne ou non.

1980

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

1985 Une bonne question. Non, écoutez, c'est pas prévu, c'est pas prévu dans mon budget d'aménagement. Mais écoutez, on verra, on les a pas vues, les simulations. Je pense qu'on pourra prendre ces décisions-là au moment où elles seront livrées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1990 Tiens, un nouveau personnage, je vais vous laisser au président.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

1995 J'ai une information relativement aux simulations visuelles, j'ai une information quand même relativement importante au niveau des simulations visuelles.

Je suis allé, moi, sur le terrain et j'ai pris des photos, et puis je vais passer prochainement et montrer la comparaison. Justement, c'est assez flagrant.

2000 Et là, vu qu'on est dans le sujet, je sais pas si c'est pertinent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 Bien, vous viendrez poser votre question tantôt, parce qu'on n'interrompt pas quelqu'un qui est en train de parler et on n'interrompt pas non plus un commissaire.

Si vous voulez participer au débat, vous devez vous inscrire à l'arrière et quand ce sera le temps, on va vous appeler.

2010 **PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

OK, je comprends parfaitement. C'est juste qu'on parlait de contre-expertise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2015 Bien, c'est pas de cette façon-là qu'on fonctionne.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

2020 Excusez-moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, il y a pas de problème.

2025 Oui, continuez, monsieur le Commissaire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2030 J'allais simplement ajouter que ça semble un dossier important pour beaucoup de gens qui sont venus ici, la question du paysage est revenue souvent, et j'espère que vous allez appliquer les fonds qu'il faut pour arriver à des réponses qui soient satisfaisantes.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

2035 Je vous ferai la même suggestion!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2040 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gagnon.

2045 Oui, vous aviez un complément d'information, monsieur Boulianne ou monsieur Frenet?

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

2050 Oui, juste peut-être pour compléter par rapport aux préoccupations au niveau paysager et par rapport aux simulations visuelles.

Effectivement, on a eu une excellente collaboration de la MRC, mais ce que je voulais mettre en évidence, c'est que lorsque les gens de la MRC nous ont demandé, il y a à peu près un mois et demi (1 ½), effectivement, de faire des simulations visuelles, ils venaient de recevoir les cartes préliminaires des relevés qui étaient faits par le firme Ruraliste et qui, dans le fond, a pris un certain temps à se faire au niveau de la MRC.

2060 C'est pas des questions simples, et même pour nous aider, ils nous ont même transmis les photos qu'eux même avaient pris, pour qu'on se servent de ces photos-là et entre autres, les cinq (5) photos qui sont là, nous avons utilisé les photos de la MRC qu'ils ont bien gentiment voulu nous donner, pour gagner du temps.

2065 Par contre, après, il y a eu des problèmes techniques que monsieur Demers pourra vous expliquer. Mais dans les faits, actuellement, on est rendu à peu près à quarante-huit (48) simulations visuelles qui sont demandées, soit par la MRC, soit par les analystes de la Commission, pour effectivement essayer de qualifier le paysage. Ça fait que c'est un travail, effectivement, énorme.

2070 Et effectivement, il est vrai que des simulations visuelles, ça donne une idée, c'est un  
outil qui peut permettre de qualifier l'impact sur le paysage, mais comme vous avez semblé le  
manifeste, votre préoccupation, c'est qu'en soi, et comme monsieur Gagnon l'a mentionné, un  
paysage, c'est une question de perception, et même une fois que les simulations visuelles vont  
être produites, il y a des observateurs qui vont trouver acceptable la perception, d'autres qui  
vont la trouver moins acceptable.

2075 C'est pas une question simple, bref, et tout à l'heure vous mentionniez qu'il était  
souhaité avoir les règlements de contrôle intérimaire, mais j'attire votre attention sur le fait que  
les schémas d'aménagement révisés, même s'ils sont pas en vigueur, les éléments qui traitent  
des paysages là-dedans sont encore plus importants que les règlements de contrôle  
2080 intérimaire. Parce qu'un règlement, c'est intérimaire, alors que les préoccupations au niveau  
paysager, comme vous voulez cerner, sont normalement dans le schéma.

Parce qu'encore une fois, monsieur mentionnait que ces éléments-là vont être là pour  
longtemps, et en aménagement du territoire, effectivement, c'est toujours plus facile, pour  
quelqu'un qui veut élaborer un projet, de connaître à l'avance les balises exactes qui sont  
2085 souhaitées.

Et là, comme vous pouvez le voir, les balises se déterminent au fur et à mesure, par  
exemple les simulations visuelles qui si, par exemple, auraient été exigées il y a six (6) mois, on  
serait pas dans la situation où on est actuellement.

2090 Je vais laisser monsieur Demers peut-être compléter au niveau technique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095 Monsieur Demers.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2100 Donc voilà, juste pour faire un sommaire au niveau simulations visuelles, à l'intérieur de  
l'étude d'impact même, il y avait dix (10) points stratégiques qui avaient été localisés, donc dix  
(10) simulations visuelles, qui ont dû être reprises à plusieurs reprises, compte tenu des  
modifications qui ont été apportées au plan d'implantation.

2105 Un point aussi qu'il faut tenir compte, à partir de la date où les photos nous ont été  
fournies et les points d'observation par la MRC, le projet est encore en évolution, suite à des  
discussions justement avec la MRC. Donc il fallait attendre ce résultat-là. Ce résultat-là, on l'a  
depuis à peu près trois (3) semaines; même, ça a été optimisé encore dernièrement, dans la  
dernière semaine, avec le plan d'implantation que vous avez.

2110           Donc il faut comprendre que pour optimiser tout ça, il fallait avoir au moins nos données de base qui étaient disponibles.

          Le problème technique qu'on avait avec les photos qui ont été fournies par la MRC, certaines sont correctes, correspondent à la vision d'un paysage avec nos yeux, tel quel;  
2115 d'autres photos avaient été prises comme si vous vous promeniez avec des lunettes d'approche, avec un facteur de deux point cinq (2,5). Donc il faut comprendre que dans des conditions comme ça où le focal n'est pas réel, ça donne aussi une image qui n'est pas réelle, comme si on regardait un paysage avec des jumelles, c'est sûr que les éoliennes sont plus grosses, sont plus rapprochées.

2120           Donc on a été obligé de rejeter ces photos-là pour reprendre toute une série de photos, mais à partir des mêmes points d'observation que la MRC nous a identifiés, et avec les mêmes points de vue parce qu'on avait les photos de ces points de vue là, donc c'était très facile de cibler dans le même axe.

2125           Actuellement, où on en est, vous avez les cinq (5) simulations qui correspondent à cinq (5) points de la MRC. Il y a eu des discussions d'entreprises avec la MRC dans le cadre de l'audience publique où on les a rassurés, dans le sens que pour les deux (2) prochaines semaines, ils recevraient leur total de vingt-cinq (25) simulations, donc dix (10) simulations par  
2130 semaine.

          Parce qu'il faut penser que ces simulations-là, si on veut avoir quelque chose qui corresponde à une pratique réalité, il faut prendre le temps de les faire, de bien les localiser au niveau spatial et de bien les localiser au niveau topographie, et de bien les localiser au niveau  
2135 couvert forestier, vents dominants, éclairage au moment de la prise de photo pour que les éoliennes soient aussi éclairées de la même façon. Donc on parle d'une moyenne d'une (1) journée à deux (2) jours par simulation, tenant compte du nombre d'éoliennes qu'on voit.

2140           Donc ça, c'est le point sur les simulations.

          Si vous permettez, j'irai un petit peu plus loin au niveau de la méthodologie qui a été utilisée pour l'analyse visuelle dans le cadre de l'étude d'impact, si vous permettez. Dans ce sens-là, je demanderais peut-être d'avoir la présentation au niveau de l'acétate.

2145           D'abord, précisons que l'analyse visuelle a été réalisée par un architecte de paysage spécialisé en analyse visuelle de différents projets, tels que projets routiers, projets électriques ou d'infrastructures telles que centrales à gaz, cogénération et éoliennes. L'architecte de  
paysage qui a travaillé sur ce dossier-là, c'est aussi l'architecte de paysage qui a travaillé sur les dossiers de Murdochville et sur un autre dossier dans la région de Matane. Donc il connaît  
2150 très bien le milieu.

2155 Donc l'étude d'impact, pour résumer, la méthodologie utilisée, elle est inspirée du guide qui a été préparé par le gouvernement au niveau de la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère, dans le cadre de projets d'implantation éoliens sur le territoire public. On l'a pas appliqué tel quel, on s'est inspiré de ce guide-là.

On s'est inspiré aussi de la méthodologie qui était utilisée par Hydro-Québec dans le cadre de ses projets soit de lignes électriques, soit de postes ou soit de centrales.

2160 L'évaluation se fait en deux (2) étapes, la personne se rend sur le territoire. Première étape, il y a l'analyse et le classement des résistances du paysage, qui est effectuée dans le cadre de la description du milieu, donc ça consiste à définir sur l'ensemble du territoire des unités de paysage. On a des paysages de nature patrimoniale, on a des paysages de nature agricole, forestiers, villégiature, industriels et ainsi de suite.

2165 Par la suite, on définit la nature et l'importance des impacts du projet sur le milieu visuel.

2170 Donc ici, ce qu'on retrouve sous forme schématique, on tient compte de la dissimulation du projet comme tel, avec une valeur qui est accordée, soit accordée par le territoire mais accordée aussi au niveau de l'analyse visuelle de projets comparables ailleurs dans notre région.

On tient compte d'une sensibilité...

2175 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Demers, monsieur Demers, je vous arrête parce que les boîtes et tout ça, avec les perceptions, résistance et tout, ça nous aidera pas à comprendre la perception d'une éolienne dans un paysage.

2180

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

D'accord.

2185 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2190 Je pense qu'on devrait rester à un niveau un petit peu plus général, c'est-à-dire que si une photo par exemple est prise quand il y a pas beaucoup de luminosité, ce sera pas la même chose qu'en plein soleil, et un même paysage aura pas la même allure avec une éolienne le matin, le midi, le soir.

Donc je comprends très bien qu'il y a une technique derrière tout ça, mais je suis pas certain qu'on veut entendre tous les détails. Ce serait peut-être plus intéressant de savoir comment vous arrivez à placer une éolienne dans un paysage où il y en a pas, pour qu'on

2195 essaie de voir quel est le choix qui est fait à ce moment-là, comment est-ce que l'éolienne est placée, est-ce qu'on lui accorde la même luminosité que le reste du paysage, est-ce qu'on calcule la hauteur, la distance.

2200 Pour qu'on soit raisonnablement confiant que lorsqu'on voit une simulation comme une des cinq (5) qui sont là, que ça représente le plus fidèlement possible la réalité future, si je peux m'exprimer ainsi.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2205 D'accord. Alors mon intervention était dans le sens au moins d'enlever, parce qu'on sentait que l'analyse visuelle, ça peut être à peu près n'importe quoi, il y a quand même des méthodes qui sont établies et elles ont été appliquées pour ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2210 Mais c'est parce que là, on est dans des résistances, des unités de paysage, c'est des termes très techniques qui me dépassent moi-même complètement.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2215 D'accord. Donc pour arriver aux simulations, je l'ai expliqué quand même tantôt un peu, question de luminosité, c'est à partir de la photo. Si les conditions, neige ou couvert végétal, matin, midi, soir, si on voulait représenter un ensemble de ces facteurs-là, je pense qu'on n'en sortirait pas, surtout lorsqu'on nous demande de faire une cinquantaine de simulations visuelles.

2220 Donc c'est au moment où les photos ont été prises, c'est quand même dans des conditions normales, il y a pas de sélection de journée en particulier.

2225 D'ailleurs dans ce sens-là, comme je vous ai dit tantôt, les cinq (5) photos qui ont servi aux cinq (5) simulations visuelles ont même pas été prises par nous, elles ont été prises par les gens du milieu qui connaissent très bien le territoire, donc qui devraient correspondre...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2230 Ils connaissent le territoire, mais ils sont peut-être pas nécessairement bons photographes.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2235 On a repris ces photos-là, mais il faut travailler avec les outils qu'on nous fournit. On a refait l'ensemble de ces photos-là, comme j'ai dit tantôt.

2240 Pour revenir aux simulations, c'est qu'il faut quand même placer les éoliennes ou la simulation dans un contexte qui est comparable à un point de référence. Le point de référence, c'est la photo qu'on a devant les yeux, donc il faut que je place mon projet en tenant compte du même soleil ou de l'absence de soleil, l'absence de feuilles, on n'est pas pour remettre des feuilles dans les arbres alors que la photo n'en a pas, il faut que ce soit réel.

2245 Donc dans ce sens-là, on remanie ça de façon à être uniforme avec la photo de base. L'emplacement des éoliennes, on a chacune des éoliennes qui est géoréférencée, qu'on reporte sur une carte de base, avec l'ensemble de la topographie. On ramène ça à une échelle, si vous voulez, 3D pour voir comment est-ce qu'à partir de notre point de vue, l'éolienne se situe par rapport à la distance, avec des gabarits.

2250 On sait, exemple, on a des points de repère sur le terrain, les poteaux ont dix mètres (10 m), ainsi de suite, ils sont à telle distance, donc on est capable de venir planter une éolienne qui va avoir une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m) de tour. Donc ça, ça se fait bien.

2255 Tant qu'à la localisation, par le fait d'être géoréférencée, elle est localisée à la bonne place aussi. Et comme je vous dis, par souci d'intégrité, c'est qu'on se sert à ce moment-là des vents dominants, aussi. Donc c'est les conditions où les gens sont susceptibles de les voir le plus souvent dans cet état-là. Donc les vents dominants, on a tenu compte.

2260 On ne veut pas non plus les rendre plus évidentes qu'elles sont, et on ne veut pas les camoufler. Donc vraiment, elles s'intègrent dans leur milieu comme tel.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2265 Merci monsieur Demers. Cependant, il me semble que ça représente une possibilité, à un moment donné, de la vision d'une éolienne par rapport à cette photo, parce que vous avez essayé de combiner ou de mettre une luminosité à l'éolienne qui correspond à la luminosité moyenne du paysage, j'imagine, mais dans bien des conditions, ce sera pas le cas, il peut y avoir des nuages à l'avant-plan et le soleil frappe l'éolienne, elle va être dix (10) fois plus visible  
2270 que le reste du paysage.

Donc c'est difficile, à moins d'avoir une simulation peut-être vidéo, sur plusieurs heures, d'avoir exactement une bonne représentation. C'est une approximation qui a une certaine  
2275 erreur.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2280 Mais les simulations 3D qu'on parle, qui sont mobiles, elles sont quand même représentatives d'un moment donné où les films de base se prennent. Ça couvre pas un ensemble de saisons, douze (12) mois par année.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est vrai pour les photos aussi. C'est ce que je vous disais, je suis d'accord avec vous.

2285

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Mais dans le même sens, juste rajouter un élément complémentaire, c'est qu'on aurait pu montrer aussi les conditions où elles sont sous forme de brouillard, on les verra pas, non plus.

2290

Mais je pense qu'il faut y aller avec l'élément, on va pas prendre des photos lorsqu'on est dans le brouillard, s'il y a pas de soleil du tout, elles vont être moins apparentes parce qu'elles sont blanches, donc il y a quand même ce facteur-là.

2295

Les gens admirent le paysage pas nécessairement lorsqu'il est sous brouillard, normalement on l'apprécie plus lorsqu'on a des luminosités quand même assez importantes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2300

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305

Merci monsieur Demers.

Monsieur Gagnon, est-ce que vous pourriez m'indiquer, au niveau de la MRC, en fait au niveau du périmètre du projet à l'étude, quelles sont les principales valeurs paysagères qu'on y retrouve.

2310

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Les caractéristiques paysagères de ce territoire-là, en fait les caractéristiques qui lui donne son caractère unique et sa grande valeur, en premier lieu il y a, de manière évidente, la présence du fleuve, c'est un territoire à partir duquel on a de nombreuses vues sur le fleuve.

2315

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a des montagnes en arrière-plan, dans Charlevoix, qui fait que cette vue sur le fleuve est particulièrement intéressante.

2320

D'autre part, il y a la topographie du territoire en plateaux et crêtes, en escalier, fait en sorte que justement – en fait, même, ajouté à ça, il faut comprendre le fait que la plupart du temps, les chemins de rangs qui sont parallèles au fleuve sont localisés sur ces crêtes-là, qui donnent une vue sur les plateaux inférieurs et sur le fleuve.

2325 Donc je dirais que c'est une caractéristique assez particulière du territoire, évidemment, de voir que peu importe le rang qu'on prend, que ce soit le chemin des Pionniers, le chemin des Raymond, il y a le 3<sup>e</sup> Rang, le 4<sup>e</sup> Rang, bon, on a très souvent ces vues panoramiques sur le plateau inférieur, sur le fleuve et sur les montagnes de Charlevoix en arrière-plan. Donc ça, c'est au niveau physique.

2330 D'autre part, un paysage, c'est pas qu'une vue sur le fleuve, c'est aussi un ensemble de caractères, de l'habitat, du patrimoine, etc. C'est un territoire qui est agricole, donc là encore qui permet d'avoir des vues dégagées sur de grandes distances.

2335 C'est un territoire qui est habité depuis un certain temps quand même, la MRC de Rivière-du-Loup a été colonisée, bon, ça fait plus de deux cents (200) ans qu'il y a des gens ici, donc il y a un patrimoine dans certains milieux assez intéressant, notamment à Cacouna. Ce patrimoine-là, on peut penser entre autres aux églises de villages qui sont des points de repère sur le territoire, qui donnent son identité au territoire rural.

2340 Et puis bon, on avait cette interrogation-là, quand on sait qu'une éolienne fait quatre (4) fois la hauteur d'une église, est-ce que ces points de repère dans le paysage, cette identité rurale là va être maintenue avec les éoliennes, dans le fond, qui sont à une autre échelle complètement, parce que tous les éléments humains, toutes les caractéristiques dans le fond humaines, des traces d'occupation sur le territoire sont à une échelle complètement différente des éoliennes. Alors dans le fond, est-ce qu'elles vont disparaître à la vue.

2345 On va voir les éoliennes qui sont en soi, je dois le dire, un objet assez intéressant, un design assez intéressant, c'est un bel objet, une éolienne, mais au niveau de l'échelle, c'est pas la même échelle que les traces d'occupation qu'on observe.

2350 Enfin, d'autre part, il y a un dernier point important, et non le moindre, la présence d'une île habitée au large qui est valorisée d'une manière assez spectaculaire par la villégiature, je parle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, l'île Verte, qui est un territoire avec des caractéristiques patrimoniales très intéressantes, et depuis cinq (5) à dix (10) ans, bon, l'évaluation foncière sur l'île a doublé. C'est maintenant une des municipalités au Québec avec la richesse foncière moyenne parmi les plus élevées, notamment parce que ce territoire-là est fortement valorisé par la villégiature.

2360 Donc cette présence de villégiature là est aussi observable à Cacouna, d'une manière traditionnelle, Cacouna est une destination de villégiature depuis plus de cent (100) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2365 Maintenant, vous avez fait quand même un très bon portrait, qu'est-ce qui serait à prioriser en termes de sauvegarde.

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

2370 Qu'est-ce qui est à prioriser en termes de sauvegarde, je pense que les gens sont  
prioritairement attachés à leur vue sur le fleuve. Mais comme je disais, étant donné la  
topographie du territoire, la vue sur le fleuve, beaucoup de monde en profite, pas seulement  
ceux qui sont à un kilomètre (1 km) du fleuve, on peut avoir des vues très spectaculaires sur le  
fleuve et Charlevoix jusqu'à quinze kilomètres (15 km) dans les terres.

2375 Donc en soi, quand je dis ça, il faut prioriser la vue sur le fleuve, ça embrasse déjà à  
peu près tout le territoire d'étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380 Est-ce qu'au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs, est-ce que chez vous, il y a des valeurs paysagères qui devraient être priorisées, en  
priorité à protéger, dans le cadre du mandat toujours qu'on est en train de regarder.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2385 Écoutez, c'est ce que je disais un petit peu tantôt, nous, on accorde beaucoup  
d'importance à ce que le milieu considère comme étant les éléments clés, et jusqu'à  
maintenant, écoutez, dans ce projet-là, on est conscient que c'est un des enjeux majeurs, sinon  
l'enjeu majeur, l'aspect paysager.

2390 Qu'est-ce qui est à prioriser, c'est ce que je disais tantôt, c'est certain que le fait qu'on  
en a retiré du village de Cacouna est quelque chose d'intéressant, par contre il faut faire  
attention à c'est quoi l'impact de les déplacer, on les déplace, on les envoie où.

2395 Et puis là, comme monsieur Gagnon disait, il semble y avoir des points de vue, et puis  
pour être allé sur le terrain, effectivement, le fleuve est partout ici, c'est une vue plongeante.

2400 Les gens de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ça nous préoccupe aussi, qui eux ont une  
vue complètement inversée, vers la terre. Donc comment concilier le tout, je pense que c'est  
vraiment le milieu qui peut avoir le meilleur diagnostic de la chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405 Merci monsieur Juneau.

Monsieur Joannette, je vais vous poser la même question en regard du ministère des  
Affaires municipales.

**PAR M. ROGER JOANNETTE:**

2410

Bien en fait, je rejoins ce que monsieur Gagnon a dit, la région est reconnue pour la présence du fleuve, c'est un élément important; c'est un paysage étagé qu'on retrouve ici, alors c'est des éléments à considérer dans l'implantation de toute infrastructure.

2415

Et dans les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, on demande d'ailleurs aux MRC d'intégrer harmonieusement les usages, les différents usages entre eux. Ça rejoint, d'une certaine façon, cette préoccupation-là.

2420

Donc de façon générale, il y a quand même des balises, dans les orientations, qui font en sorte qu'on demande que ces éléments-là soient pris en compte dans la planification du territoire.

2425

Il reste que les MRC le font différemment, ou les municipalités locales, mais il reste qu'il y a ces grandes balises-là, et pour nous, c'est une préoccupation importante. Et c'est pour ça que je vous disais qu'on essaie de sensibiliser le plus possible les MRC et le monde municipal à ces dimensions-là, de plus en plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2430

Merci monsieur Joannette.

2435

Je vais revenir à vous, monsieur Desaulniers. C'est pas parce que je vous ai oublié, mais je pense qu'il était important de parler un peu de cet aspect-là de paysage, au niveau du projet.

Maintenant votre seconde question, monsieur Desaulniers.

**PAR M. LUC DESAULNIERS:**

2440

Ça va me faire plaisir. En fait, ça fait de toute façon un préambule à ma deuxième question qui porte davantage sur les mesures d'accommodement faites aux citoyens, et je précise, peut-être les citoyens qui ont pas d'éoliennes sur leur terrain, qui sont des citoyens qui ont des impacts nécessairement, on a parlé d'impact au plan paysager, évidemment ça peut se répercuter quand on perd la vue sur le fleuve, où il y a des éoliennes entre nous et le fleuve, sur la valeur des maisons.

2445

Moi, bon, ce que je me questionnais, c'est aussi à la suite de la lecture du rapport du BAPE de Baie-des-Sables, je voyais qu'il y avait effectivement, on parlait de mesures d'accommodement pour des gens qui pouvaient se sentir encerclés.

2450

Moi par exemple, bon, la 132, à la hauteur où je me situe, au nord-ouest, je vais avoir une dizaine d'éoliennes, une douzaine d'éoliennes qui vont s'étendre dans une rangée, et au sud-est, je vais avoir dix-huit (18) éoliennes, je le vois sur la photo.

2455 Et je me demandais, dans ce sens-là, les mesures concrètes. Je comprends que des fois, c'est peut-être difficile à évaluer, l'impact sur la valeur de la maison, je le comprends, mais il y a quand même un potentiel de risque, je me demandais s'il y avait un fonds ou des mesures d'accommodement pour aussi les impacts visuels négatifs, qui a été prévu par le promoteur, que ce soit des mesures en termes de plantation d'arbres, ou d'argent.

2460 Qu'est-ce qui est fait, parce qu'on est dans une zone plus urbanisée, il va donc y en avoir plus qu'à Baie-des-Sables, parce qu'il y a plus de citoyens qui sont touchés, et je me disais, si ça représente une forte somme d'argent, ces accommodements, qu'est-ce qui en est.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2470 Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez une certaine forme d'accommodement pour les résidents, entre autres mettons des municipalités qui sont impactées finalement par la présence des éoliennes.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2475 Monsieur le Président, on a aucun principe d'installé, d'instauré qui permet d'amener une certaine compensation à ce niveau-là.

2480 Comme déjà mentionné, une compensation serait peut-être envisageable dans l'éventualité où on est capable de quantifier cette dévaluation, et avec les recherches qu'on a faites, c'est pas quelque chose qui est vraiment vérifiable ou calculable dans un avenir assez proche.

Alors la réponse du promoteur, c'est non, il y a rien de prévu à ce stade-ci.

2485 Puis pour terminer, la compensation en fait qui est faite d'une certaine façon, c'est par la fondation qui est accordée aux municipalités. Nécessairement, c'est un montant qui se traduit par peut-être quelque chose de moindre à ce que quelqu'un pourrait espérer, mais si dans certains cas, je prenais l'exemple de Saint-Épiphanie, c'est deux cent cinquante (250 \$) parce qu'ils ont une richesse foncière moins élevée que Cacouna, Cacouna c'est dans l'ordre de  
2490 quatre-vingt-quatre dollars (84 \$) par année, mais ça, c'est une sorte de compensation en soi.

Mais le promoteur ne peut pas aller plus loin dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2495

Merci monsieur Boulianne.

Merci à monsieur Desaulniers.

2500

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et au retour de la pause, nous aurons une présentation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le bruit.

2505

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2510

**PRÉSENTATION SUR LE CLIMAT SONORE PAR LE MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515

Si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter cette deuxième partie.

Monsieur Talbot, vous êtes prêt à faire votre présentation?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2520

Oui monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

On vous écoute, monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2530

Alors monsieur le Président, c'est une présentation sur les grandes lignes du climat sonore, les principales notions du climat sonore, la façon dont c'est traité par le ministère. Il s'agit d'une présentation vulgarisée, c'est pas très technique. Je ne suis pas un spécialiste en climat sonore, mais si jamais il y a des questions plus pointues qui sont suscitées, on pourra en référer à des spécialistes chez nous, au ministère.

2535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2540

Alors on débute par quelques notions de base. Bon, on parle de bruit communautaire, quand on mesure le bruit, c'est l'ensemble des sons indésirables qui sont créés par la communauté et perçus par les citoyens en dehors de leur milieu de travail. La mesure courante, c'est le décibel, on dit le dBA parce que c'est l'unité de mesure qui simule la réponse des sons par l'oreille humaine.

2545

Le LEQ qu'on voit en bas, c'est un indice sonore pour donner, disons, des moyennes de bruit pour des périodes données; ça peut être pour une (1) heure, deux (2) heures, diurnes, nocturnes, vingt-quatre (24) heures, dépendamment de ce qu'on veut obtenir comme résultat.

2550

Des exemples de niveaux de bruit. Alors pour comprendre, disons, faire des comparables, alors en haut on voit une bibliothèque, et on a mis également une éolienne GE à cinq cents mètres (500 m) de distance, éolienne du même type que celles qui vont être implantées possiblement ici. Alors c'est quarante (40) dBA.

2555

Et par la suite, bon, on voit différents niveaux de bruit susceptibles d'être occasionnés soit par des activités, etc. Si on va jusqu'en bas, le marteau piqueur, on parle de cent décibels (100 dBA). Là, on est près du niveau du seuil de la douleur pour l'oreille humaine.

2560

Bon, pour mesurer le bruit, je pense qu'on en a déjà entendu parler ici, c'est le sonomètre qui sert à mesurer l'intensité du bruit, un appareil qui est conçu pour répondre aux sons de la même façon que l'oreille humaine. C'est composé d'un microphone, une unité de traitement et puis un affichage. Un appareil qui est portatif, qu'on peut déplacer à notre guise.

2565

Ici, quelque chose d'assez intéressant, c'est l'effet de l'addition des sources de bruit. Lorsqu'on additionne deux (2) sources de même intensité, ça s'additionne pas carrément, il y a des facteurs là-dedans, ce qui fait qu'on a finalement une augmentation de trois décibels (3 dBA). À partir de deux (2) sources de soixante décibels (60 dBA), on obtient donc soixante-trois décibels (63 dBA) perçus à l'oreille, soixante-trois (63) dBA. Si on remplace les tondeuses

2570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a pas plus que trois décibels (3 dBA) d'augmentation, même si on prend deux (2) éoliennes une à côté de l'autre; c'est ça?

2575

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Exact.

2580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2585

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Il y a également l'atténuation du bruit qui se produit quand on double la distance à partir de laquelle on se situe de la source. Si on considère les sources linéaires d'abord, si on double la distance par rapport, par exemple, au bord d'une autoroute, une augmentation de trois décibels (3 dBA), et une source fixe, c'est une augmentation de six décibels (6 dBA).

2590

Bon ici, tiré de l'expérience des spécialistes du ministère, c'est les réactions de la collectivité aux variations de bruit communautaire. Alors on voit évidemment que plus les



2595 variations sont grandes, plus les doléances sont vigoureuses. Si on prend la ligne d'en haut, vingt décibels (20 dBA), on parle d'actions vigoureuses ou de plaintes qui sont suscitées.

2600 Et puis ce qui est à mentionner ici, c'est qu'une variation de vingt décibels (20 dBA), par exemple, c'est peut-être plus perceptible encore quand le bruit de base est déjà assez élevé. Si on revient à tantôt, on parlait d'une rue tranquille à cinquante décibels (50 dBA), et puis il y a une circulation importante, à soixante-dix décibels (70 dBA), alors là, il peut y avoir une gêne importante à ce moment-là, surtout si le bruit de fond est déjà relativement élevé.

2605 Bon, plus spécifiquement pour les parcs éoliens, alors quelle est la source des bruits, quels sont les critères à respecter, quels sont les programmes de surveillance et de suivi qui sont mis en place. D'où vient le bruit. Donc la source, il y a le chantier de construction, il y a le transport routier durant la construction et enfin, les éoliennes en mouvement en phase d'exploitation.

2610 Bon ça, pour le chantier de construction, les sources de bruit, dynamitage, concassage, creusage, etc., circulation. Les objectifs de niveau sonore qui sont préconisés par le ministère, le jour cinquante-cinq (55) dBA, le soir quarante-cinq-cinquante-cinq (45 dBA-55 dBA), la nuit quarante-cinq (45) dB.

2615 Afin de vérifier que tout ça est conforme, lors des activités de chantier, il y a un programme de surveillance qui est mis en place. Le programme de surveillance est habituellement proposé par l'initiateur ou demandé lors de l'autorisation du projet. C'est la responsabilité de l'initiateur de le mettre en place; il peut y avoir un contrôle qui est fait par le ministère de ce programme de surveillance.

2620 Lors du transport routier, on se fie davantage aux politiques sur le bruit routier du ministère des Transports. Alors il y a des niveaux sonores qui sont présentés là, cinquante-cinq (55) dB, qui est un niveau de gêne acceptable; cinquante-cinq (55 dBA) à soixante (60 dBA), c'est faible.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2630 Monsieur Talbot, quand on parle du niveau sonore selon la Politique sur le bruit routier, de cinquante-cinq (55 dBA) à soixante (60) dBA, vous dites que c'est faible; peut-être que sur une autoroute, c'est faible, mais en campagne, dans un rang, c'est peut-être élevé, n'est-ce pas?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2635 Oui, effectivement. C'est pour ça qu'on établit, avec le ministère des Transports, disons des modalités de transport des composantes, des itinéraires à choisir. On s'arrange par exemple pour que ce soit fait, à certains endroits, la nuit plutôt que le jour, etc. Il y a différentes

mesures. Il y a un programme, finalement, de transport qui est préconisé par le ministère des Transports en accord avec l'initiateur, pour arriver à quelque chose d'acceptable. L'itinéraire du transport des composantes est un élément important.

2640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2645

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Alors les éoliennes comme telles, deux (2) types de bruit, le bruit mécanique qui provient des engrenages en mouvement. Ça, il faut dire que les émissions sonores, à ce niveau-là des éoliennes de nouvelle génération, ont été réduites de beaucoup, entre autres à cause des nouvelles technologies, isolation accrue de la nacelle. Les éoliennes de nouvelle

2650

génération sont beaucoup moins bruyantes, à ce niveau-là, que les anciennes.

Et il y a le bruit aérodynamique qui est dû à la circulation et au freinage du vent à travers les pales, comme un bruit de souffle. Et ça aussi, ça a été réduit avec les éoliennes de nouvelle

2655

génération, en raison des conceptions adaptées des pales. On a des bruits qui sont moins perceptibles à ce niveau-là.

Bruit de fond, effet de masque, rapidement, quand on parle d'effet de masque par rapport aux éoliennes, c'est beaucoup le bruit du vent; l'éolienne va tourner de plus en plus vite

2660

à mesure que le vent va augmenter, mais le bruit du vent va devenir de plus en plus perceptible également, ce qui fait qu'à un moment donné, le bruit du vent va même masquer le bruit de l'éolienne, rendu à une certaine vitesse, en raison du frottement du vent sur tous les obstacles, et même au niveau de l'oreille.

2665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, c'est à quelle vitesse, normalement, qu'on n'entend plus l'éolienne, mais on entend surtout le vent?

2670

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Je pourrais pas vous répondre un chiffre précis, je sais que je l'ai lu quelque part, mais peut-être qu'on pourrait vous revenir là-dessus.

2675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous interrompre deux (2) secondes.

Monsieur Boulianne, je pense que vous avez l'indication ou vous avez un commentaire?

2680 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Monsieur Meunier va venir répondre, s'il vous plaît.

2685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Meunier.;

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

2690 Donc dans la littérature, c'est des situations qui sont quand même typiques, généralement effectivement lorsque la vitesse du vent augmente, le bruit ambiant augmente, si on parle du bruit généré dans les arbres ou dans les bâtiments, mais on doit aussi parler du bruit artificiel qui est créé au niveau de nos oreilles.

2695 Et donc, on voit ici une figure qui nous permet de constater, à différentes vitesses de vent exprimées en kilomètres-heure sur l'échelle inférieure, les niveaux de bruit qu'on peut anticiper dus au vent. Donc par exemple, à une vitesse de vent de dix-huit kilomètres-heure (18 km/h), on pourrait s'attendre à des niveaux sonores de l'ordre de trente-huit (38) dBA.

2700 Les niveaux sonores qui sont exprimés dans l'étude d'impact ne tiennent pas compte de cet effet de masque là. Tout ce qu'on évalue, c'est le niveau de bruit qui serait perçu en provenance uniquement des éoliennes, à leur niveau de puissance sonore maximale, comme j'avais mentionné hier.

2705 Donc on doit comparer ce qu'on calcule; avec cette échelle-là, ça nous permet d'avoir une appréciation de ce que pourrait être l'effet de masque du vent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2710 Merci monsieur Meunier.

Monsieur Talbot, on vous écoute de nouveau.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

2715 C'est ça, donc juste pour compléter là-dessus, lorsque la simulation est faite, on a une certaine mesure et lorsque la vérification est faite par la suite, lors du suivi, on est susceptible d'avoir des résultats qui sont inférieurs en raison du bruit de masque, justement.

2720 Bon, on arrive aux critères, critères utilisés par le MDDEP. Je dis bien, ce sont des critères, c'est pas des normes, mais c'est des critères qui sont reconnus et utilisés par les différents promoteurs de projets éoliens et de d'autres types de projets.

En passant, bon, ces critères-là sont inclus dans la note d'instruction 98-01, note d'instruction qui vous sera déposée.

2725

Alors ça établit des niveaux de bruit maximums permis selon la catégorie de zonage. La zone d'étude ici, on considère que c'est une catégorie de type 1, on est en zone résidentielle, plutôt faible densité ou au pire, plutôt rapprochée, mais enfin en zone résidentielle.

2730

C'est sûr que si on s'en va dans des zones industrielles, par exemple, les critères vont être différents. Les critères de la zone 1, c'est les critères les plus restrictifs, donc pour le jour, quarante-cinq (45) dBA, et pour la nuit, quarante (40) dBA à ne pas dépasser.

2735

Alors afin de s'assurer de ça, il y a un suivi du climat sonore qui est fait, et éventuellement, il peut y avoir des mesures d'atténuation, le cas échéant.

2740

Simplement un schéma pour illustrer la diminution de l'intensité sonore d'une turbine en fonction de la distance. C'est tiré d'une autre étude d'impact, mais c'est le même type de turbine, turbine GE un point cinq mégawatt (1,5 MW). Alors on se rend compte, en regardant ça rapidement, à deux cents mètres (200 m), on est dans l'ordre de cinquante (50) dBA, et à quatre cents mètres (400 m), on arrive à peu près dans les critères du MDDEP. Et puis ça continue à descendre comme ça, jusqu'à un kilomètre (1 km).

2745

Si on revient à la directive qui est émise par le ministère pour les promoteurs, cette directive concernant le climat sonore spécifie que l'étude doit présenter premièrement les caractéristiques du climat sonore actuel dans les secteurs avoisinant les emplacements des éoliennes et les modifications anticipées du climat sonore en fonction des caractéristiques du projet, type d'éoliennes, distance, etc., par l'utilisation d'un modèle informatique. Donc des simulations de ce que sera le climat sonore une fois que le parc sera en opération.

2750

Quelles sont les mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place pour respecter les critères le cas échéant, lors de la construction – bon ça, c'est des mesures qui s'appliquent à différents types de chantier, évidemment – il peut y avoir mise en place d'écrans sonores; ça s'applique peut-être moins dans le cas présent. Les horaires de travail; l'utilisation d'équipements moins bruyants ou le réaménagement des équipements, le cas échéant.

2755

Et pendant la phase exploitation, il y a pas beaucoup de choses qui peuvent être faites pour diminuer le bruit. Il s'agit d'augmenter la distance entre ceux qui entendent et – c'est-à-dire augmenter la distance de l'éolienne tout simplement; mettre à profit la topographie du terrain ou encore maintenir le couvert végétal lorsque c'est possible, ou rétablir un couvert végétal.

2760

Bon, en conclusion, rapidement, la littérature reconnaît en général qu'à plus de quatre cents mètres (400 m), l'impact sonore des grandes éoliennes de nouvelle génération est négligeable; ça peut être audible, mais l'impact sonore comme tel est négligeable. Et des

2765

programmes de surveillance et de suivi sont mis en œuvre, ils sont demandés systématiquement, afin de s'assurer du respect des exigences gouvernementales et des engagements de l'initiateur.

2770 Et enfin, on suit l'évolution du climat sonore. Ça, c'est ce qui peut être fait à plus long terme, aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2775 Parfait, merci monsieur Talbot.

Monsieur Boulianne, bon, est-ce que vous pourriez nous apporter des précisions sur la durée du suivi relatif au climat sonore, et également de quelle façon vous allez rendre public ce suivi-là.

2780

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je vais répondre à la première partie de la question, si vous permettez, monsieur le Président. Le suivi, il est après le projet, lorsqu'il est en phase opération, au niveau de l'ensemble, et d'une durée d'un an. Donc on sera en période estivale, normalement, en période où les gens sont plus susceptibles d'entendre les éoliennes. Donc au niveau du suivi, c'est ça.

2785

Tant qu'à la disponibilité du rapport, je laisserais le promoteur...

2790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a une raison pourquoi c'est seulement un an? Parce qu'après ça, il y aura pas de bruit, quoi?

2795 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon, le suivi se fait sur la première année, parce que c'est dès la première année s'il y a un problème spécifique, un problème particulier au niveau des éoliennes, les distances réciproques avec les habitations.

2800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2805 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Juste un point supplémentaire de précision. C'est que normalement, parce qu'on a fait les suivis de bruit sur deux (2) autres dossiers, normalement, on demande à un opérateur de

2810 cesser ses opérations pour prendre ces niveaux de bruit, et ensuite de ça, partir les éoliennes dans leur ensemble, pour pouvoir mesurer vraiment la différence qui est due à l'apport des éoliennes comme telles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 Merci monsieur Demers.

Monsieur Juneau, dans les autres cas de projets d'éoliennes, en fait au niveau des décrets, est-ce que le suivi relatif au bruit est supérieur à un an, ce qui est demandé dans les décrets ou encore un an est suffisant, également pour le ministère?

2820

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2825 Il y a pas de durée définie dans les décrets qui ont été émis. Le un an, bon, si on a un suivi l'année suivante, le premier objectif, c'est de valider que la simulation qu'il y avait eue et l'estimé qu'il y avait eu se confirment, donc l'impact est négligeable pour les citoyens, et si ce n'était pas le cas, pour réajuster le tir.

2830 Par contre, on est en réflexion à voir si ce serait peut-être pertinent d'augmenter peut-être la durée de ce suivi-là, principalement pour s'assurer que, autrement dit, le champ d'éoliennes, s'il est bien entretenu, ça devrait rester la même chose; par contre, s'il est moins bien entretenu, peut-être qu'il pourrait y avoir des problématiques au niveau sonore.

2835 Donc ce serait peut-être intéressant qu'on évalue cette possibilité-là de prolonger le suivi, peut-être refaire le suivi cinq (5) ans plus tard. On est en réflexion sur cet aspect-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840 En fait, c'est plus à ça que je pensais. Parce qu'au cours des premières années, règle générale, les éoliennes sont neuves, donc elles sont susceptibles de générer moins de bruit. Mais plus on va dans le temps, effectivement, ce serait pas mauvais, et c'est dans ce sens-là que je m'informais.

2845 Mais vous avez quand même répondu, peut-être un (1) an, cinq (5) ans et après ça dix (10) ans.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

C'est quelque chose qui serait peut-être intéressant d'envisager.

2850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vous remercie monsieur Juneau.

2855 Monsieur Pouliot, au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux, est-ce que vous avez des informations relatives à tout cet aspect bruit sur la santé des populations.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2860 Premièrement, on n'a pas de, comment je dirais, de politique particulière, actuellement.

Il y a un groupe de travail, là, qui est justement en train d'élaborer une position concernant le bruit communautaire, c'est en cours et malheureusement, ce sera pas terminé pour les travaux de la présente commission. Mais un de ces jours, on aura une réflexion plus complète sur le sujet.

2865 Donc pour l'instant, on se rabat sur les positions de l'OMS et la directive du ministère de l'Environnement se rapproche considérablement de la position de l'OMS. Pour l'OMS, il faut...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2870 Quand vous parlez de l'OMS, c'est l'Organisation mondiale de la santé.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2875 L'Organisation mondiale de la santé. Au point de vue des effets sur la santé, au niveau de bruit où on parle, quarante (40) dB, etc., il y a pas d'effet sur la santé de rapporté, effet étant entendu une maladie, une pathologie bien définie, comme le bruit en milieu de travail, ça entraîne la surdité professionnelle, ça c'est une maladie, il peut y avoir des problèmes d'hypertension artérielle, donc ce sont des maladies bien définies.

2880 Mais au niveau communautaire, à ces niveaux de bruit là, les seules choses qui sont reconnues, c'est la nuisance puis la perturbation du sommeil. Évidemment, la perturbation du sommeil, le lendemain on peut être somnolent, on peut avoir des problèmes d'attention, etc., donc c'est des choses sérieuses malgré tout. C'est pas parce que c'est pas des maladies que ça a pas à être préoccupant comme tel.

2885 Et puis la nuisance, bien, le niveau défini par l'OMS vise à ce que la majorité des gens soient pas dérangés à ce niveau-là, mais il va toujours rester certaines personnes qui vont être dérangées, même à ces niveaux de bruit là qui sont pas très élevés.

2890 Et d'autant plus que le bruit d'une éolienne, la caractéristique, la partie aérodynamique est quand même un peu différente, ce qui fait que les gens peuvent en avoir une perception

parce que ça se dégage, si on peut dire, de l'environnement sonore à cause de sa caractéristique comme telle.

2895

Donc plus le niveau va être faible ou plus les distances vont être grandes, le mieux c'est pour faire en sorte que ce soit le moins dérangeant pour les personnes qui sont plus sensibles que d'autres à ces niveaux-là.

2900

C'est particulièrement vrai aussi dans des milieux qui sont déjà très tranquilles, ils sont habitués à des niveaux encore plus bas; donc faire attention à cette chose-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905

En milieu rural, le nombre de décibels, de dBA c'est-à-dire, durant la nuit peut correspondre à quelle teneur? Parce qu'il descend à vingt-cinq (25 dBA) – en fait, quand on parle, parce que durant la nuit, c'est le bruit de fond finalement – donc la teneur du bruit de fond peut être de combien en milieu rural?

2910

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

Là, je suis pas capable de répondre à cette question-là. Je sais que par contre, en Australie, justement dans les milieux ruraux, ils parlent d'essayer de faire en sorte que le bruit soit pas plus élevé que trente-cinq (35 dBA), ça donne une idée. Donc c'est relativement bas.

2915

Un élément aussi qui m'a étonné quand j'ai fait la recherche pour documenter sur le bruit et les éoliennes, les gens qui sont sensibles au bruit associé aux éoliennes, il y a une relation qu'on doit faire avec l'aspect visuel. Je veux pas recommencer l'histoire du paysage tantôt, c'est une dimension différente, mais l'intrusion visuelle, la distance à laquelle se trouvent les éoliennes, l'angle de vision, l'ombre, etc., chez les gens qui ont déjà une gêne au point de vue auditif, en fait ces composantes visuelles là rentrent en ligne de compte pour exacerber, si on peut dire, leur dérangement.

2920

Donc c'est aussi important de bien les positionner, surtout si, elles sont rendues, elles sont grosses maintenant, etc., donc il faut faire attention à ça. Il y a un potentiel éventuel d'avoir d'autres éoliennes, on voit que le promoteur, lui, ne semble pas avoir cette intention-là mais il reste que le potentiel est là, donc il faut penser comme il faut au positionnement, parce que ça peut venir jouer sur la gêne auditive que les gens ont.

2925

2930

Finalement, dernier élément, on est au premier parc comme tel qui s'installe, généralement dans la façon d'évaluer le bruit, on fait des mesures à partir de la réalité qui est là, donc on en a une qui est sans éolienne, et s'il est pour s'en ajouter d'autres, il faut pas perdre cette information-là qui est le niveau actuel. Parce qu'il faut essayer autant que possible de respecter le niveau qui est là, pour éviter une accumulation d'une fois à l'autre.

2935



Parce que dans la directive du ministère, c'est soit le niveau qu'il demande ou celui qui est existant. Mais il faut essayer, pour éviter les effets cumulatifs, de faire un "build-up" en perdant de vue les premières mesures qui ont été faites.

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2945 Peut-être juste une autre petite question, est-ce qu'à votre connaissance, monsieur Pouliot, il y a des effets connus de perturbation du sommeil à long terme, sur une longue période. Est-ce que pour quelqu'un, il pourrait y avoir une perturbation continue, à long terme, de l'effet du bruit des éoliennes.

2950 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

Je peux pas répondre à la question. C'est sûr que quelqu'un que ça dérange, etc., ça peut durer un certain temps avec différentes conséquences que ça peut avoir si on dort pas suffisamment.

2955 Évidemment, il y a toutes sortes de raisons qui peuvent faire qu'on peut avoir de la misère à dormir, mais c'est sûr que si on dort pas suffisamment, il peut s'enclencher différents problèmes.

2960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais en fait, dans la réalité, je pense qu'on s'habitue, la majorité des gens, je dirais, peuvent s'habituer finalement à un bruit qu'ils ne sont pas habitués d'avoir.

2965 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2970 Et on s'habitue relativement rapidement, je pense.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2975 Oui, bien forcément, avec le temps, ça finit par s'intégrer, par s'imprégner dans notre cerveau, on finit par plus ou moins se rendre compte de la chose.

C'est sûr qu'il y a une période d'habitation, là, qui est normale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980

Une période d'adaptation, finalement.

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

2985

Oui, oui, d'adaptation, effectivement. On s'adapte, c'est comme n'importe quoi, c'est un agresseur auquel on finit par cohabiter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990

Parfait, je vous remercie, monsieur Pouliot.

Monsieur Juneau, vous aviez un complément d'information, je crois, sur les mesures d'accommodement, non?

2995

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3000

Nous reviendrons sur cette question peut-être un peu plus tard, monsieur Juneau, merci.

3005

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
BENJAMIN GAUDREAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010

Maintenant, je vais demander à monsieur Benjamin Gaudreau, s'il vous plaît, de bien vouloir se présenter. Bonsoir monsieur Gaudreau.

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3015

Bonsoir. Moi, ma question porte sur les dévaluations municipales. On en avait parlé un peu hier, puis le promoteur nous disait qu'il était difficile d'obtenir, dans le coin de Saint-Ulric, Saint-Léandre, Murdochville, il était difficile d'obtenir des ordres de prix de dévaluation à ce niveau-là parce que les parcs éoliens étaient relativement nouveaux.

3020

Moi, je voudrais demander au promoteur s'ils ont fait des démarches auprès de la municipalité de Cap-Chat, parce que Cap-Chat a pas été parlé hier, à savoir s'il y avait eu des baisses du côté des dévaluations municipales.

3025 Et surtout si le ratio de croissance des investisseurs étrangers, soit des gens qui veulent revenir dans leur coin natal ou des gens qui veulent aller en Gaspésie pour se bâtir un chalet, si ça avait été affecté, dans la région de Cap-Chat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3030 Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez regardé du côté de Cap-Chat, parce que bon, on sait que Le Nordais existe depuis quand même quelques années à Cap-Chat, donc dans vos recherches que vous avez effectuées, est-ce que la municipalité de Cap-Chat a été regardée et analysée.

3035 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Frenet traitera de cet aspect.

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Frenet.

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3045 Non, effectivement, ça a pas été vérifié avec Cap-Chat. Comme j'ai mentionné hier, on a contacté monsieur Bruno Trottier qui est évaluateur agréé qui s'occupe du rôle foncier de Murdochville, monsieur Benoit Roy qui s'occupe des rôles fonciers de Saint-Ulric et Saint-Léandre. Mais pas pour Cap-Chat.

3050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3055 Mais en tout cas, je vais quand même revenir, parce qu'il y a une petite question qui me trotte dans la tête depuis hier soir, et en fait, c'est pas moi qui l'a eue, je vais être honnête, je vais rendre à César ce qui appartient à César, c'est mon collègue qui en a discuté en premier mais ça m'a resté quand même dans la tête, vous avez fait l'exercice auprès des évaluateurs municipaux, exact?

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3060 Oui, auprès des évaluateurs où on savait qu'il y avait des projets éoliens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3065 Évidemment, en tout cas, le raisonnement qu'on peut tenir à ce moment-là, c'est que c'est certain que l'évaluateur municipal n'a pas intérêt à dévaluer des résidences ou des terres, parce que c'est des pertes de revenus pour les municipalités.

3070 À partir de ça, est-ce que vous avez fait l'effort d'aller voir des courtiers, parce qu'il y a des firmes de courtage, et peut-être qu'eux sont peut-être les personnes les plus indiquées pour vous donner des renseignements là-dessus. Est-ce que ça aussi, ça a été fait?

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3075 Non, ça a pas été fait.

3080 Peut-être juste pour revenir sur la question des évaluateurs municipaux qui n'auraient pas, dans les faits, intérêt à diminuer la valeur des propriétés, tout d'abord, techniquement, les évaluateurs agréés qui sont régis par une loi sont indépendants de la municipalité, lorsqu'ils signent le rôle, lorsque le rôle foncier est construit, finalement, et c'est vrai dans le cas en particulier de l'évaluation des immeubles résidentiels, hier, comme j'expliquais, ils utilisent la technique de la parité, ils doivent tout simplement regarder les contrats, les transactions et refléter, sur la période précédente, les différentes transactions et affecter la valeur des immeubles en conséquence.

3085 Parce que lorsque le rôle est déposé, les propriétaires visés par les ajustements peuvent contester les changements de valeur, à la hausse ou à la baisse, et éventuellement, évidemment, l'évaluateur agréé doit démontrer, devant un tribunal administratif indépendant, la méthode qu'il a utilisée.

3090 Maintenant, pour ce qui est de – dans le fond, le problème qui ressortait, lorsqu'on a discuté avec les évaluateurs agréés, c'est qu'a priori, comme on disait hier, comme les gens des ministères l'ont mentionné, il y a pas d'étude disponible au Québec pour l'instant qui a mesuré ça.

3095 Maintenant, quand il s'agit d'anticiper cet impact-là, effectivement, je comprends les préoccupations des gens, effectivement, cinq (5) ans ou dix (10) ans après, si on se rend compte que ça a pu influencer les motifs pour lesquels par exemple les gens faisaient l'acquisition de propriétés dans un endroit donné, et qu'éventuellement ce facteur-là peut influencer le marché, effectivement, c'est une préoccupation.

3100 Le problème qu'il y a actuellement pour les évaluateurs, c'est qu'eux se basent habituellement sur le passé, un peu comme des épidémiologistes au niveau médical.

3105           Maintenant, est-ce que des maisons de courtage pourraient anticiper ces phénomènes-là, peut-être, mais l'étude n'a pas été faite à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3110           Merci, monsieur Frenet.

Oui, monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3115           Juste une précision, c'est que les évaluateurs en question, ils vont pas voir chacune des maisons, ils prennent une moyenne sur les ventes qui ont eu lieu dans le secteur. Comme moi, ma maison où j'habite, ça fait bien longtemps que je l'habite et à chaque année, ils montent la valeur de ma maison, ils sont jamais venus la voir. C'est parce qu'ils regardent le marché en  
3120 général.

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Oui.

3125

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc le marché en général, à Saint-Ulric ou dans un parc, va pas nécessairement refléter les quelques maisons dont la valeur aurait pu, je ne dis pas a été mais aurait pu être...

3130

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Peut-être la seule précision qu'il faudrait apporter, le rôle foncier, lorsque l'évaluateur procède à son évaluation municipale, il découpe le territoire en ce qu'on appelle des unités de  
3135 voisinage, et effectivement, vous avez raison, il visite pas chaque maison, mais par contre, il doit tenir compte de l'unité de voisinage dans lequel votre propriété s'inscrit.

Vous avez raison, dépendamment du volume de transactions qu'il y a eu dans votre unité de voisinage, il va évaluer votre propriété en fonction de ce phénomène-là.

3140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, il y a différents facteurs qui rentrent en ligne de compte, aussi. Lorsque, je  
sais pas, vous êtes en instance de divorce et ça presse d'avoir de l'argent, votre maison, vous  
3145 pouvez la vendre vingt mille piastres (20 000 \$) de moins pour avoir de l'argent, aussi. Mais c'est pas l'effet d'éolienne, mais c'est un autre effet, un effet de chicane, quoi.

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3150 Bien, c'est pour ça que les évaluateurs, dans le fond, dans le cas du résidentiel, ils comparent les propriétés sans se demander les motifs pour lesquels les gens vendent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3155 Parce que ça peut influencer. On peut penser que c'est à cause de l'éolienne, mais en réalité, c'est à cause de d'autre chose.

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3160 Mais je comprends tout simplement pas pourquoi SkyPower vérifie, essaie de régler plein d'aspects, comme la crête d'une montagne, ils vont essayer de la mettre en valeur, les éoliennes vont mettre en valeur une petite crête rocheuse, toutes sortes d'aspects comme ça, et puis ils ont pas été plus loin à côté. Me semble que c'est pas une donnée qui est sorcier, là, demander les rôles d'évaluation de la municipalité de Cap-Chat.

3165 Je pense que c'est un projet qui est assez âgé, excusez-moi du terme, mais pour avoir été pris en compte, je suis pas capable de comprendre pourquoi ils l'ont pas fait. J'ai ma petite idée là-dessus, je pense que je la dirai pas.

3170 Mais c'était ça, ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Frenet.

3175

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3180 Peut-être pour compléter, je sais pas si la Commission siège demain, mais je peux prendre l'engagement dès demain matin de contacter l'évaluateur qui signe le rôle d'évaluation pour la municipalité de Cap-Chat, et lui poser la question, comme ça a été fait pour les trois (3) autres municipalités, à savoir est-ce qu'il a pu remarquer, dans les différents rôles qu'il a signés, une évolution dans les valeurs foncières qui serait associée aux unités de voisinage qui auraient pu être impactées par le parc éolien.

3185 Et à ce moment-là, je pourrai déposer, confirmer l'entrevue, et transmettre à la Commission les informations qu'il m'aura transmises.

Mais de toute façon, n'importe quel citoyen peut contacter l'évaluateur municipal et lui poser les mêmes questions.

3190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Frenet, vous allez faire les vérifications demain, et vous allez apporter les réponses à la Commission. Parfait, merci.

3195

Je vous laisse une autre question, vous êtes rendu à la troisième, c'est deux (2) questions par intervenant. Allez-y.

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3200

Oui, ma question porte à savoir sur la validité du sondage que SkyPower a fait faire par une firme pour la municipalité de Cacouna. Je m'explique!

3205

Ce qu'il est difficile à concevoir, je parlais à des citoyens, je sais qu'on n'a pas tous été appelés, sauf que ce qu'il est difficile à concevoir, il y a des gens qui me disaient, oui, on a reçu un appel d'une firme demandant si on était pour un projet éolien à Cacouna, il y a des gens qui disaient, nous, ce qu'on nous a demandé, c'est de parler à la personne la plus vieille dans la maison; d'autres personnes disaient, nous autres, on nous a demandé de parler à la personne la plus jeune dans la maison.

3210

Je pense que c'est pas un sondage qui porte sur l'évaluation de la moyenne d'âge des gens à Cacouna, on parle d'éoliennes.

3215

Si la personne la plus jeune dans la maison est en quatrième année du primaire et répond à une question sur l'implantation d'éoliennes, je pense que ça veut rien dire, parce que c'est un enfant. Écoutez, si l'enfant a dit, oui, moi je suis pour ça, on a pris ça en considération et puis finalement, on en arrivait à dire qu'il y avait soixante-dix-huit pour cent (78 %) des gens de Cacouna qui étaient pour ça.

3220

Je comprends pas le rapport entre la plus vieille personne et la plus jeune personne dans une maison. C'est une firme de sondage, et puis je pense qu'il y a une ambiguïté à ce niveau-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3225

En fait, il faudrait peut-être demander à la firme de sondage quelle a été leur méthodologie pour en arriver à ça.

3230

Mais peut-être que le promoteur a des informations complémentaires à nous fournir sur la méthodologie qui a été utilisée par la firme SOM.

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3235

Oui, je pense que faire appel à la firme de sondage serait une bonne idée, mais à cette heure-là, ça va être assez difficile.

3240

J'ai monsieur Jean-Pierre Dion, représentant aussi chez SkyPower, qui connaît très bien de type de sondage là, et il pourrait donner l'information qui serait requise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3245

Non, non, vous vous adressez toujours à moi, et vous attendez que je vous dise que vous pouvez me parler.

Maintenant, monsieur, si vous voulez bien...

**PAR M. JEAN-PIERRE DION:**

3250

Jean-Pierre Dion. Simplement pour vous dire que le sondage a été fait par la firme SOM, une copie a été remise au BAPE, par rapport à Cacouna.

3255

Ils ont suivi toute la méthodologie qui a aussi été remise au BAPE, dans le sondage, la méthodologie qui est habituelle dans tout sondage.

C'est un sondage qui a un très gros échantillon, deux cents (200) citoyens sur dix sept cents (1700) à Cacouna, c'est un énorme échantillon pour un sondage de cette envergure-là.

3260

Et juste vous dire que moi je vous référerais à SOM et à la méthodologie du sondage, et la Ville a fait son propre sondage, et à la radio ce matin, j'entendais qu'ils arrivaient à peu près au même résultat. Donc ça confirme un peu les données du sondage.

3265

Concernant les âges, il y a une méthodologie qui explique ça, qu'il y a une mesure de strates d'âges. Pour avoir étudié dans ces domaines-là à l'université, c'est tout à fait conforme à ce qui se fait dans tous, tous, tous les sondages.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3270

Habituellement, la strate d'âge ne s'arrête pas à dix-huit (18) ans et plus?

**PAR M. JEAN-PIERRE DION:**

3275

Ça dépend des sondages. Les sondages pour, entre autres, savoir l'opinion des gens sur des sujets précis, entre autres sur des élections, des opinions publiques, c'est souvent dix-huit (18) ans et plus.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

3280 Et dans le cas qui nous intéresse ici, un sondage sur la perception des gens de  
Cacouna à partir des éoliennes – parce que monsieur semblait indiquer que dans la maison, il y  
avait une jeune fille, en quatrième secondaire?

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3285 Primaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3290 Primaire, quatrième primaire, qui a été interrogée parce qu'ils demandaient la plus jeune  
de la famille. Peut-être que la personne qui effectuait le sondage de la part de SOM a mal  
évalué, en disant la plus jeune. La plus jeune de la famille, ça vaut pas grand-chose, dans le  
fond.

**PAR M. JEAN-PIERRE DION:**

3295 Écoutez, moi, c'est pas moi qui a fait le sondage, je ne sais pas si ces choses-là  
peuvent être confirmées ou infirmées. Moi, je doute que ce soit arrivé de la part de SOM, qui  
est une firme vraiment reconnue, je veux dire c'est une firme professionnelle.

3300 Donc c'est un sondage qui est d'une validité exemplaire, tous les spécialistes pourraient  
vous le dire. À cet égard-là, la firme a fait ses devoirs, a commandé un sondage, et le sondage  
répond à toutes, toutes, toutes sans exception aux exigences méthodologiques d'un tel  
sondage, sans exception.

3305 Ça, moi, je peux vous l'affirmer. Et au besoin, le BAPE peut référer à SOM, et nous  
pouvons le faire aussi, pour donner l'information nécessaire, sans aucun problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3310 Merci monsieur Dion.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3315 Monsieur le Président, est-ce que je pourrais ajouter quelque chose?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Boulianne, allez-y.

3320 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Merci beaucoup. Je tiens aussi à mettre en perspective le fait qu'un mois après, la municipalité de Cacouna a fait son propre sondage, qui s'est fait au courant de la semaine dernière, qui s'est terminé lundi dernier, un sondage avec un plan même d'implantation des éoliennes, le plan tel qu'on a ici en arrière, dans le secteur de Cacouna, et puis j'aurais aimé que monsieur Michaud soit là, il n'est plus là je pense au moment où on se parle, mais ce que j'ai entendu dans les médias, c'était que le résultat était supérieur à quatre-vingts pour cent (80 %).

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulianne.

3335 **PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

Est-ce que je peux prendre la parole?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3340 Une demie pas plus. Et après ça, je laisse la parole aux autres.

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3345 Oui. Je voudrais faire une petite correction concernant le vote qui a été passé à Cacouna. Le vote a été émis le 12 de ce mois, un vendredi, juste avant le long congé de la fête des Mères, et puis la réponse devait être envoyée pour le lundi 15, OK.

Dans la feuille qu'on a reçue par la malle, il y avait une description sommaire du projet, une hauteur d'une éolienne, etc., et puis il fallait voter, si on était pour ou contre.

3350 Et dans le bas, c'était écrit en noir, je vais le dire en mes mots mais ça disait: si vous renvoyez pas votre papier au bureau municipal, ça veut dire que vous êtes en faveur du projet.

3355 Ça, ça veut dire que si je vais pas voter aux prochaines élections, je suis en faveur du Parti libéral ou bien du Parti Québécois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est exact.

3360

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

C'est quoi la valeur de ça?

3365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est vrai, si tu vas pas voter, c'est parce que tu es d'accord avec – non? Si tu assumes pas ton droit de vote, ça veut dire qu'en principe, tu es d'accord avec celui qui va être élu.

3370 Oui, monsieur Béland.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3375 Est-ce que vous avez encore ce bulletin de vote? Si vous pouvez le déposer ou le faire déposer. Déposez-le à l'arrière s'il vous plaît, et on pourra l'examiner.

Parce que là, on n'a pas les chiffres, on n'a pas les résultats.

**PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

3380

Vous pourriez peut-être faire une petite vérification à la municipalité, ils ont eu je pense deux cent quarante (240) personnes qui ont voté contre, quarante (40) oui, et cinq (5) indécis. Ça fait que si on prend le ratio de ça, on est loin du quatre-vingts pour cent (80 %) des gens qui sont pour le projet d'implantation.

3385

Alors je vous remercie pour tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3390

Parfait, je vous remercie, monsieur Gaudreau.

---

**PHILIPPE DIONNE**

3395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Philippe Dionne.

3400

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Alors merci messieurs les Commissaire et Président. Avant de faire mon intervention, je voudrais vous inviter formellement à venir me visiter à Saint-Paul-de-la-Croix; je vous invite, soit

3405 au cours de la semaine ou lors de votre prochaine visite. On parlait de paysage tout à l'heure, alors j'ai quelque chose de très intéressant à vous montrer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3410 Est-ce que je peux vous dire, monsieur Dionne, que la Commission, incluant les analystes, monsieur Béland le commissaire et moi-même, et ainsi que madame Boutin qui est à l'arrière, nous avons pris une journée spécifiquement pour ça, et nous avons visité.

3415 Quand j'ai parlé, hier et avant-hier, que nous avons visité tous les rangs, et petits rangs, et les routes principales, les routes non pavées, etc., dans les municipalités, j'ai oublié de dire que nous nous sommes rendus également à Saint-Paul-de-la-Croix et on s'est arrêté avant le village, à cause des travaux d'assainissement que vous êtes en train de réaliser.

3420 Mais nous nous sommes arrêtés et nous avons regardé vers le fleuve, et nous nous sommes fait une opinion très nette.

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

3425 Merci. Alors je suis content de l'apprendre, et je vous invite à y revenir aussi souvent que vous voulez.

3430 Alors ce que je voudrais dire, c'est que depuis le début des audiences, monsieur Lacasse, du ministère des Ressources naturelles secteur Énergie, a affirmé à plusieurs reprises que le gouvernement du Québec avait été très bien servi par sa décision de confier le développement de l'énergie éolienne, au Québec, aux soins de l'entreprise privée.

Il a même ajouté que le développement d'un projet éolien comportait des risques importants qu'Hydro-Québec ne voulait absolument pas faire courir aux contribuables québécois.

3435 Ma première question est la suivante: en quoi le gouvernement a-t-il été bien servi par sa décision de se désengager du développement de nos ressources énergétiques au profit du secteur privé.

3440 En effet, la question se pose quand on sait que dans le prix qu'Hydro-Québec paie son énergie aux promoteurs privés, soit cinq point sept cents du kilowattheure (5,7 ¢/kWh) dans le cas de SkyPower, il y a une partie importante, peut-être un sou du kilowattheure (1 ¢/kWh) qui s'en va en profit à la compagnie ontarienne.

3445 Il y a aussi un surcoût, dû au fait qu'une compagnie privée, aussi grosse soit-elle, aura toujours des frais de financement plus élevés qu'Hydro-Québec, qui a la meilleure cote de crédit qui soit sur tous les marchés.

3450 Il faut aussi savoir qu'en confiant à l'entreprise privée le soin de développer la ressource, Hydro se prive d'un pouvoir de négociation énorme avec les fabricants d'éoliennes. Personne ne pourra me faire croire qu'il est plus profitable de faire négocier l'achat d'équipements par cinq (5) ou dix (10) compagnies qui se partagent les quatre mille mégawatts (4000 MW) à construire dans les prochaines années plutôt que de négocier en bloc l'achat pour ce quatre mille mégawatts (4000 MW) au complet.

3455 Avec ce pouvoir de négociation inouï qu'on perd, on aurait pu convaincre un fabricant de turbines d'éoliennes de venir s'implanter au Québec. C'est là que se trouve l'emploi de haute qualité, pas dans des usines de tours ou de pales, qui seront de toute façon relocalisées en Chine à la première occasion. C'est grâce à ce pouvoir de négociation que la société d'État aurait réussi à créer plus de dix mille (10 000) emplois locaux dans cette industrie.

3460 En fait, le seul avantage sur Hydro, c'est que les compagnies peuvent aller chercher des crédits d'impôts importants, ce que l'Hydro-Québec ne peut pas faire. Évidemment, ça fait baisser le coût du kilowattheure, mais en bout de ligne, c'est le citoyen qui paie pareil.

3465 Alors monsieur le Président, je répète, je voudrais que monsieur Lacasse, du ministère des Ressources naturelles, réponde à cette question: en quoi le gouvernement a-t-il été bien servi par sa décision de se désengager du développement de nos ressources énergétiques au profit du secteur privé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3470 Merci monsieur Dionne.

Monsieur Lacasse, s'il vous plaît, la parole est à vous.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

3480 D'abord, j'aimerais vous informer que l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable a commandé un document au professeur Jean-Thomas Bernard, spécialisé dans le secteur de l'économie de l'énergie à l'Université Laval, une étude qui détaille toute la question de la nationalisation.

3485 J'aimerais dire que les cotes de crédit de TransCanada Pipelines, qui a obtenu plus de sept cents (700 MW) des neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW) du premier appel d'offres, a une cote de crédit similaire à celle d'Hydro-Québec, premièrement.

Deuxièmement, étant donné que dans le premier appel d'offres, on a un promoteur qui a un peu plus de sept cents mégawatts (700 MW) et l'autre deux cent cinquante (250 MW), je crois, comment est-ce qu'un seul promoteur, avec neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW), aurait réussi à attirer une usine de turbines. Bon, en tout cas, ça c'est des détails.

3490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais juste avant que vous continuiez, monsieur Lacasse, vous avez nommé une étude qui a été réalisée par monsieur Jean-Thomas Bernard, est-ce que cette étude-là est disponible quelque part?

3495

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Il faudrait demander à l'AQPER, l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable, qui était l'ancienne association des producteurs de minicentrales qui font maintenant de l'éolien, donc qui s'appelle maintenant les producteurs d'énergie renouvelable.

3500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

3505

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'est à eux qu'il faudrait le demander.

3510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci de l'information.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

3515

Maintenant, pour compléter la réponse, la principale, et là je me répète encore, la principale préoccupation du gouvernement, c'est de protéger les tarifs des consommateurs. J'aimerais remettre en perspective la réaction médiatique et citoyenne lors de la dernière hausse de cinq pour cent (5 %) annoncée par la Régie.

3520

Le gouvernement aussi a la préoccupation de protéger la position concurrentielle des clients industriels d'Hydro-Québec, qui sont un employeur majeur.

Maintenant, la question de la nationalisation de l'énergie éolienne, c'est une question qui est politique. Les deux (2) derniers gouvernements, que ce soit celui de monsieur Landry ou celui de monsieur Charest, donc les péquistes comme les libéraux, ont fait le choix de développer la filière en partenariat avec l'entreprise privée.

3525

Les résultats de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), le premier appel d'offres, dans le résultat donc, le prix moyen des huit (8) projets qui ont été retenus est de six point cinq sous le kilowattheure (6,5 ¢/kWh), ce prix-là s'est avéré relativement bas notamment si l'on tient compte des contraintes imposées au promoteur concernant le contenu régional.

3530

3535 L'approbation des contrats qui a été réalisée par la Régie de l'énergie par la suite, des huit (8) contrats, a tenu compte des prix en question, et la Régie a affirmé que ces prix se sont révélés avantageux au regard des contrats signés dans d'autres juridictions nord-américaines.

3540 Alors j'ai pas l'intention de m'étendre sur les questions politiques, je suis juste un professionnel, mais si on se fie sur l'avis d'approbation des contrats de la Régie, je pense qu'on a une bonne partie de la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lacasse.

3545 Monsieur Dionne, tantôt vous avez mentionné que SkyPower vendait son électricité à cinq point sept sous le kilowatt (5,7 ¢/kW)...

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

3550 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3555 ... où avez-vous pris cette information-là?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Je crois que c'est dans le prospectus.

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Votre seconde question, monsieur Dionne.

3565

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

3570 Et ma deuxième question, en complément: quel est ce risque si grave qu'Hydro se refuse de faire courir aux Québécois? Est-ce qu'il peut s'agir d'un risque plus important que le risque que René Lévesque a pris en décidant de nationaliser l'électricité au Québec; est-ce qu'il s'agit d'un risque plus grand que celui de Robert Bourassa en décidant de lancer le Québec dans le plus grand chantier de son histoire en construisant la Baie James, le plus grand complexe hydroélectrique de la planète?

3575 On peut ajouter que les quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne que l'on confie à l'entreprise privée, c'est presque aussi gros que les complexes Manicouagan; Manic 1 à Manic 5, ça égale cinq mille quarante-quatre kilowattheures (5044 kWh). Où en serait le Québec aujourd'hui, si on avait confié au privé la propriété de la Manic au grand complet, et qu'on s'était contenté d'acheter de l'électricité.

3580 J'aimerais qu'on me réponde là-dessus, parce que je considère ces questions très pertinentes du point de vue de la justification du projet. En effet, si on avait décidé de lancer le Québec dans un développement éolien réfléchi, en privilégiant la rentabilité maximale des projets pour la société plutôt qu'en privilégiant le développement des projets les moins coûteux, on n'en serait pas là aujourd'hui.

3585 J'estime que le projet de SkyPower accepté par Hydro est l'exemple même d'un projet peu coûteux, mais absolument non rentable, compte tenu du coût fiscal pour les contribuables, sous forme de crédit d'impôt, les coûts sur la faune, le tourisme, la qualité de la vie, la dévaluation foncière, etc.; des coûts que le promoteur n'a pas internalisés en termes économiques mais qui sont bel et bien supportés par la société.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3595 Donc je vais aller encore voir monsieur Lacasse, mais je suis pas certain qu'il ait une réponse plus satisfaisante, monsieur Dionne.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

3600 J'ai peur que non, en effet, monsieur le Président.

3605 Il serait peut-être bon de rappeler le contexte dans lequel s'est effectuée la nationalisation des forces hydrauliques du Québec à l'époque. Un des éléments moteurs de la nationalisation, c'était de pouvoir avoir une politique tarifaire équitable et semblable pour l'ensemble des citoyens.

On n'en est plus là. Donc avec l'éolien, on n'en est plus là. C'est tout ce que j'ai à ajouter.

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lacasse.

Merci monsieur Dionne.

3615



Monsieur Juneau, je pense que tantôt, j'avais pas complété ma demande sur les accommodements, mais c'était les accommodements sur le paysage; c'est peut-être pour ça que vous avez eu une certaine interrogation.

3620 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Oui, absolument. Quand on a discuté du paysage, je voulais juste rajouter le fait que le promoteur s'est engagé, en tout cas il y a une ouverture dans les réponses aux questions complémentaires qu'on lui avait posées par rapport au paysage, si le projet se réalise, il était  
3625 ouvert à élaborer une espèce de suivi de l'impact du projet sur la perception que les gens ont de l'impact du projet sur le paysage. Donc ça peut être quelque chose d'intéressant.

Et on a quelque chose qui ressemble à ça dans les derniers décrets qu'on a émis, aussi, on a demandé au promoteur, on lui a imposé un suivi.

3630

C'est sûr que c'est un suivi, donc c'est après le projet, mais pour nous, pour le gouvernement, ça nous donnera des outils dans le futur pour analyser d'autres projets, avoir une meilleure connaissance de l'impact réel des projets éoliens sur le paysage.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Juneau.

Monsieur Béland.

3640

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Dionne, vous avez parlé d'un sujet qui m'intéresse, l'internalisation des coûts. Est-ce que vous connaissez des projets éoliens, ailleurs, où ceux qui ont fait le projet, dans leur  
3645 étude d'impact, ont regardé les coûts comme la perte d'opportunité, les changements au paysage, les coûts sociaux, les coûts relatifs à la taxation et tout?

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

3650 La question est bonne.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez nommé la plupart de ces éléments, je les ai pris dans votre texte.

3655

**PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

3660 Oui, je comprends. Je veux dire, les coûts sociaux que le promoteur n'a pas à payer, c'est sûr qu'en termes monétaires, on le paie pas, là. Mais, je veux dire, le citoyen qui vient vous voir et il dit, lui, il va perdre dix-vingt mille piastres (10 000 \$-20 000 \$) sur la valeur de sa propriété, il va le perdre, ce coût-là. Donc qui le paie, bien, c'est le citoyen.

3665 Donc le promoteur ne semble pas avoir fait cette étude-là, puisqu'il y a pas de provision à cet effet-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et vous connaissez pas de cas, d'autres projets où ça a été fait?

3670 **PAR M. PHILIPPE DIONNE:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3675

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3680

Merci monsieur Dionne.

---

**NORMAND COUILLARD**

3685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Normand Couillard. Bonsoir monsieur Couillard.

3690 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Bonsoir messieurs. Je vais être bref, je vous demanderais juste trois (3) petites questions.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pardon?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3700

Je vais être bref, je vais vous demander trois (3) petites questions, ce soir. J'en ai jamais eu!

3705

Bon, dans le projet, le projet d'avenir publié ici par SkyPower, dans l'Info-Dimanche du 7 de mai, ça c'est la présentation de leur projet, il y a un petit paragraphe ici qui dit, vous permettez:

3710

"Sensible aux attentes exprimées par l'ensemble de la communauté de la MRC de Rivière-du-Loup, l'équipe SkyPower a travaillé avec ardeur – je précise, avec ardeur – afin de réaménager l'ensemble du parc éolien. Des changements significatifs ont été apportés, on en a pour preuve la réduction significative du nombre d'éoliennes sur le territoire de Cacouna et leur éloignement des zones habitées."

3715

Suite à ça, il y a eu seize (16) éoliennes qui ont été transférées de Cacouna à Saint-Épiphanie. Et une information que j'aimerais donner aux gens de SkyPower, c'est que Saint-Épiphanie est habitée par huit cent quatre-vingt-sept (887) personnes.

3720

Alors je me demande sur quels critères se basent les gens de SkyPower pour déterminer une région, pour déterminer une zone inhabitée. Parce que dans ce cas-ci, on dit "éloignement des zones habitées".

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725

D'accord, on comprend votre question. Vous voulez savoir comment SkyPower a trouvé cette définition de zone habitée, qui était Cacouna, et qui serait inhabitée à Saint-Épiphanie.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3730

C'est ça. "Et leur éloignement des zones habitées". Étant donné qu'il y a seize (16) éoliennes qui ont transféré...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3735

Oui, on a compris, monsieur Couillard, qu'il y avait seize (16) éoliennes qui ont été transférées.

3740

Maintenant, je vais demander au promoteur d'expliquer sa façon de voir, pourquoi c'est habitée à Cacouna, et sans être inhabitée à Saint-Épiphanie, c'est peut-être pas le sens qu'il voulait donner, j'imagine, à cette pensée. Mais je présume que le promoteur va être en mesure de vous expliquer clairement pourquoi que, bon pour lui, c'est une zone peut-être moins habitée.

Monsieur Boulianne, je sais pas si c'est vous ou quelqu'un d'autre qui va répondre.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

3745

Oui, je vais répondre, merci monsieur le Président. Alors monsieur mentionnait, bon, qu'on a travaillé avec ardeur, c'est vrai qu'on a travaillé extrêmement fort pour améliorer le projet, pour faire des changements, pour faire un réaménagement complet du projet pour qu'il soit plus acceptable socialement.

3750

Les critères qui ont fait en sorte que certaines éoliennes sont allées à certains secteurs à Saint-Épiphané, c'est toujours les mêmes critères que je reviens toujours, je semble peut-être radoter mais je reviens toujours avec ça, c'est les vents principalement, c'est les terres où est-ce qu'on a eu des options avec les propriétaires terriens. C'est les deux (2) principales raisons qui font en sorte que les éoliennes ont été dans ce secteur-là.

3755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est peut-être plus l'affirmation à l'effet que vous avez déplacé d'un milieu habité pour les amener dans un milieu inhabité. C'est l'objet de la question de monsieur Couillard.

3760

Donc est-ce que vous pourriez expliquer pourquoi il a été mentionné qu'on parlait d'un milieu habité, on les déplaçait d'un milieu habité pour les apporter dans un milieu inhabité, finalement.

3765

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bon ça, c'est peut-être une question aussi d'interprétation du texte. Au niveau des habitations, on a quand même des chiffres, je pense que monsieur Frenet...

3770

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Écoutez, effectivement, c'est un terme, moins habitable, plus habitable, c'est pas évident à définir parce qu'il y a plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte. Effectivement, si on est dans un territoire où les habitations sont rapprochées ou éloignées, c'est tous des facteurs qui peuvent jouer.

3775

Autrement dit, j'ai pas participé à la rédaction de ce texte, tout ce que je peux dire en termes de positionnement, parce que comme on l'expliquait plus tôt évidemment, il y a plusieurs variables qui viennent influencer la localisation des éoliennes, et à chaque fois qu'on en déplace une, on est peut-être en train de soulager un impact à un endroit mais en créer un autre à un autre endroit, c'est évident.

3780

3785 Mais seulement pour rappeler les chiffres qui ont été déposés hier, qui avaient été  
demandés, à L'Isle-Verte, on compte cinq cent soixante et un (561) immeubles résidentiels; à  
Cacouna, sept cent soixante-huit (768); à Saint-Épiphanie, trois cent onze (311); et à Saint-  
Arsène, trois cent trente-neuf (339). Mais c'est des données factuelles. Je vous dirais, c'est  
l'endroit où il y a le moins d'immeubles résidentiels, mais on peut ramener toutes sortes de  
variables, le nombre d'habitants, etc., etc., voyez-vous.

3790 Autrement dit, bref, où il y a moins, c'est un terme auquel on peut donner toutes sortes  
de sens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3795 En fait, votre interprétation, c'est que ça signifiait qu'il y avait moins de résidences à  
Saint-Épiphanie qu'il pouvait y en avoir à Cacouna.

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

3800 Bien encore là, comme je vous dis, à Cacouna, la problématique qu'il y avait, c'est le  
positionnement du village, l'autoroute 20.

3805 Voyez-vous, on parlait du Règlement de contrôle intérimaire qui prescrivait une distance  
de l'autoroute et une distance des habitations. Ce qui est vite devenu évident, dans les  
discussions qu'on a eues avec la MRC, c'est que pour éloigner l'impact sur le village de  
Cacouna, il fallait se rapprocher de l'autoroute. Dans le fond, plus on était près de l'autoroute,  
plus on diminuait les impacts sur le village.

3810 Ultimement, la norme de la distance par rapport à l'autoroute, si on était pratiquement  
collé sur l'autoroute, qui génère elle-même des impacts de sons, de bruit, etc., et à partir du  
moment où c'est linéaire par rapport au paysage, on a déjà un trait dans le paysage qui est  
l'autoroute, donc si on approchait les éoliennes, effectivement, comme vous le dites, en termes  
factuels, il y a moins d'immeubles résidentiels à Saint-Arsène qu'à Cacouna, mais la notion  
3815 d'habitable, c'est pas évident à définir dans le contexte actuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Bouliane.

3820 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Si vous permettez, monsieur Dion aimerait ajouter un complément d'information.

3825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Dion.

3830 **PAR M. JEAN-PIERRE DION:**

Oui, j'aimerais simplement dire, en deux (2) phrases, que ce qui était derrière cette phrase-là, simplement qu'on s'était éloigné du village de Cacouna, ce qui avait été demandé; et puis qu'on s'était éloigné en général des résidences.

3835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends bien, c'est une mauvaise interprétation du journaliste.

3840 **PAR M. JEAN-PIERRE DION:**

Vous savez, chaque mot et chaque phrase peuvent être interprétés; dans la vie, c'est comme ça, et dans tous les genres de relations. Donc il faut pas généraliser.

3845 Mais je peux juste vous dire que ce qui était derrière ça, c'est un éloignement du village de Cacouna et un éloignement des résidences en général.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Dion.

3850 Votre seconde question, monsieur Couillard.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3855 Je douterais de ça, là, mais – est-ce que je peux répondre à ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3860 Non, on répond pas. Vous êtes ici pour vous informer, pour poser des questions, monsieur Couillard. Et votre opinion, vous savez, le 19 juin, vous allez pouvoir nous en faire part, et ça va nous faire plaisir d'en discuter avec vous à ce moment-là.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3865 Bon maintenant, je viens de voir le nouveau plan, et puis je sais pas si je peux me référer à ce document-là, c'est fait par monsieur Juneau, on parle de climat sonore. Je vais le prendre quand même, là, parce qu'on parle ici, bon, dépassement des coûts concernant, etc.:

3870 "L'initiateur doit donc identifier le nombre, la localisation et le type de bâtiments, résidences, fermes, qui subiront avant la mise en place des mesures d'atténuation une détérioration de leur climat sonore à la suite de la réalisation du projet en regard des critères du MDDEP.

3875 "De plus, l'initiateur doit préciser les mesures qui seront prises pour permettre le respect de ces critères lors de l'exploitation du parc éolien."

Ce que je viens de voir sur la carte, actuellement, il y avait des chemins d'accès qui apparaissaient pas sur les autres plans, là je viens d'en voir un. Je sais pas si on peut projeter le nouveau plan.

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible, monsieur Bouliane, d'exposer le nouveau plan?

3885 Et en passant, je m'excuse pour les journalistes qui sont dans la salle, ce n'est pas une erreur de journaliste mais plutôt un texte qui avait été signé par SkyPower, si je me trompe pas, ce qu'on retrouve. Donc je m'excuse pour tous les journalistes. La mauvaise interprétation, c'est le président qui l'a faite.

3890 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Voilà, vous avez l'acétate.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3895 Bon ici, lorsqu'on est sur le Rang 4, ici vous êtes près de la route 291, ici c'est le chemin d'accès...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3900 Monsieur Couillard, pour les fins de la transcription, si possible, évitez les "ici", parce que quand on lit après, on sait pas où c'est ici.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3905 Là, j'ai dit "ici". Ici, là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3910 Oui, mais il faut pas dire "ici", il faut bien situer.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Alors je pointe, voilà, voilà.

3915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites, c'est entre le 3<sup>e</sup> Rang, le 4<sup>e</sup> Rang.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3920

Ici, c'est le 4<sup>e</sup> Rang; ici, c'est au sud du 4<sup>e</sup> Rang.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3925

Là au moins, c'est précis, on peut facilement lire dans les transcriptions.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

3930

Ici, c'est au sud du 4<sup>e</sup> Rang, et il y a un chemin d'accès qui vient d'apparaître sur ce nouveau plan-là.

3935

Ce que j'entends souvent des gens de SkyPower, les seules gens qui ont des considérations avec eux, c'est des gens qui ont des intérêts personnels, qui ont accepté les éoliennes; les autres gens, les personnes sont très peu considérées, d'après ce que je peux voir là, parce que d'après la distance, ça doit arriver exactement face à ma maison, finalement.

3940

Alors vous voyez que les camions, pourquoi ils passeraient pas par la 291, qui est ici, alors qu'il va y avoir une élévation, et constamment, constamment, on va être en face de ma maison.

3945

Et en passant, je demanderais, je pense que les travaux se font jour et nuit. Alors moi, je trouve inacceptable qu'on tienne pas compte des gens qui vivent là, en l'occurrence c'est chez nous, et le nombre de camions qu'on avait dit qu'il passerait, ils vont constamment passer en avant, et ils vont revenir face à la maison.

3950

Et puis si, en plus, ça se fait de nuit, c'est inacceptable. Alors je leur demande, trouvez un autre chemin.

Ils sont à quelques mètres de la 291, ici, alors ils dérangeront personne le long du rang, et ils pourraient rentrer ici comme ça.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous demeurez sur le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> ?

3955

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Le 4<sup>e</sup>. Ça, c'est au sud du 4<sup>e</sup>. Ici, vous avez Saint-François, la limite de Saint-François, ici vous avez le 4.

3960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Bouliane, est-ce que c'est possible, au lieu de passer par le 4<sup>e</sup> Rang, est-ce que ce serait possible de faire un chemin d'accès pour se rendre par le biais de la 291?

3965

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

En fait, il y a deux (2) choses à vérifier, si techniquement c'est possible, si la topographie ou le terrain naturel nous permet de faire un chemin d'accès, c'est la première chose.

3970

La deuxième chose, comme j'ai mentionné plusieurs fois, on n'a pas de pouvoir d'expropriation, alors c'est quelque chose qui serait logique tant qu'à moi, et il faut avoir l'accord du propriétaire absolument pour pouvoir passer par cet endroit-là.

3975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ce serait possible, à ce moment-là, de regarder la faisabilité de tout ça, et ultérieurement, d'en faire part, peut-être par écrit, à la Commission, et on pourra déposer le document.

3980

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, c'est quelque chose qui peut se faire relativement rapide. Puis s'il y a une conclusion positive, ça pourrait être quelque chose qui fasse partie du rapport final qui vous sera présenté.

3985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3990

Monsieur Béland aurait une question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3995

Oui, je viens de réaliser que ce chemin, qui paraît beaucoup plus long que l'alternative proposée par monsieur Couillard, me suggère que normalement, vous devriez rechercher ce qui cause le moins d'impact, donc le chemin le plus court.

4000

Mais étant donné que vous êtes pris par des considérations que je comprends très bien, que si le propriétaire qui a le chemin le plus court vous donne pas l'autorisation, mais je me demande, dans un projet comme ça, justement où on arrive à une solution qui n'est pas celle qui est préférable pour l'ensemble de la communauté, c'est-à-dire le projet qui cause le moins d'impact, monsieur Juneau, au ministère de l'Environnement, est-ce que c'est pas la plupart du temps une règle qu'on essaie d'appliquer?

4005

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

4010

Bien, c'est certain qu'on cherche à atténuer les impacts ou à pas en avoir du tout, dans la mesure du possible. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4015

Donc ça crée des situations qui sont embêtantes, non seulement pour monsieur Couillard, parce que c'est pas le seul endroit peut-être où on pourrait imaginer un chemin de moindre impact, et peut-être qu'en consultation avec la communauté, vous pourriez peut-être trouver des solutions qui seraient plus acceptables pour l'ensemble des gens.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4020

Oui, vous avez raison. D'ailleurs, il y a une réunion d'information publique qui est prévue la semaine prochaine à Saint-Épiphane, alors un cas comme ça, on pourrait trouver une solution à une situation comme celle qu'on voit présentement, à la rencontre de la semaine prochaine.

4025

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous remercie, monsieur Boulianne.

4030

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Une petite troisième.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4035

Pardon, monsieur Couillard?

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Une petite troisième, s'il vous plaît.

4040

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai pas entendu, vous êtes à la deuxième, c'est ça?

4045

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Oui, oui, c'est ça, deuxième B. C'était A, là c'est B.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4050

C'est parce que c'est une troisième, que vous avez dit.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

4055

Exactement. Écoutez, nous, on s'alimente en eau avec des puits artésiens. Je viens d'apprendre qu'il y a mille deux cent cinquante litres (1250 l) d'huile ou environ que contient une éolienne.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4060

C'est le transformateur, je pense, qui contient mille deux cents litres (1200 l). Chaque éolienne a un transformateur avec mille deux cents litres (1200 l), et une nacelle avec trois cent cinquante (350 l). Donc en tout, mille cinq cent cinquante litres (1550 l).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065

Par éolienne.

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

4070

Bon, s'il y aurait un incendie qui se déclarait dans la nacelle, ça s'est déjà produit, j'imagine que les parois qui retiennent l'huile, etc., enfin on pourrait avoir un dégât majeur, une nappe phréatique polluée, etc., c'est clair, avec deux cent cinquante litres (250 l).

4075

Bon, qu'est-ce qu'il aurait prévu dans ce cas-là, et le dédommagement. Mais aussi un plan d'intervention.

S'il y avait un incendie, c'est quoi le plan d'intervention? C'est pas les pompiers de Saint-Épiphane qui vont monter là-dedans, là.

4080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, on en a parlé cet après-midi, monsieur Couillard, je sais que vous étiez absent, mais peut-être brièvement, monsieur Bouliane, d'expliquer les mesures d'intervention, en fait l'espèce de plan aussi d'urgence qui sera concocté, éventuellement, avec les municipalités.

4085

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

En fait, bon, chaque municipalité de la MRC ont un devoir d'avoir un plan d'intervention; lorsqu'il s'installe, par exemple, un nouveau bâtiment d'utilité publique ou privée, dans une municipalité, bon, il y a une réunion qui a lieu à savoir, de quelle manière on devrait intervenir s'il y a un incendie à ce niveau-là.

4090

Bon, cet exercice-là va se faire également au niveau des éoliennes, il y a des mesures qui vont être mises en place, dans les municipalités.

4095

C'est sûr qu'une éolienne, bon, c'est quelque chose d'assez haut, s'il y a un feu dans une nacelle, bien, c'est pas le même genre d'intervention que dans un bâtiment quelconque.

Je pense que ça répond pas mal à la question.

4100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y aura, finalement, des ententes avec les municipalités relativement à des plans d'urgence.

4105

**PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Les conséquences de ça, qui pourraient faire à ce moment-là un dégât d'huile, trois cent cinquante litres (350 l), parce que les parois vont être affectées à ce moment-là, j'ai l'impression.

4110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les parois vont être affectées, en supposant qu'une nacelle prend en feu, qu'est-ce qui peut en résulter en bout de ligne.

4115

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Si une nacelle prend en feu, l'éteindre est quelque chose qui est relativement difficile et qui peut amener certains dangers. Donc ce qui se fait – c'est très rarement, mondialement, c'est des cas très exceptionnels qu'on a remarqués le feu dans une nacelle – c'est tout simplement de la laisser brûler et s'assurer qu'il y ait pas une propagation des flammes dans le

4120

boisé avoisinant, confiner le périmètre autour de l'incendie. C'est les choses qui sont à faire, sans plus.

4125

Mais à la limite, on parle de trois cent cinquante litres (350 l) d'huile, à chaque jour, je suis convaincu qu'il y a un camion d'huile à chauffage qui passe devant chez vous, à chaque jour il y a des camions chargés qui ont deux-trois cents litres (200 l-300 l) de diesel dans leurs véhicules, dans leurs camions, donc tu sais, il y a des dangers quand même qui sont beaucoup plus présents autour de nous, dont les probabilités sont beaucoup, beaucoup plus élevées qu'une éolienne qui est située, peut-être dans votre cas, à un kilomètre (1 km), un point deux kilomètre (1,2 km).

4130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4135

Merci monsieur Boulianne.

Merci monsieur Couillard.

4140

---

**ALAIN BÉRUBÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4145

Monsieur Alain Bérubé, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Bérubé.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

4150

Bonsoir, monsieur le Président. Comme première question, moi, j'aimerais savoir que le projet qui nous est présenté nous est présenté comme s'il y avait cent trente-quatre (134) éoliennes sur le projet; ça, ça signifie que cent pour cent (100 %) des propriétaires auraient signé des contrats, tandis que c'est pas le cas, il y a une partie qui en ont signé mais d'autres, ils ont pas encore signé.

4155

J'aimerais savoir pourquoi que le projet est présenté de cette façon-là, au lieu de présenter sur le nombre réel de contrats qui ont été accordés ou qui ont été signés par les propriétaires concernés.

4160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Monsieur Boulianne, peut-être que dans un premier temps, pourriez-vous nous indiquer le nombre de propriétaires qui ont signé, par municipalité, et ça implique combien d'éoliennes potentielles par signature, par personnes qui ont signé, dans chacune des municipalités. Pour faire un total.

4165

Bon, on sait que c'est cent trente-quatre (134) éoliennes, peut-être que vous allez arriver à quatre-vingt-douze (92 %) ou quatre-vingt-quinze (95 %) ou quatre-vingt-dix-huit (98 %) ou soixante (60 %), je le sais pas, mais dans un premier temps, nous donner ces informations-là.

4170

Et après ça, répondre à la question de monsieur Bérubé, à savoir pourquoi que le projet qui est présenté tient compte de l'ensemble des éoliennes, étant donné qu'elles sont pas toutes signées.

4175

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Fortin va répondre à la question.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

4180

Monsieur le Président, comme on a répondu à la question pour le village de Saint-Épiphane, de briser en parties statistiques, selon la demande de la question que vous venez de faire, c'est quelque chose que nous pourrons vous déposer, mais qui est difficile de calculer en ce moment, en fonction de la répartition par municipalité.

4185

Et je pourrai vous dire que dans un premier temps, lors du premier projet, la très très grande majorité des propriétaires terriens avait été signée. Lors du changement qui s'est produit, on s'est concentré sur des terrains pour la plupart existants et ayant des signatures.

4190

Maintenant, dans le processus de signature, c'est un processus de signature double, c'est-à-dire que c'est une signature pour signer l'option et, ensuite de ça, c'est une signature pour la localisation de l'éolienne et des chemins en tant que tels.

4195

Le processus de signature des options est terminé à quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %), le processus de signature pour le positionnement précis est terminé dans les alentours, pour le parc en général, dans l'ordre de quatre-vingt-dix (90 %) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

4200

Alors il nous fera plaisir de vous soumettre, de soumettre à la Commission les calculs statistiques complets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4205

Parfait, merci monsieur.

Et maintenant, relativement au pourquoi, en fait la question de monsieur Bérubé était la suivante, à savoir même si vous les avez pas toutes signées, pourquoi vous les avez toutes mises, finalement, sur le projet.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4210

Je vais faire une précision. À la lecture du contrat, je constate que si vous avez quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des options de signées, vous avez quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des éoliennes de placées. Parce que l'option vous donne le droit, si vous levez l'option, vous placez une éolienne.

4215

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Si vous regardez à l'intérieur du contrat, il y a une clause qui a été manuellement rajoutée dans la plupart des options, c'est que le propriétaire terrien a droit de regard sur l'emplacement des éoliennes et des chemins.

4220

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, je sais, mais il peut pas vous empêcher d'en mettre une.

4225

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

C'est-à-dire que s'il a droit de regard sur l'emplacement des éoliennes et des chemins et si on réussit pas à s'entendre sur une localisation, ça va être extrêmement difficile d'imposer les localisations.

4230

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Disons que vous allez avoir un problème de relations publiques, mais le problème légal, vous l'avez pas parce que ça, ça indique clairement qu'il peut pas refuser.

4235

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Je suis pas avocat...

4240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je suis pas avocat, là, mais j'ai lu, et si c'était chez moi, je conclurais que j'ai pas tellement le choix, une fois que j'ai signé l'option.

4245

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Dans le cadre du fait que la localisation de toutes les éoliennes et de tous les chemins doit obtenir l'obtention du propriétaire...

4250

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En passant, il y a rien de manuscrit ici. C'était peut-être dans l'annexe A qu'on nous a dit qui était pas importante.

4255

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Non, c'est une clause qui a été rajoutée manuellement.

4260

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah bon. Mais pas dans le mien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4265

Mais pas dans le contrat type.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

4270

Mais elle est là dans le contrat type, au niveau du bail, pas dans l'option. Il va me faire plaisir de vous la montrer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4275

Alors indiquez-moi, dans ce document, où ça se trouve.

Parce que, monsieur Bérubé, ma compréhension, c'est lorsqu'il dit qu'il y a quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des options de signées, ces éoliennes sont placées. C'est pas comme soixante (60) ou quarante (40), c'est cent trente-quatre (134) multiplié par quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %), cent trente-deux (132), disons. Et si je me trompe, dites-le-moi.

4280

Alors paragraphe 24, alinéa B:

"Avant d'entreprendre les travaux, le superficiaire consulte le propriétaire quant au plan de mise en valeur et lui indique l'emplacement des éoliennes, des routes d'accès et des lignes aériennes avant de prendre sa décision finale. Le superficiaire s'efforce de réduire au minimum les effets défavorables."

4285

Oui, mais ça ne dit pas que si vous ne vous entendez pas, si le propriétaire dit, il y a aucun endroit sur ma terre où vous pouvez la placer, parce que j'aime aucun des endroits que vous choisissez, vous pouvez quand même lui dire, oui mais vous avez signé une option pour m'octroyer un droit quelque part, et puis là, vous me dites qu'il y en a pas de droit, c'est pas logique.

4290



4295 Un juge dirait, monsieur le cultivateur ou monsieur le propriétaire, vous avez accordé à monsieur un droit d'utiliser une partie de votre terrain et vous pouvez pas, par la suite, dire qu'il y a aucune partie de votre terrain qui vous plaît pour donner à SkyPower ou autres.

4300 Ça me semble, moi, assez logique que le propriétaire est presque obligé de s'entendre sur une localisation quelle qu'elle soit.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4305 En fait, monsieur le Commissaire, si je peux ajouter quelque chose, on pourrait regarder dans les lectures des minutes du BAPE qui ont été faites cette semaine, j'ai dû le dire au moins une dizaine de fois, on n'implantera pas de chemin ou d'éolienne sans l'approbation du propriétaire. C'est notre interprétation.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4310 Bon. Il y a quand même un contrat ici qui dit pas exactement ça.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

4315 Vous avez raison.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai raison, voilà. Monsieur dit que j'ai raison.

4320 **PAR M. BENOÎT FORTIN:**

Vous avez raison, mais c'est une question de bonne volonté plus qu'une question légale.

4325 **PAR LE COMMISSAIRE:**

4330 D'accord. Mais on s'entend que lorsqu'un propriétaire a signé une option, il est conscient que lorsque vous levez l'option, il faut qu'il vous indique un endroit pour placer l'éolienne; que s'il le fait pas, il est de mauvaise foi.

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

4335 Mais SkyPower, à titre de bon citoyen corporatif, s'est engagé devant cette Commission à pas localiser des éoliennes aux endroits où les propriétaires n'en voulaient pas.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. De sorte que ceux qui ont des regrets sur leur option pourront dire qu'il y a pas d'endroit favorable sur leur terrain.

4340

**PAR M. BENOÎT FORTIN:**

C'est ce qui a été dit à quelques reprises.

4345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est enregistré. Donc la réponse a été démontrée que les emplacements qui sont là, effectivement, ça représente la majorité des signataires, c'est ça, quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %); donc à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de cent trente-quatre (134) éoliennes.

4350

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

C'est parce que moi, j'avais posé la question parce que j'ai pas signé de droit, puis vu qu'on est là pour avoir une bonne idée du projet, c'est parce qu'ils disaient qu'il y aurait dix-huit (18) éoliennes dans la partie à l'ouest de la route de l'Église à Cacouna, mais probablement qu'il y en aura pas dix-huit (18), il peut peut-être y en avoir quinze (15), mais en tout cas, c'est parce que ça aurait été pour que ce soit plus précis pour la majorité des gens qui sont ici et qui vivent dans notre région. C'était ça, le sens de ma question.

4355

4360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que la localisation finale n'est pas encore déterminée, non plus. On comprend le sens de votre question.

4365

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

Je vous remercie.

4370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est moi qui vous remercie, monsieur Bérubé.

Votre deuxième question.

4375

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

4380 Ma deuxième question, bien moi, comme je vous l'ai dit lundi soir, je suis producteur agricole, et ça reste que l'agriculture, bien c'est sûr qu'on en a entendu parler un peu pendant cette Commission-là, mais moi, je trouve que comme producteur, on a quand même, on est rendu, on a tout, comme des PME, on a quand même notre rôle à jouer, on est une industrie qui est quand même importante au Québec, et je trouve que là, on est en expansion comme toutes les autres industries, mais on a été un peu oublié dans ce projet-là.

4385 On a été invité, comme tout citoyen, à aller s'informer, tout ça, mais vu qu'on a à signer, c'est nous qui est propriétaire de la majorité des terres visées par ce projet-là, je pense que ça aurait été intéressant pour notre municipalité, je parlerai pas pour les autres, qu'on soit au moins rencontré.

4390 On est entre vingt (20) et vingt-cinq (25) propriétaires à Cacouna, et on aurait pu donner notre vue d'ensemble sur l'impact d'un projet comme celui-là va avoir sur notre agriculture moderne. Et ce serait pour savoir pourquoi que cette rencontre-là n'a pas eu lieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4395 Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4400 Monsieur le Président, au niveau des rencontres, bon, il y a une rencontre de prévue la semaine prochaine à Saint-Épiphanie, rencontre publique d'information, qui est pas spécifique je pense aux agriculteurs ou aux producteurs, si je comprends le sens de votre question.

4405 Lors d'une rencontre publique qu'il y a eu à Cacouna, il y a une question qui avait été soulevée, si le promoteur était prêt à rencontrer les représentants des producteurs ou de l'UPA, le promoteur a répondu, comme à toutes ces sortes de demandes là, qu'il était disponible à rencontrer n'importe quand quel que soit l'organisme ou la municipalité.

4410 Alors s'il y a une volonté de votre part ou d'un regroupement dont vous faites partie que vous sollicitez une rencontre avec SkyPower, ça va nous faire plaisir de vous rencontrer.

**PAR M. ALAIN BÉRUBÉ:**

4415 Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça me fait plaisir, monsieur Bérubé.

**ALEXANDRE APRIL**

4420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4425

Nous allons prendre un dernier intervenant pour ce soir. Il reste encore douze (12) personnes d'inscrites sur la liste, donc nous allons continuer demain après-midi et également demain soir. Sauf que dépendamment du nombre de personnes qui seront inscrites, je verrai si j'ouvrirai ou non le registre demain soir.

Donc je vais appeler monsieur Alexandre April, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur April.

4430

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

Bonsoir, rebonsoir. J'ai premièrement une question, puis ma deuxième question va nécessiter un Power Point, tantôt. C'est très bref, je vous assure, et c'est essentiel.

4435

J'ai lu un article publié sur le site Web de Radio-Canada, en date du 24 février 2006, qui dit que:

4440

"Une étude réalisée par le Groupe éolien de l'UQAR démontre que la durée de vie des éoliennes en région – dans la région ici – est plus courte que prévue, soit quinze (15) ans plutôt que vingt-cinq (25) ans."

Je voudrais savoir qu'est-ce qui en est auprès du promoteur et si peut-être les actionnaires sont au courant ou quoi que ce soit.

4445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bouliane, êtes-vous au courant de cette étude-là?

4450

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

J'en ai entendu parler, je pense que c'est peut-être plus une opinion plutôt qu'une étude en tant que telle.

4455

La position de SkyPower face à ça, regardez, on a fait des démarches qui se sont échelonnées sur une très longue période pour le choix des équipements, nos éoliennes en tant que telles, on a pris les éoliennes qui sont appropriées, qui sont adaptées à nos conditions climatiques, qui sont adaptées au fait qu'on est en présence d'un milieu qui peut être légèrement salin compte tenu de la présence du fleuve.

4460

Ce qui est un élément important sur la durée de vie d'une éolienne, c'est souvent l'entretien qu'on en fait. C'est comme un véhicule, si on l'entretient pas beaucoup, on

l'entretient pas du tout, il va durer cinq (5) ans, mais si on est minutieux, il va peut-être durer une douzaine d'années. C'est la même chose pour les éoliennes.

4465            Nous, on a un budget d'entretien de cinq millions (5 M\$) par année qui est prévu, alors ce qui est dans notre planification, c'est que la vie utilise des éoliennes soit atteinte jusqu'à l'échéance du contrat que nous avons avec Hydro-Québec, qui dure vingt et un (21) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4470            Et dans l'éventualité, monsieur Boulianne, où il y aurait un vieillissement prématuré, est-ce que la rentabilité serait la même pour votre projet?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4475            Bon, s'il y a un vieillissement prématuré, c'est pas un avantage pour un promoteur éolien de laisser vieillir et de ne pas entretenir ses éoliennes, parce que ça se traduit nécessairement par une perte de production au bout de la ligne. Donc c'est quelque chose qu'on va mettre énormément d'énergie, au niveau de l'entretien, et c'est quelque chose qui arrivera pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4485            Est-ce que par ailleurs, est-ce que dans vos prévisions budgétaires, il y a un budget pour le remplacement éventuel, si jamais cette chose se produisait, c'est-à-dire qu'il y aurait un vieillissement prématuré, est-ce que vous avez des sommes d'argent qui sont incluses dans votre budget d'opération, de façon annuelle, pour prévoir ce remplacement-là, dans l'éventualité où il y aurait vieillissement prématuré.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4490            Bien, dans les montants que nous allons considérer pour l'entretien, qui sont assez considérables, il y a des réserves qui sont là à cet effet, et puis qui permettront de pallier à des réparations plus majeures si requises.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4495            Je vous remercie, monsieur Boulianne.

4500            Monsieur Lacasse, est-ce que vous êtes au fait un peu de l'étude qui a été faite par, c'est monsieur Jean-Louis Chaumel, si je me trompe pas, et d'ailleurs la Commission va déposer cette étude de monsieur Chaumel, on va faire le dépôt de cette étude-là, donc vous pourrez en prendre connaissance sur le site Internet ou encore dans les centres de consultation.

4505 Oui, monsieur Lacasse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4510 Nous, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Énergie, on a personnellement rencontré monsieur Chaumel concernant l'étude en question. Ma compréhension des choses, c'est beaucoup plus un programme de recherche qu'une étude, et qu'on verra l'intérêt des manufacturiers, des promoteurs et d'Hydro-Québec à financer le programme de recherche en question au fur et à mesure donc que le travail de financement par le Groupe éolien de l'UQAR se poursuivra.

4515 Maintenant, peu importe les conclusions du programme de recherche à venir ou non, ce que ça soulève, c'est le besoin de garanties légales concernant le démantèlement; c'est la question du démantèlement que soulève l'étude.

4520 Et je pense qu'on a clairement démontré, hier ou avant-hier, que le gouvernement a pris toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer que les fonds soient là, si jamais il y a besoin de démanteler un parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4525 Merci monsieur Lacasse.

Votre seconde question.

4530 **PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

Oui. Bien, c'est toujours dans un souci de transparence et d'intégrité.

4535 Je suis allé sur le terrain parce que j'avais entendu, j'ai eu écho que les photos qui étaient présentes dans l'étude d'impact environnemental étaient pas nécessairement très très conformes à la réalité, comme on en a parlé tantôt. Puis j'ai trois (3) exemples à vous montrer.

4540 Et puis je crois que c'est important de spécifier que les photos, bon, je suis pas un spécialiste, ça a nécessité un montage, c'est sur ordinateur, pour accoler ces diverses photos prises en tournant, et l'ordinateur accole, mais ce qui est important de spécifier, j'ai fait attention que les éléments visuels qui sont présents soient vraiment représentatifs de la réalité, c'est-à-dire que le paysage, le panorama soit pas déformé par une perspective, ou un jeu d'optique ou quoi que ce soit.

4545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, nous allons visualiser avec vous.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

4550           Ça, c'est pris, bon, c'est la figure 8.6, c'est pris à la 20, de Cacouna, et il y a divers éléments pour situer; comme ici, on peut voir une espèce de petite forêt qui commence, c'est exactement la même ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4555           Le boisé?

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

4560           Exactement, le boisé. Il y a un arbre ici qui est présent, qui se retrouve exactement au même endroit. Et puis même la chaussée qui est ici est représentée là.

4565           Puis c'est de valeur que la définition soit pas aussi bonne, parce qu'ici, on peut voir clairement, sur un écran normal, une pancarte verte typique des autoroutes et beaucoup plus visible.

4570           Et je tiens à spécifier aussi l'importance du village; ici, on voit pas du tout le village, alors qu'ici il est présent. Ça aussi, c'est également plus visible. De toute façon, sur une consultation ultérieure du document, vous allez être plus en mesure d'apercevoir ça.

4575           Deuxième diapositive, ça, ça a été pris également à Cacouna, et c'est plus visible, c'est dans les premières que j'ai prises, le découpage est pas ce qu'il y a de meilleur. On voit que je me suis pris un peu plus loin que la photo d'origine puisque le cabanon n'est pas là; techniquement, il est supposé être ici, sauf qu'on s'entend qu'à cause du montage, c'est coupé.

4580           Et puis je tiens à apporter la comparaison entre la grange, ici, qui est la vue réelle. Encore une fois, j'ai vraiment fait attention que ce soit le plus réel possible. Puis la grange qui est située ici, dans la première partie, il y a une différence absolument fondamentale.

4585           Puis ici, comme vous voyez, il y a aucune éolienne, il y a aucun silo, alors qu'ici, ils sont clairement visibles.

4590           On peut aller à la prochaine figure, la figure 8.10. Ça, c'est pris à Saint-Épiphane, le 2<sup>e</sup> Rang est, je crois. Là, vous remarquez qu'il y a une certaine différence au niveau des deux (2) bâtisses. Et puis ça, c'est très clair, je me promenais dans ma voiture avec la première photo pour essayer de me visualiser, puis je regardais la maison orangée qui est située ici. Puis à un moment donné, je finis par me rendre compte que c'est réellement elle, parce que la distance, la représentation visuelle était tellement différente que je me suis pas aperçu, après avoir dépassé une certaine longueur, je me suis pas aperçu que c'était cette maison-là.

Alors je suis retourné par derrière, et j'ai confondu les deux (2) bâtisses en tôle, j'ai pas fait attention. Mais si on remarque bien, ici, on voit qu'il y a le poteau électrique, une ligne qui traverse la route pour venir chercher, finalement, un hypothétique poteau qui est caché. Bien, ce poteau-là est représenté ici, dans la figure du bas.

4595

Et donc la photo, probablement, qui a été prise au bas de la côte. Et ici on regarde la différence entre les deux (2) maisons, ça aussi c'est flagrant. Donc ça, c'était ma dernière diapositive.

4600

Puis moi, la seule chose que je demande, c'est qu'on reprenne l'ensemble de ces photos-là, parce que je le répète, OK, ça se trouve, ces photos-là, être la seule étude qui montre clairement à la population en quoi on va détruire son panorama. Donc moi, ce que je demande, c'est tout simplement dans un objectif de transparence, de reprendre les photos, s'assurer que les éléments visuels soient bien représentés, et après ça refaire le montage en ajoutant des éoliennes.

4605

Parce qu'écoutez, regardez la maison en haut, l'autre maison en bas, mettez deux (2) éoliennes à côté de ça, la première en haut est pas mal plus vendeuse que la seconde, non? Voilà!

4610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie, monsieur April.

4615

Monsieur Gagnon, au niveau de la MRC, vous avez quand même transmis des photos je crois, est-ce que c'est vingt-cinq (25) photos que vous avez transmises au promoteur?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4620

Oui, un peu plus. Vingt-cinq (25) sites et il y avait des photos qui s'additionnaient pour faire des montages.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4625

Donc les photos que vous avez transmises de vingt-cinq (25) sites, est-ce que vous croyez que la simulation visuelle qui va en être faite peut être assez représentative, par la suite?

**PAR M. NICOLAS GAGNON:**

4630

Moi, quand j'ai pris des photos, le but premier, c'était pour illustrer l'endroit à partir duquel je voulais faire la photo. Je suis pas infographiste.



4635 Ce que je peux dire, c'est que la grande majorité des photos que j'ai prises étaient prises au grand angle, effectivement. Pour une estimation de la focale, c'est un appareil numérique mais c'est l'équivalent d'un trente-deux millimètres (32 mm). J'étais pas mal accoté toujours dans le fond du grand angle.

4640 Je sais que certaines photos qui ont été prises, aussi, étaient prises avec un focal un peu plus grand, un certain facteur de grossissement, et comme le promoteur vous l'a expliqué, ces photos-là ont été rejetées, il y en a eu je pense, en tout cas un certain nombre de simulations qui avaient été préparées, c'est ce qui a été dit l'autre fois, il y a un certain nombre de simulations qui ont été préparées sur la base de ces photos-là mais qui ont été rejetées parce qu'il était considéré qu'il y avait un certain facteur de grossissement.

4645 Moi, j'ai juste un petit commentaire, le fait que mes autres photos soient au grand angle les a pas disqualifiées, alors que les photos qui étaient prises au zoom étaient disqualifiées, alors il y a peut-être un deux (2) poids deux (2) mesures là, mais ça, c'est un commentaire personnel.

4650 Mais c'est pour dire simplement que moi, les photos que j'ai prises, c'était pas des photos de professionnel, vous l'avez dit vous-même, je suis pas un photographe, et je suis surtout pas un infographiste, et j'ai pris les photos pour illustrer les sites à partir desquels on voulait les simulations.

4655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Gagnon.

4660 Monsieur Boulianne, avez-vous des commentaires ou, en tout cas, peut-être une réponse à apporter de votre côté?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

4665 Je pense que je vais laisser monsieur Demers répondre à cette question.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4670 Première des choses, si on veut répondre à cet élément-là, on aurait besoin de beaucoup plus de renseignements que ça, j'aimerais connaître – parce que c'est pas du tout les mêmes points de vue, là, on remarque que c'est très différent, ça c'est évident.

4675 J'aurais besoin de beaucoup plus de détails quant à la localisation de prises de photos par rapport à la nôtre et aussi avoir des caractéristiques des lectures de focales qui ont été utilisées pour les prises de vue de monsieur. Et c'est à ce moment-là que je pourrais vous donner plus de renseignements là-dessus.

Mais c'est évident que c'est pas les mêmes endroits et c'est pas les mêmes focales.

4680 Pour fins de précision, les photos qui ont été reprises dernièrement et qui ont été prises dans le cadre des premières simulations de chez nous, on travaille avec du numérique; le numérique, il y a quand même un facteur de un point six six (1,66) par rapport à une focale réelle de l'appareil conventionnel.

4685 Donc si on veut avoir pour une caméra conventionnelle, la focale à peu près de cinquante millimètres (50 mm) correspond à un grossissement de l'œil humain. Donc si on veut reporter ça au niveau du numérique, il faut travailler avec une focale qui est dans l'ordre du trente (30 mm).

4690 Et toutes les photos qui ont été reprises cette semaine, sur l'ensemble de sites demandés et identifiés au niveau du Bureau des audiences publiques et identifiés au niveau de la MRC, ont été prises avec une lecture, une focale de trente millimètres (30 mm).

4695 Juste comme complément, si vous voulez, lorsque les simulations se font, on a toujours des repères sur le terrain, en sachant qu'à telle distance, tel élément, il doit être telle hauteur. Donc on se valide à partir de ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4700 Merci monsieur Demers.

Monsieur April, si vous voulez, peut-être après la séance, parce qu'on va clore la séance dans quelques instants, si vous voulez vous asseoir peut-être avec monsieur Demers et en discuter, il est disponible à vous écouter.

4705 Et sur ce, je vous remercie. Un instant, s'il vous plaît.

Est-ce que demain après-midi, il va y avoir des gens qui vont se présenter à l'audience?

4710 D'accord, nous allons en faire demain après-midi, parfait. Donc demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h)!

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

4715

4720

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4725

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.